

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE ROY, présidente
 M. BERNARD HOGUE, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT P-03-093
AUTORISANT LA CONSTRUCTION,
LA TRANSFORMATION ET L'OCCUPATION
DU CENTRE DE TENNIS DU PARC JARRY**

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

VOLUME 2

Séance tenue le 19 juin 2003, à 19 h
Centre 7400
7400, boulevard Saint-Laurent
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 JUIN 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
MICHÈLE COMEAU	6
JEAN POIRIER	8
RÉJEAN-PAUL FORGET	16
MARIE-MICHÈLE POISSON	28
ROSE-MARIE GOULET	40
GILLES BEAUDRY	47
CAMILLE GASTON BRETON	54
ANDRÉ DESCHAMPS	69
REPRISE DE LA SÉANCE	76
MARIELLE GAUDREAU	77
RÉJEAN-PAUL FORGET	79
MARIE-MICHÈLE POISSON	87
BENOÎT LEFEBVRE	88
RÉJEAN-PAUL FORGET	96
PÉRIODE DE COMMENTAIRES :	
MARIELLE GAUDREAU	102
MARC LANGLOIS	109
CHRISTIAN LAMBERT	115
MARIE-MICHÈLE POISSON	121
DOMINIQUE COMTOIS	128
BENOÎT LEFEBVRE	130
FLORENCE ARÈS	136
MARTIN JALBERT	136
CAMILLE GASTON BRETON	139
ANDRÉ DESCHAMPS	148
ROSE-MARIE GOULET	149
RÉJEAN-PAUL FORGET	153

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Bonsoir et bienvenue à cette deuxième séance publique de consultation sur la proposition de règlement de zonage relative au projet de réaménagement et de développement du Centre de tennis du parc Jarry.

10 Je vous rappelle que nous en sommes toujours à la première partie de la consultation publique qui permet aux participants de s'informer sur le projet. Nous allons clore la première partie de la consultation, ce soir. Les deux registres d'inscription sont ouverts actuellement — je les déclare ouverts — à ceux qui veulent poser des questions ou exprimer leur point de vue. Les gens qui se sont inscrits, hier, seront appelés les premiers ce soir. Donc, ils sont inscrits sur le registre de questions. Ils seront les premiers à être appelés, ce soir.

15 Par la suite, je vais donner priorité à ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de poser des questions. Parce que là, les gens commencent à se réinscrire une deuxième, une troisième fois. Alors, je vais, pour les gens qui vont s'inscrire ce soir, donner la priorité à ceux qui n'ont pas encore parlé.

20 Je vous informe aussi que je vais fermer le registre des questions à 7 h 30. Et, donc, que le registre des opinions et des commentaires, lui, il va rester ouvert jusqu'à 9 h. Déjà, hier, il y a des gens qui auraient voulu donner des opinions, passer des commentaires. Ils ne peuvent pas revenir ce soir. Alors, donc, je pense qu'on s'en va tranquillement vers la période d'opinion, de commentaires, de mémoire et, déjà ce soir, on va pouvoir se concentrer là-dessus. Donc, c'est pour ça que je laisse le registre ouvert plus longtemps mais, par contre, le registre des questions, lui, on va le fermer.

25 Madame Poisson avait été notre dernière intervenante, hier. Puis monsieur Lapierre devait vous donner des réponses aux questions. À ce que je comprends de la part de monsieur Bélanger, monsieur Lapierre est quelque part sur l'autoroute 15, vous nous dites?

M. VIANNEY BÉLANGER :

30 Il va être peut-être 10, 15 minutes en retard. S'il y a des questions que je ne peux pas répondre, qui concernent plutôt monsieur Lapierre, peut-être qu'on pourrait les...

LA PRÉSIDENTE :

35 Les reporter.

M. VIANNEY BÉLANGER :

45 ... conserver et on pourrait passer à d'autres questions qui sont plus d'ordre technique que, nous ici en avant, on pourrait répondre.

LA PRÉSIDENTE :

50 D'accord. Donc, y compris pour les questions de madame Poisson, on va attendre que monsieur Lapierre arrive.

M. VIANNEY BÉLANGER :

55 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

60 D'accord. Alors, je vous rappelle rapidement nos règles du jeu. Vous vous en souvenez? Vous avez droit à deux questions. Je vous demanderais, ce soir, de faire attention un peu aux préambules qui deviennent des commentaires. Et je vous dis la raison. On s'en va vers la deuxième partie de l'audience. On va probablement avoir la chance de commencer ce soir la partie commentaires. Et, pour nous, la commission, quand les commentaires sont faits de manière regroupée, avec les mémoires, ça a plus d'impact. On s'en souvient plus. On les loge mieux dans un ensemble de commentaires et de prise de position que quand vous le faites en introduction d'une question.

70 Alors, au point où on en est ce soir, c'est une suggestion que je fais de procédure mais, en même temps, je pense que c'est pour vous. Vous voulez influencer. Vous êtes là pour ça. Et, pour nous, ça va être important que vous groupiez vos commentaires dans la deuxième partie plutôt que de les faire en préambule de vos questions.

75 Vous vous souvenez, en terminant, de l'importance du climat de respect mutuel dans nos échanges. Ça s'est bien déroulé, hier. Moi, je suis contente de notre rencontre d'hier soir. Alors, je n'ai pas besoin de vous le rappeler, on essaie de maintenir le même climat pour ce soir.

80 On va démarrer avec monsieur Landreville. On me dit que vous avez des précisions à donner sur certaines questions qui vous ont été posées, hier. Allons-y.

M. FERNAND LANDREVILLE :

80 Bonsoir, madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

85 Bonsoir!

M. FERNAND LANDREVILLE :

90 Simplement pour rappeler, lors de l'audience du 26 février dernier, où madame Chauvin
présidente du moment avait posé la question à mon patron, monsieur Pierre Morin, directeur de
la culture, des sports et loisirs et développement social de l'arrondissement, où elle lui demandait:
«Est-ce qu'il existe des comités d'usagers pour certains parcs de la Ville, qui permettraient à tous
qui utilisent un parc de pouvoir échanger sur leur cédule de priorité et besoins?» Et la réponse de
95 monsieur Morin a été: «Il n'en existe pas au moment où on se parle», mais c'est dans ses
intentions très fermes d'en créer un.

 J'en ai discuté avec lui ce matin, et il m'a dit, effectivement, qu'il était pour créer un
comité des utilisateurs du parc Jarry.

100 **LA PRÉSIDENTE :**

 Bon, alors, donc, ça, c'était une de vos préoccupations. Vous avez une réponse ce soir
qui est claire, nette et qui est de l'ordre de l'engagement, monsieur Landreville. C'est ça?

105 **M. FERNAND LANDREVILLE :**

 Oui.

110 **LA PRÉSIDENTE :**

 Merci beaucoup. Est-ce que ça complète les mises au point que vous vouliez faire?

115 **M. FERNAND LANDREVILLE :**

 Oui.

120 **LA PRÉSIDENTE :**

 Bon, alors donc, on y va avec monsieur Lapierre. Bonsoir, monsieur Lapierre!

125 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

 Vous êtes resté pris sur l'autoroute, semble-t-il? Il y avait beaucoup de trafic. On vous
écoute répondre aux questions de madame Poisson. Il y avait deux questions, si je me souviens

130 bien. Une sur l'achalandage aux Internationaux de tennis en provenance de l'extérieur du Québec, et une deuxième sur l'étendue de la diffusion télévision des Internationaux à l'étranger.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

135 Oui. Alors, selon les études de Léger et Léger — j'étais un petit peu *off*, hier — c'est 50 % à des gens du Québec; 21 % le reste du Canada; 14 %, des États-Unis; et 13 % d'ailleurs. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

140 Ça va?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

145 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

150 Ça fait 100 % sûrement au total. Sur l'étendue de la diffusion télévision des Internationaux?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

155 Sur la télévision?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

160 Alors, c'est une liste exhaustive du tournoi de 2001 qui montre 842 heures d'écoute dans une liste de pays. Alors, je peux les nommer par ordre alphabétique: Brésil, Canada, Chili, Chine, France, Allemagne, Grèce, Hong Kong, Inde, Italie, Japon, Amérique latine, Hollande, Nouvelle-Zélande, Afrique, Asie, Moyen-Orient, Pan Pacifique — je ne sais pas, c'est les îles du Pacifique — la Pologne, Portugal, l'Afrique du Sud, l'Espagne, Taïwan, la Turquie...

LA PRÉSIDENTE :

170 Ça en fait combien à peu près?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Nous, suite à cette étude, on parlait de 140 pays.

175 **LA PRÉSIDENTE :**

140 pays. D'accord. Vous allez nous laisser les documents?

180 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

Oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

185 Merci.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Certainement.

190

LA PRÉSIDENTE :

Les deux documents?

195 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

200

Celui aussi où vous répartissez la clientèle des Internationaux?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

205

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci infiniment.

210

Alors, notre premier intervenant, ce soir, monsieur André Gariépy. Est-ce qu'il est là?

Madame Michèle Comeau. Bonsoir, madame Comeau!

Mme MICHÈLE COMEAU :

215

Bonsoir! Moi, je demeure dans le quartier et un des aspects, enfin, qui m'inquiète le plus, c'est l'achalandage, l'envahissement, bon, la foule que tout ça va générer.

220 Alors, ma question s'adresse à la Ville de Montréal, en fait. C'est sur la question des usages. Je voulais revenir là-dessus, il y a quelque chose qui me chicote depuis le début. Il y a quelque chose dans le règlement qui existait avant, qu'on a enlevé, et on a rajouté quelque chose qui est de l'ordre des activités communautaires ou socioculturelles. Et, en fait, j'ai comme deux questions.

225 Je voudrais savoir où est-ce que ces usages-là sont autorisés, si je comprends bien. Et, dans les activités socioculturelles, est-ce que ça peut vouloir dire, par exemple, des gros shows, des festivals, en tout cas de ce genre-là, et qui m'inquiéterait aussi au niveau de l'envahissement du parc.

230 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, donc, quand vous dites: où ces activités-là sont localisées...

Mme MICHÈLE COMEAU :

235 Permisses, oui.

LA PRÉSIDENTE :

240 Permisses, en particulier activités communautaires et socioculturelles?

Mme MICHÈLE COMEAU :

Oui.

245 **LA PRÉSIDENTE :**

Ou l'ensemble?

Mme MICHÈLE COMEAU :

250 Bien, l'ensemble, oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

255 Madame Heubri.

Mme ROULA HEUBRI :

260 Oui. Ces activités-là sont autorisées à l'intérieur des bâtiments. Les activités qui sont autorisées à l'extérieur sont uniquement -- on va reprendre cela. Donc, on voit que activités

communautaires et garderie et bibliothèque ne sont pas comprises dans la liste des usages qui sont autorisés à l'extérieur.

265 Et quand on dit activités communautaires ou socioculturelles, c'est des activités qui ont rapport à la communauté. Donc, ça peut être, je ne sais pas, des exemples... c'est des activités qui sont tenues par des groupes communautaires de l'arrondissement.

Mme MICHÈLE COMEAU :

270 Et à l'intérieur?

Mme ROULA HEUBRI :

275 Oui, à l'intérieur.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, madame Comeau posait la question: est-ce que ça peut être des gros shows?

280 **Mme ROULA HEUBRI :**

Bien, des gros shows, je ne pense pas.

LA PRÉSIDENTE :

285 Donald K. Donald. Non?

Mme ROULA HEUBRI :

290 Non, c'est pas une activité communautaire, ça. C'est pas un groupe communautaire qui fait ça. De toute façon, c'est à l'intérieur.

LA PRÉSIDENTE :

295 Ça va? Vous avez eu une réponse à votre question.

Mme MICHÈLE COMEAU :

Oui.

300

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup.

Monsieur Guy Langlois.

305

Monsieur Jean Poirier. Rebonsoir, monsieur Poirier!

M. JEAN POIRIER :

310 Rebonsoir! Moi, depuis le début du mois de juin, j'ai passé les quatre courts de tennis, soit Jeanne-Mance, parc Lafontaine...

LA PRÉSIDENTE :

315 Voulez-vous parler plus fort? Je suis certaine que dans le fond de la salle, on ne vous entend pas.

M. JEAN POIRIER :

J'ai fait le tour des courts de tennis.

320

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

325

M. JEAN POIRIER :

Soit Jeanne-Mance, Lafontaine et Claude-Robillard et, naturellement, parc Jarry.

LA PRÉSIDENTE :

330

Oui.

M. JEAN POIRIER :

335

À différentes heures du jour. Puis j'ai constaté qu'à peu près partout, il y a des places disponibles pour jouer, des courts non utilisés. Tout particulièrement au parc Jarry. Il y a beaucoup plus de courts de disponibles dans ce beau temps actuellement là. On ne peut pas avoir mieux que ça.

340

À l'audience précédente, un représentant sportif est venu nous déclarer que depuis l'ouverture du parc Jarry, il y a trois courts de tennis privés qui sont fermés.

LA PRÉSIDENTE :

345

Oui.

M. JEAN POIRIER :

350

Soit Rockland, Saint-Laurent et Laval. Donc, il doit pas manquer de courts de tennis autant que ça. Tu sais?

LA PRÉSIDENTE :

355

Vous posez la question de la justification. Monsieur Lapierre avait répondu hier. Voulez-vous, en capsule, redonner la réponse que vous avez donnée hier, ou si vous voulez en donner une autre, sur la justification des tennis extérieurs. C'est ça que vous voulez savoir?

M. JEAN POIRIER :

360

Bien, c'est parce qu'on veut construire des courts, des courts, puis ils ne sont pas occupés, ceux qu'on a actuellement. Ou occupés très peu.

LA PRÉSIDENTE :

365

Là, vous vous souvenez qu'il n'y a pas plus de courts extérieurs, sauf ceux qui vont être installés sur le toit.

M. JEAN POIRIER :

370

Oui, oui, d'accord. Je comprends.

LA PRÉSIDENTE :

375 Mais alors, vous voulez savoir quoi exactement? Pourquoi les courts extérieurs restent là?

M. JEAN POIRIER :

380 C'est parce qu'on nous a dit ultérieurement qu'il manquait de courts.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

385 **M. JEAN POIRIER :**

Il y avait des pressions. La clientèle était forte. Puis, là, je constate, moi, que ce n'est pas vrai.

390 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon, alors, monsieur Lapierre, vous aviez répondu à ça hier sur la question.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

395 Je peux apporter une précision...

LA PRÉSIDENTE :

400 Allez-y.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

405 ... pour monsieur. Surtout au sujet des courts de tennis intérieurs, parce que c'est ceux-là qu'on construit. Évidemment, les courts dont monsieur parle et qui ont fermé, ce sont des courts privés. Et ce n'est pas du tout la même chose. Pour être membre d'un club de tennis intérieur privé, il faut payer un abonnement. Il y a un tarif d'abonnement, soit annuel, soit par mois. Et ensuite payer des frais horaires qui sont, dans certains cas, encore plus élevés que ce que les gens paient à Jarry.

410 Le Centre de tennis du parc Jarry, c'est le seul Centre de tennis où on peut jouer à l'intérieur, public, qui n'est dédié qu'au tennis. Il y a certains endroits, comme le Centre Claude-Robillard, mais les plateaux peuvent servir à du tennis quelques fois et, d'autres fois, c'est transformé en d'autres plateaux sportifs. Comme à l'Université de Montréal, également.

415

Mais c'est le seul terrain de tennis public, intérieur. Et d'où sa popularité. C'est pour ça que c'est plein durant tous les mois d'hiver; d'octobre à mai, on est à pleine capacité. Et, ça, on ne peut pas nier ça. On a les chiffres.

420 **LA PRÉSIDENTE :**

Donc, les tennis intérieurs sont à pleine capacité.

425 **M. JEAN POIRIER :**

D'accord. Moi, je parle toujours de tennis extérieurs.

LA PRÉSIDENTE :

430 Extérieurs, c'est ça.

M. JEAN POIRIER :

Il ne faut pas oublier, madame la présidente, que c'est des tennis qui sont subventionnés.

435

LA PRÉSIDENTE :

Bon, alors, c'est là-dessus que vous aviez donné une réponse. Le taux d'achalandage des tennis extérieurs, comment se fait-il que les gens aient l'impression que c'est sous-utilisé. Vous aviez répondu à ça.

440

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Oui. Bien, on a le même genre d'utilisation qu'ailleurs. On a un plus haut taux d'achalandage parce qu'on a différentes formules. Partout ailleurs sur les courts de la Ville de Montréal, il faut payer un tarif horaire. Il n'y a pas d'abonnement, mais on paie un tarif horaire d'environ 8 \$. Chez nous, c'est la même chose, parce qu'on s'est entendu avec la Ville de Montréal pour faire en sorte qu'on respectait le tarif des autres terrains municipaux extérieurs.

445

Sauf qu'on a apporté une offre additionnelle aux amateurs de tennis. On leur a dit: «Si vous achetez dix heures, vous pouvez jouer tout l'été pour ce prix-là.» Donc, si quelqu'un paie 80 \$, taxes incluses, il joue 100 heures, s'il veut. Il y en a certains qui le font, parce qu'il y a des mordus qui prennent leur abonnement de cette façon-là et qui jouent vraiment plusieurs heures. Nous, on a voulu faire ça pour augmenter la participation, pour inciter les gens à jouer plus au tennis.

455

LA PRÉSIDENTE :

460 Mais comment se fait-il que les gens aient l'impression que les tennis sont sous-utilisés l'été?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

465 Je ne sais pas pourquoi exactement. Je comprends mal. Ils sont aussi utilisés. Moi, je crois qu'ils le sont plus. Il faudrait faire l'étude pour voir combien de pourcentage il y a dans les autres terrains. Mais, chez nous, ça marche très très bien. Même les courts extérieurs.

470 Écoutez, ce qu'on pourrait faire, même si on veut comparer, par exemple, à d'autres plateaux sportifs, voir le pourcentage d'utilisation, par exemple, des terrains de soccer de 7 h le matin à 11 h le soir. On ne compare pas ces choses-là parce qu'elles ne sont pas utilisées toute la journée de la même façon. Nous, ils sont ouverts et les gens viennent jouer. Mais ils prennent un court, deux courts, trois courts. On en a dix. Il y a des leçons. Aussitôt que les cours de Tennis Montréal vont commencer, il y a des activités qui sont organisées. L'été, ça roule à plein à l'extérieur. C'est sûr.

475

LA PRÉSIDENTE :

Mais pour avoir une bonne idée du degré d'utilisation, est-ce qu'on peut référer à un document ou à des statistiques?

480

M. EUGÈNE LAPIERRE :

On a les statistiques complètes. On les avait déjà versées.

485

LA PRÉSIDENTE :

Données sur le site.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

490

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

495

D'accord. Ça va? Merci.

M. JEAN POIRIER :

Madame la présidente?

500

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

505 **M. JEAN POIRIER :**

Monsieur vient de me répondre que le soccer, il n'est pas occupé à la journée longue. Mais il n'y a pas de clôture qui entoure les terrains de soccer. C'est la différence. Une grosse différence. Autour des terrains de soccer, il n'y a pas de clôture.

510

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une autre question?

515 **M. JEAN POIRIER :**

Oui. Mon autre question, c'est sur la franchise du président de Tennis Canada. Le 7 juin, on a fait un party dans le parc Jarry de voitures qui ronronnaient, tu sais? Alors, on a installé une toile verte par-dessus la clôture temporaire pour la journée. Puis j'ai trouvé formidable, on l'a enlevée le lendemain. Le lendemain, on a enlevé la toile. Comment il se fait que l'an dernier, on l'a laissée toute la saison?

520

LA PRÉSIDENTE :

525 Ça, vous parlez d'une...

M. JEAN POIRIER :

De la toile verte qu'ils posent par-dessus la clôture temporaire.

530

LA PRÉSIDENTE :

Ah! la bâche. L'espèce de bâche verte à l'intérieur des clôtures grillagées. Pourquoi est-ce que vous gardez cette bâche-là tout le temps?

535

M. JEAN POIRIER :

Excusez. Cette année, ils l'ont enlevée, cette année.

540 **LA PRÉSIDENTE :**

Cette année, ils l'ont enlevée.

545 **M. JEAN POIRIER :**

Oui. D'habitude, ils l'enlèvent pas. Actuellement, elle n'est pas là, la bâche. Les années passées, ils la posaient, puis elle restait toute la saison.

550 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon, attendez un petit peu. Moi, je suis allée sur le site il n'y a pas très longtemps, puis, effectivement, il y avait une espèce de bâche...

555 **M. JEAN POIRIER :**

Mais pas sur la clôture temporaire.

560 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur la clôture temporaire?

M. JEAN POIRIER :

565 La clôture qui leur appartient, ça, elle est à l'année longue. J'ai pas un mot à dire. Mais sur la clôture qu'ils sont supposés d'enlever, il y a une bâche que vous appelez, là. Bon, bien, elle, elle n'est pas là actuellement.

LA PRÉSIDENTE :

570 Elle n'est pas là actuellement.

M. JEAN POIRIER :

C'est très bien. C'est très bien.

575

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre question?

580 **M. JEAN POIRIER :**

Mais les années passées, ils l'enlevaient pas. Ils l'enlevaient pas. Est-ce que c'est à cause de la consultation ou quoi? Pourquoi?

585 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon, alors, si je comprends bien, ce que vous voulez, c'est qu'il n'y en ait pas de bâche.

590 **M. JEAN POIRIER :**

Ah! C'est bien sûr. Je veux conserver mon parc. Mais est-ce qu'il pourrait me répondre sur ça, quand même?

595 **LA PRÉSIDENTE :**

Pourquoi cette année vous avez enlevé la bâche, alors que l'année passée, vous ne l'avez pas enlevée.

600 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

Je n'étais pas au courant qu'on ne l'avait pas enlevée. En principe, on la place...

605 **LA PRÉSIDENTE :**

S'il vous plaît. Oui, allez-y. Donnez une chance à monsieur Lapierre de répondre.

610 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

En principe, on place cette toile pendant l'événement, parce que c'est l'arrière des kiosques et de toutes les tentes. Et c'est des choses qu'on ne veut pas nécessairement montrer aux gens. C'est l'arrière-scène, finalement, de chaque kiosque et du grand bistro et ces choses-là.

615 En ce qui concerne les autres toiles, pour le tennis, c'est clair qu'on les laisse là en permanence.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, voilà. Donc, c'est pour faire une arrière-scène. Merci beaucoup.

620

M. JEAN POIRIER :

Merci.

625

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Réjean-Paul Forget. Bonsoir!

630

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Est-ce que c'est possible d'avoir, madame la présidente, l'image qu'on avait hier quand il y a eu une question sur le coin où on rencontre...

635

LA PRÉSIDENTE :

L'enrochement.

640

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Oui. L'enrochement. Mais juste avant, il y avait une image de vue du ciel, du dessus. Il y avait une image globale. C'était juste des lignes noires.

645

LA PRÉSIDENTE :

Des croquis.

650

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Des croquis.

655

LA PRÉSIDENTE :

L'acétate qui précède celle où on voit la roche, qui est le coin du tennis, tout près du sentier. Je m'en souviens aussi. C'est celle-là. C'est en noir et blanc.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

660 C'est en noir et blanc. Tantôt, je l'ai vue quand vous avez défilé des images. C'est la vue de... parce que je voudrais, avant d'aborder cet aspect-là, c'est une vue du terrain, mais c'est en noir et blanc seulement. Parce qu'on voyait l'ensemble des corridors mieux, parce que là il y a des couleurs, on ne voit pas les chemins aussi bien. C'est celle-là, voilà.

665 Donc, ici, je voudrais juste qu'on me dise, ici -- c'est qu'il y aurait des questions préliminaires parce que je veux juste amener une question ici sur le corridor. Ce qu'on nous explique, ce que j'ai compris, vous allez me dire si je me trompe, c'est qu'ici, évidemment ce qu'on propose, c'est qu'il y aurait des arbres ici, une lignée d'arbres. Actuellement, c'est un terrain de soccer. Il y a une clôture ici qui bloque. Il y a un immeuble ici. Il y a une trentaine d'arbres autour, dans ce secteur-là.

670 Ici, ils proposent de mettre des arbres. Actuellement, il n'y a pas de clôture ici même. D'accord? Mais il y a un projet planifié. On me dira si je me trompe. Il y a un projet planifié, potentiel, d'avoir un terrain de soccer synthétique à cet endroit-là, dans les cartes de la Ville, qui serait entouré d'une clôture probablement, vu que c'est ce type de terrain-là.

675 Et, ici, ce qu'on voit, et on disait qu'il y a des arbres -- tantôt, dans la présentation, vous me direz si je me trompe, ça fait partie de la question -- que le but des arbres, c'était d'éviter que le monde reçoive des ballons pendant qu'il marche. Et, je veux juste faire l'observation ici. Vous allez me dire si je me trompe. Ici, ça se peut que je me trompe, on me dit que c'est 18 pieds, ici, l'arrière d'un terrain de tennis. C'est 21 pieds? D'accord. Ça, c'est 21 pieds, d'accord? Puis ici, 680 vous voyez, ce n'est pas la même chose.

685 La première question que je voudrais poser par rapport à ce secteur-là, je voudrais comprendre, un terrain de tennis, tous les terrains de tennis qu'on a dans le court central qu'on a ici, qu'on l'ait ailleurs, normalement c'est tout statutaire, c'est réglementé? Non? Moi, je voudrais savoir si tous les terrains de tennis qui sont là, parce qu'on disait qu'il faut avoir 12 terrains de tennis pour répondre au règlement...

LA PRÉSIDENTE :

690 Oui. De l'Association...

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

695 ... de l'Association. La dimension des terrains de tennis, pour que ce soit un terrain de tennis valable, est-ce qu'il faut qu'ils soient pareils?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

700 La dimension, c'est 120 X 60, un terrain. Donc, c'est ça qui donne 21 pieds de course. Le central et le court numéro 1 sont plus grands que ça, pour toutes sortes de raisons, parce qu'il y a de la place pour les caméras de télévision, les photographes et, ainsi de suite.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

705 Mais, donc, pour qu'ils soient valables, tous les terrains devraient être de la même dimension. Donc, vous n'allez pas chercher plus de terrain qu'il est nécessaire.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

710 Non.

LA PRÉSIDENTE :

715 La réponse est non.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

720 Mais ici, vous dites: pour permettre le passage du corridor ici, vous dites que vous le coupez. Donc, il n'est plus réglementaire. Donc, vous n'avez pas 12 terrains, vous en avez maintenant 11.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

725 Non. Le coin, on peut le couper. Le 21 pieds, c'est derrière la ligne. Entre les deux lignes, de côté. La ligne de double, il faut que ça ait 21 pieds au fond.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

730 Bien, là, j'ai de la difficulté, madame la présidente, à comprendre.

LA PRÉSIDENTE :

735 Alors, donnez-nous les distances, monsieur Lapierre, auxquelles vous référiez par rapport à la ligne qui est plus noire.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

740 D'accord. Donc, 21 pieds ici. Entre la ligne de double, ici, jusque là, il faut qu'il y ait 21 pieds. De l'autre coin, il faut qu'il y ait 21 pieds. Du coin ici, il faut qu'il y ait 12 pieds avec la clôture là. Donc, c'est ça qu'est le règlement.

Ici, c'est possible d'avoir un coin en biais. Il y a plein de terrains à plein d'endroits où le coin est tronqué comme ça.

745 **LA PRÉSIDENTE :**

Complémentaire, monsieur Bélanger?

M. VIANNEY BÉLANGER :

750

Oui. Autrement dit, la partie tronquée est à l'extérieur de la zone du 21 pieds. Alors, c'est ce qui permet de la tronquer.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

755

Ça, c'est une zone pour la sécurité des joueurs. Donc, c'est l'aire de course nécessaire pour jouer. Mais, dans le coin, ils n'ont pas besoin d'aller complètement dans le coin, une clôture tronquée fait l'affaire.

760 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va. Alors, je vous rappelle que le registre est fermé, des questions. Il est 7 h 30. Je vous l'avais annoncé. Merci beaucoup.

765

Alors, on continue avec votre deuxième question, monsieur Forget.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

770

C'était une question préliminaire, madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Pas trop, là. Ce soir, je vous ai demandé d'être plus rigoureux.

775

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Bien, madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

780

Allez-y. Posez votre deuxième. On va voir.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

785

C'est que j'ai beaucoup de questions, madame la présidente. Ici, la largeur du chemin ici, c'est de combien par rapport à la largeur du chemin ici?

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

790

Le premier chemin que vous avez pointé est d'une largeur de 4 mètres. Le deuxième est d'une largeur de 3 mètres tel qu'était l'existant.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

795

Ici, ce que vous dites, c'est que ça, c'est 3 mètres.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

C'est ça.

800

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

805

Maintenant, la question que je vous pose, est-ce que vous avez analysé ce secteur-là en regard avec la politique de sécurité de la Ville de Montréal au niveau de l'aménagement, pour éviter que les piétons, les piétonnes soient pris dans des coins isolés?

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

810

Justement, le fait d'avoir tronqué le coin à 45° fait en sorte que c'est au niveau visuel, on voit plus que s'il y avait un coin pointu à cet endroit-là, étant donné qu'il y a un certain rétrécissement, ça serait effectivement plus facile de se cacher derrière. Tandis qu'en ayant un coin à 45°, la visibilité est grandement augmentée.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

815

Est-ce que l'idéal au point de vue sécurité par rapport au passage ici, est-ce que l'idéal en matière de sécurité, vu que vous semblez être quelqu'un qui connaît cet aspect-là, serait tout simplement d'être dans un endroit où il y aurait carrément aucun mur ou arbre de ce secteur-là, d'être dans un endroit totalement libre? Est-ce que c'est meilleur, en vertu de la sécurité publique, d'être dans une zone complètement dégagée?

820

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

825 Les arbres, il ne faut pas oublier qu'en général, c'est plus un tronc avec du feuillage. Ce qui est plus nuisible en termes de sécurité, c'est les massifs d'arbustes hauts.

830 Pour vous répondre aussi, j'ai quelque chose. Par rapport à la condition existante, si on revient -- en tout cas, par rapport au plan existant, le coin des clôtures actuellement et le sentier dans ce secteur-là, entre donc le terrain de baseball et le terrain de soccer et la clôture existante, à un coin, il y a 3 mètres de dégagement et, à un autre coin, il y a 6 mètres de dégagement.

835 Dans l'aménagement proposé, le plan modifié que vous avez sous les yeux actuellement, à un des deux coins, donc celui qui est en haut de l'écran, le coin tronqué à 45°, on a 8 mètres de dégagement. Donc, ici, maintenant, dans le plan d'aménagement modifié, il y a 8 mètres de dégagement entre le coin à 45° et le sentier. Ici, il y a 5.2 mètres entre le coin à 45° et le début du sentier. Ce qui améliore grandement la condition par rapport à la situation existante.

LA PRÉSIDENTE :

840 Monsieur Masson, est-ce que vous voudriez intervenir? Monsieur Masson, c'est le répondant pour la Ville au sujet des aménagements paysagers. C'est bien ça?

M. MARIO MASSON :

845 Oui, c'est bien ça.

LA PRÉSIDENTE :

850 Allez-y.

M. MARIO MASSON :

855 Pour répondre à la première sous-question de monsieur Forget, à savoir le potentiel d'avenir du terrain de soccer, effectivement, bon, on a actuellement en place les dimensions d'un terrain de soccer standard, de dimension, enfin, pour les tournois, sauf qu'il est sur gazon actuellement. Et, lorsqu'on se promène dans le parc, on constate que souvent ce sont des équipes de plus jeune calibre qui jouent à 90° sur le terrain de soccer. Donc, en réalité, ils jouent à quatre équipes de plus petit calibre. Et, si vous êtes allé hier ou avant-hier, c'est comme ça que l'espace est utilisé. Mais ce sont les dimensions standard.

860 Donc si, éventuellement, il y avait une surface synthétique, ce serait les mêmes dimensions parce que, actuellement, c'est une dimension standard. Donc, il faut comprendre que la coupe qui a été montrée hier soir, qui expliquait l'organisation spatiale entre le coin tronqué du terrain de tennis jusqu'à l'alignement d'arbres, jusqu'à une ligne théorique de limite de terrain, 865 c'est des espaces qui sont capables d'accueillir ces installations-là.

870 Si l'alignement d'arbres qui était montrée comme des arbres columnaires -- hier, enfin, Sophie a mentionné que c'était pour arrêter les ballons. C'est sûr qu'une rangée d'arbres, ça arrête un peu les ballons, une clôture arrête complètement les ballons, mais c'est aussi pour avoir un aménagement paysager qui est plus intéressant, parce qu'à partir du moment où effectivement les arbres ont un peu poussé, les troncs viennent à peine cacher le décor et ça crée une ambiance intéressante. Donc, c'est comme ça que ça a été abordé.

875 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va. Je vous laisserais une autre question, monsieur Forget. Je pense qu'on a fait le tour de la question de la sécurité de cet espace-là. Vous êtes d'accord?

880 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

885 Bon, bien, alors posez-en une autre mais, après ça, je vais vous demander de respecter l'ordre et de laisser quelqu'un d'autre venir. De toute façon, vous êtes sur ma liste un peu plus loin. D'accord?

890 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

895 Allez-y.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

900 Voilà. Donc, ma question, c'est, est-ce que la Ville a fait une analyse de sécurité? Parce que, ce que j'ai comme information -- vous me direz si j'ai tort -- ce que j'ai comme information, c'est qu'on planifie faire un projet d'aménagement du parc. Et, un projet d'aménagement du parc où les citoyens seraient consultés.

905 Ce qu'on est en train de faire là va avoir un effet sur l'aménagement du parc futur, avant même que les citoyens aient été consultés sur l'aménagement. Mais on constate que vous avez un projet. Et dans un des projets, c'est éventuellement d'avoir un terrain synthétique, qui serait totalement clôturé.

910 Est-ce que vous avez fait une évaluation d'impact en matière de sécurité, compte tenu de la politique d'aménagement sécuritaire des aménagements qui a été déposée hier, politique de la

915 Ville, faite en collaboration avec les femmes. Est-ce que vous avez fait venir, exemple, le service spécifique en matière de sécurité des femmes? Il y a un service à l'Hôtel de Ville, je crois qu'on a le nom de la personne, je pourrai vous le déposer. Attendez un peu, je pense que je l'ai ici. C'est madame Anne Michaud, conseillère en développement communautaire qui s'est occupée spécifiquement de ce dossier-là.

LA PRÉSIDENTE :

920 La sécurité des femmes?

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

925 Pour la sécurité des femmes et la sécurité de l'aménagement. Est-ce que ce service-là a été consulté et a dit que c'était correct de faire ça?

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. C'est clair. Voulez-vous répondre rapidement, oui ou non?

930 **M. MARIO MASSON :**

Jusqu'à présent, ces gens-là, c'est des gens avec qui on travaille de façon régulière. Sur ce projet-là spécifique, on n'a pas consulté parce que le projet de plan directeur du parc Jarry est en progression.

935 Par contre, je peux vous dire qu'on a une expérience qui nous dit que les conditions répondent à ce que ces comités-là, en général, nous demandent. Et ce sont des conditions habituellement très logiques, de ne pas créer de zone de cul-de-sac pour que les gens soient coincés. Donc, dans un contexte comme ça, les culs-de-sac n'existent pas.

940 Au contraire. Même par rapport à ce que Sophie montrait, on améliore les conditions. Mais c'est des choses qu'on fait effectivement régulièrement. Le document qui a été déposé, hier, par madame Poisson, c'est des documents effectivement avec lesquels on travaille régulièrement. Puis il faut comprendre que c'est aussi très souvent des questions d'interprétation parce que chaque cas est différent.

945 Mais ce sont des lignes guides qui existent maintenant pour éviter de créer des sites inconfortables et créer des pièges, effectivement.

950 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

955

Madame la présidente, toujours sur la sécurité, je voudrais un dernier point parce que c'est une logique, puis je voudrais terminer.

LA PRÉSIDENTE :

960

Est-ce que c'est une réponse par oui ou non?

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

965

Bien, madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y. Posez-la, votre question.

970

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Je vais vous expliquer. C'est que dans la précédente consultation -- est-ce que c'est possible d'avoir une vision plus globale du projet? Voilà. Il faudrait trouver une carte globale, incluant le stationnement, s'il vous plaît, puis le stationnement verdure.

975

LA PRÉSIDENTE :

Une carte de tout le périmètre.

980

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

L'ensemble du terrain superficiaire de Tennis Canada.

985

LA PRÉSIDENTE :

Ça, ça va? Non.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

990

Non. O.K. Parfait. Aux dernières consultations publiques, on a évoqué l'hypothèse, moi, j'ai soumis en recommandation de prendre l'ensemble de ces terrains de tennis là ici, et de les mettre ici. La raison évoquée pour pas le faire, c'était que c'est 300 places de stationnement qui seraient à cet endroit-là, O.K., qui a été évoquée.

995

J'ai aussi suggéré qu'on pourrait le mettre ici, en partie, en tout cas, de dégager cet espace-là. Et moi, la question que je veux poser, c'est, est-ce qu'il serait possible avant que... parce que ce n'est quand même pas si compliqué que ça d'avoir un avis d'un comité indépendant,

1000 d'un autre comité d'un autre service, d'avoir un avis sur la sécurité, quel projet est plus sécuritaire pour les citoyens et les citoyennes, les enfants de notre... parce que c'est quand même un projet dans un parc. Est-ce que ce serait mieux d'avoir ces terrains de tennis là situés ici, plutôt que de les avoir là en matière de sécurité pour la population? En tenant compte aussi du corridor, des clôtures. Parce que, oubliez pas, il y a aussi cet aspect-là.

1005 Est-ce que ça serait peut-être possible parce que d'ici le 5 juillet, il me semble qu'on aurait la possibilité d'avoir un avis spécifique de sécurité par un comité dont c'est la vocation.

LA PRÉSIDENTE :

1010 Bon, attendez. Quand même, on a des gens ici à la table qui sont habitués de travailler avec ces dossiers-là. Plutôt que d'attendre pour avoir un autre rapport, on va vérifier auprès de monsieur Masson. Vous travaillez régulièrement dans ce domaine-là. Pourriez-vous répondre à la question de monsieur Forget?

1015 **M. MARIO MASSON :**

Bien, pour répondre à la question de monsieur Forget, c'est qu'il y a actuellement en place des installations qui créent une condition qui est semblable à celle qu'il pourrait y avoir dans le projet tel que présenté. Et, ça a très bien fonctionné.

1020 Alors, c'est certain que dans une hypothèse où il y aurait une modification, on va s'assurer que ça fonctionne. Mais tout nous permet de croire que ça va fonctionner, puisque ça fonctionnait avant. Et, hypothétiquement, s'il n'y avait aucun terrain de tennis, c'est certain que ça créerait aucun problème. Mais c'est un parc dans lequel il y a déjà des installations de type tennis, de type soccer, de type baseball, et l'équilibre fonctionne.

1025

LA PRÉSIDENTE :

1030 Donc, au fond, votre réponse, c'est même si on bougeait sur les deux autres aires identifiées par monsieur Forget, la situation serait à peu près semblable en termes de sécurité que celle qu'on connaît actuellement avec les tennis.

M. MARIO MASSON :

1035 D'après moi, oui. Ça serait, dans le fond, quatre trente sous pour un dollar.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

1040 Je pense qu'on ne se comprend pas, parce que j'ai évoqué aussi le corridor ici. Ça, ça n'existe pas. Parce qu'il y a une période où il y a un corridor. Il y a une clôture ici, il y a une clôture ici. Et, ce qu'on demande aux citoyens, c'est de se promener à travers ça. C'est en plein des choses dénoncées par le rapport. Et, est-ce qu'il va falloir... parce que la première chose qui

va arriver, dès qu'il va y avoir une agression entre deux clôtures, ils vont le fermer. C'est ça qui va arriver, madame la présidente.

1045

Et, là, ce qu'on va dire à une personne agressée, madame la présidente, qui est blessée, on va dire: «On a fait ça pour préserver 300 places de stationnement.»

LA PRÉSIDENTE :

1050

Attendez un petit peu. Je vais vérifier quelques éléments. Le type de comité auquel monsieur Forget réfère à la Ville de Montréal, est-ce que ce sont des comités auxquels il est facile de faire appel?

M. MARIO MASSON :

1055

Bien, ce sont des comités bénévoles, c'est Comité femmes et Ville, des comités de ce type-là. Donc, c'est des gens qui se préoccupent des conditions des usagers dans les parcs, dans les rues, dans les espaces publics. Et, ce sont des gens avec qui on peut travailler à l'occasion.

1060

Mais pour répondre à ça de façon plus spécifique, on a bien compris que la distance entre le court numéro 1 et les terrains de tennis, c'est 20 mètres. Je vous ferai remarquer que 20 mètres, c'est la largeur de la plupart des rues de Montréal.

1065

Alors, tant qu'il n'y a pas d'installation, par exemple, durant la période de montage dite de zone 1... enfin, en tout temps quand c'est ouvert, il y a 20 mètres, donc il n'y a aucun problème de sécurité, à mon avis.

1070

Ensuite, en période de montage, lorsque la clôture est installée, c'est une clôture qui — on n'a pas donné tous les détails — mais on sait que c'est une clôture qui n'est pas très haute et qui laisse un dégagement qui est très confortable pour circuler, et qui est très visible, et qu'il y a de l'animation, et qu'on comprendra qu'il y a un très bon niveau d'éclairage à cet endroit-là parce qu'on a des tours d'éclairage qui éclairent les tennis et les espaces extérieurs. Et sur tous les terrains occupés par Tennis Canada, actuellement, il y a de l'éclairage et il y en aura encore.

1075

Donc, à mon avis, il n'y a pas de problème de sécurité.

LA PRÉSIDENTE :

1080

Bon, je vous arrête. Je pense que vous l'avez bien exprimé.

M. MARIO MASSON :

1085

Donc, je pense qu'on comprend le point de vue.

LA PRÉSIDENTE :

1090 Ce que je vais faire, c'est que je vais vérifier s'il y a moyen, effectivement, d'aller
chercher l'avis de ces gens-là, de telle sorte que vous puissiez en bénéficier, vous, si vous
voulez remettre un mémoire écrit d'ici le 5 juillet. On va vérifier. C'est ça que vous voulez faire?
Vous voulez l'avoir pour préparer votre mémoire.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

1095 Effectivement. Et je tiens à souligner, madame la présidente, qu'il est fondamental que
sur un dossier qui touche un parc public, je ne comprends pas que la Ville de Montréal, par ses
instances, ne consulte pas un comité où il y a des citoyens. Je veux juste faire...

LA PRÉSIDENTE :

1100 D'accord.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

1105 Je ne comprends pas ça et j'espère... j'aimerais avoir une explication, mais je n'ai plus de
question.

LA PRÉSIDENTE :

1110

D'accord. Alors, on va vérifier et au retour de la pause, on va essayer de voir avec vous s'il y a moyen d'aller chercher cet avis-là, de telle sorte qu'il soit public sur le site et que vous puissiez en tenir compte.

1115

Madame Poisson, s'il vous plaît. Bonsoir, madame Poisson!

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1120

Bonsoir! Je demanderais peut-être pour les besoins de mon propos, de voir le court numéro 1 de près. Je pense bien qu'Aedifica doit avoir une diapo où on voit très bien le court numéro 1. Un genre de maquette, faute de maquette physique, une maquette virtuelle.

1125

En attendant, je peux peut-être rappeler certains faits qui ont été amenés lors des premières audiences?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1130

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1135

Concernant le court numéro 1, il y avait François Beaulé qui avait remis un document très intéressant, qui analysait justement la conception de ce stade-là. C'est bon de rappeler aussi qu'il y a seulement 6 des 8 loges corporatives qu'on va examiner tantôt, qui sont financées dans le présent projet. Et puis, voilà. Mais on n'a pas eu d'information concernant les coûts spécifiques de la construction de ce court numéro 1 lors de la présentation et je vous ferai remarquer que, souvent, on glisse sur le sujet principal de ces...

LA PRÉSIDENTE :

1140

Alors, votre question, c'est combien ça coûte.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1145

Bien, là, c'est parce qu'on s'est fait dire lors d'une rencontre avec monsieur Landreville et d'autres fonctionnaires à l'arrondissement que les coûts de construction de ce court numéro 1 ne cessent d'augmenter, étant donné le marché de la construction actuel.

LA PRÉSIDENTE :

1150

On va aller voir. Voulez-vous?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1155

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1160

On va aller chercher la réponse.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Ça serait intéressant.

1165

LA PRÉSIDENTE :

Quels sont les coûts de construction du court numéro 1?

M. VIANNEY BÉLANGER :

1170

Je n'ai pas les chiffres avec moi. Peut-être qu'après la pause, j'aurai... je n'avais pas pensé d'apporter le détail des coûts. Alors, si on peut récupérer ces documents, je vous donnerai les chiffres plus exacts.

1175

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Excellent. Allez-y, madame Poisson. Donc, on attend après la pause. On revient avec votre réponse.

1180

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1185

Les loges, c'est ça, ici, avec des escaliers... non, ça, c'est des passerelles. Un ascenseur privé uniquement qui dessert uniquement les loges. Puis des escaliers extérieurs qui desservent uniquement les loges. Puis les gens ordinaires vont circuler plutôt vers ici et remonter dans les gradins, semble-t-il. D'après ce que j'ai compris. Donc, il y a une forte proportion du court numéro 1 qui dessert uniquement les loges, proportion d'infrastructure.

1190

Je voudrais savoir la proportion des coûts des loges uniquement? Autrement dit, je veux savoir qu'est-ce qu'il en coûterait ou quelle proportion des coûts va à la construction...

LA PRÉSIDENTE :

Des loges.

1195 **Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :**

1200 Mais, attendez. C'est parce que ça se fait en deux ou trois phases, je ne sais pas quoi là, mais il y a ça qui est construit au centre, que ce sont des gradins avec un court. Il y a des gradins uniquement. Puis il y a les loges qui viennent se greffer à ça. Alors, je veux savoir la proportion des coûts associés uniquement aux loges par rapport à l'ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

1205 Ça, j'imagine que vous n'avez pas les chiffres, non plus? Avez-vous les chiffres?

M. VIANNEY BÉLANGER :

1210 Peut-être que je peux expliquer en forme de proportion. C'est que les loges, c'est des espaces ouverts qui vont être fermés avec des installations temporaires annuelles par des toiles. Alors, qu'est-ce que vous avez? Vous avez les gradins et vous avez une surface plane qui va recevoir les loges temporaires. Donc, le coût à l'aire que l'on fait, à la surface, c'est seulement la largeur de la surface arrière, en dessous du canapé, qui va servir éventuellement à fermer les loges par des toiles temporaires.

1215 Donc, le coût de construction réel est marginal par rapport à l'ensemble du stade pour les loges comme telles.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1220 Parce que je n'avais pas bien compris. Je comprenais que les loges occasionnaient non seulement le coût de construire le balcon, mais aussi le toit, mais aussi les ascenseurs et les escaliers. Tout ça pourrait être économisé si on omettait de construire les loges.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1225 Si on ne construisait pas les loges, effectivement, on diminuerait les coûts pour la proportion de ce que je parle, le pourcentage qui est affecté à ça, oui.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1230 Mais, en fait, il n'y aurait pas de loge, il n'y aurait pas d'ascenseur, puis il n'y aurait pas quatre escaliers en fer, en acier.

LA PRÉSIDENTE :

1235 Est-ce que ça devient marginal, à ce moment-là, comme coûts?

M. VIANNEY BÉLANGER :

1240 Les escaliers vont être nécessaires pour accéder aux gradins de toute façon. On pourrait penser qu'on pourrait enlever l'ascenseur et on pourrait rétrécir la circulation en arrière des gradins où il y a la surface des loges. Mais on ne pourrait pas éliminer complètement la surface à l'arrière, parce que ça sert de circulation aux gradins comme tels aussi.

1245 **Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :**

Je m'excuse. Ce n'est pas ça qu'on avait lu dans le premier projet. Parce que dans le premier projet, on lisait très bien — je pourrais même le citer — que — et d'ailleurs, monsieur Beulé l'avait repris dans son mémoire à lui — que les escaliers servaient exclusivement les loges. Et que les gens accèdent aux gradins via le rez-de-chaussée.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1255 Peuvent monter via le rez-de-chaussée.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1260 Et descendre. Monter et descendre. Descendre dans la baissière ou remonter via le rez-de-chaussée qui prend sur tous les côtés. Puis que les escaliers servaient uniquement aux loges.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1265 Oui, peut-être qu'en partie, les escaliers servent aux loges. Sûrement qu'il y en a des escaliers qui servent aux loges, effectivement. Mais ce n'est pas un coût substantiel.

1270 Le coût principal du court numéro 1, c'est l'excavation jusqu'au-delà de 10 à 12 pieds. C'est le coffrage en béton, c'est le système de pompage d'eau pour éliminer l'eau, parce qu'on est en dessous du niveau du sol. Le coût principal du court numéro 1 est dans ce qu'on appelle le bol inférieur. Alors c'est sûr, après ça le deuxième coût, c'est les gradins qui montent. Effectivement, je ne nie pas qu'il y a un coût pour construire les surfaces des loges, qu'il faut amener un ascenseur et aussi qu'il faut monter les gens aussi par des escaliers. Mais ce n'est pas le coût principal.

1275 Mais effectivement, si on enlevait les loges, bien sûr, on va diminuer de ce coût marginal le coût du stade, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

1280 Puis quand vous parlez de coût marginal, êtes-vous capable de faire un estimé en pourcentage?

M. VIANNEY BÉLANGER :

1285 Je vais avancer un chiffre, de mémoire. Je vais demander à mon collègue qu'il dise oui ou non. Je pense qu'on peut parler à peu près de 15 à 20 %, pour les loges. Si on parle escaliers, la surface arrière et l'ascenseur. 15 %? À peu près 15 % du coût.

LA PRÉSIDENTE :

1290 À peu près 15 %.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1295 Autrement dit, on va parler un langage que les architectes connaissent: faites-moi une soumission juste les gradins, faites-moi une soumission avec des loges en plus. Est-ce qu'on peut faire la différence de coûts?

LA PRÉSIDENTE :

1300 Bon, est-ce que dans les documents auxquels vous allez avoir accès tout à l'heure, ça peut être possible de faire cet exercice-là?

M. VIANNEY BÉLANGER :

1305 Non. Non, parce que le prix du stade n'est pas décortiqué en morceaux. C'est l'ensemble du stade que l'on a préparé les documents. Ce n'était pas l'intention de décortiquer par pièce, généralement. On peut, par contre, avoir une idée. On peut s'asseoir avec les architectes. On peut calculer à peu près le 10-15 % que l'on parle sur l'ensemble du coût, on peut le chiffrer, mais il va demeurer un chiffre relativement théorique, dans le sens qu'on va partir du total du coût et on
1310 va calculer cette proportion-là au pourcentage, et on va arriver avec un chiffre.

LA PRÉSIDENTE :

1315 Donc, vous avez un estimé en pourcentage. Vous ne pouvez pas avoir vos deux soumissions. Puis tantôt, à votre autre question, vous allez avoir une réponse après la pause.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1320 Moi, je ne crois pas ça qu'on ne peut pas avoir les deux soumissions. Me semble que c'est clair, puis on pourrait avoir...

M. VIANNEY BÉLANGER :

1325 Mais un appel de soumissions, il faut préparer des documents. Il faut aller, inviter avec des règles précises dans l'industrie de la construction, demander de faire des prix sur un projet A, un projet B, de soumettre, laisser le temps de faire un appel de soumissions. Donc, il faut produire des plans en conséquence, des devis, et attendre la période de soumissions. C'est un processus. Ça se fait, mais ça ne se fait pas dans une soirée.

1330 **Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :**

1335 Parce que là, j'avais deux questions qu'il me restait. C'est-à-dire, là, il y en a quatre. C'est-à-dire, si on positionne ça, ça, ça serait plutôt ce qui donnerait sur la fameuse promenade pour les Amis du parc Jarry. Et, là, vous avez les quatre gradins et loges qui ne sont pas financés actuellement. Bien, avoir une idée du coût de chaque gradin muni de loge pourrait quand même donner une idée de ce qu'il reste à payer pour ce stade-là, O.K.? J'imagine que vous êtes capable de fournir ça? Ça ne se peut pas?

LA PRÉSIDENTE :

1340 Qu'est-ce que vous voulez? C'est quoi votre objectif en faisant les calculs de coût?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1345 Bien, l'information. On est en période de questions. Il y a toute cette partie-là, tout le projet tourne autour de la construction du court numéro 1 et on n'a absolument aucun aperçu des coûts. Monsieur Landreville nous a dit que les coûts de construction augmentaient en flèche. Les proportions... parce qu'il pourrait y avoir plusieurs options. Si on ne construit que les gradins sans les loges, le stade est beaucoup plus petit, on l'a dit souvent lors des premières audiences, ils peuvent quand même accueillir toute l'assistance, et puis on n'a pas à décaler tous les autres tennis extérieurs en conséquence.

1350

Alors, c'est très possible de faire un stade plus petit, un court numéro 1 plus petit si on omet les loges. Et, les loges, ma question finale, maintenant, c'est quels sont les revenus

1355 annuels espérés par la location des loges? Parce que, moi, je ne vois pas ça à 15 %, les coûts des loges. Moi, je pense que ça double le prix du court numéro 1.

LA PRÉSIDENTE :

1360 Bon, on va aller chercher une réponse à cette question-là.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1365 Puis, je veux savoir quels profits ils espèrent aller chercher avec ces loges-là. Me semble qu'ils doivent le savoir.

LA PRÉSIDENTE :

1370 Bon, alors, ça, je pense que la question de la justification des loges par, au fond, le financement que vous allez chercher est intéressante.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1375 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

L'autre question de madame Poisson, elle demande...

1380 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Je vais répondre à la première partie de la question. Sur la question des coûts et des revenus des loges, je vais demander à monsieur Lapierre parce que je n'ai pas ces données.

1385 Mais sur la question de la position du stade, vous avez remarqué dans les documents, on construit le stade premièrement d'une première phase de 5 000 places et, éventuellement, en mettant les deuxièmes niveaux de gradins par module, on le monte à la capacité à 7 000. Donc, ça va évoluer avec le temps.

1390 Si on construit, exemple, si, effectivement, les coûts montent et qu'on peut construire seulement le bol inférieur, puis on n'a pas les sous pour construire les gradins modulaires au périmètre le deuxième cercle de gradins, on pourrait décider d'en construire moins, parce que soit pour des sous, soit que -- il reste que l'emplacement du stade, pour permettre éventuellement qu'il atteigne sa capacité dans le temps, il faut qu'il soit positionné exactement à l'endroit où il est positionné.

1395

Effectivement, il est prévu d'être modulaire. Parce qu'on dit la première opération dans le budget de cette année, c'est d'atteindre le 5 000 places. Donc, le deuxième niveau serait construit ultérieurement.

1400

Mais l'emplacement comme tel du stade doit rester où il est parce que si on le fait ou on le tasse, on ne pourra plus développer le stade à maturité tel que l'objet de la demande, c'est-à-dire un stade dans le temps de 5 000 places à maturité.

1405

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous êtes en train de dire, monsieur Bélanger, qu'il y ait loges ou pas loges, les besoins reliés au positionnement du stade feraient quand même en sorte que les tennis resteraient au même endroit?

1410

M. VIANNEY BÉLANGER :

Absolument.

1415

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, est-ce qu'on peut parler des loges?

1420

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Du côté des revenus? C'est certain que c'est ça qui est notre produit le plus payant, si on veut. Parce qu'on appelle ça des loges, dans le fond, il faut comprendre. Quand on voit l'espace, parce qu'on a exactement la même chose dans le court central, c'est tout simplement une plateforme vide et on l'habille lors du tournoi. On met un tapis, des chaises, des tables et, ainsi de suite, et on le loue à des compagnies ou des groupes qui veulent recevoir un groupe de personnes. Que ce soit 16, 20, une trentaine de personnes. Pour une journée donnée. Et on fait des revenus avec ça.

1425

Ça peut aller, selon la journée ou le type, le nombre, le groupe, tout ça, c'est entre 4 et 12 000 \$ environ, j'imagine, pour le court numéro 1. Ça peut monter plus que ça pour le central.

1430

LA PRÉSIDENTE :

Par jour?

1435

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Par jour.

1440

LA PRÉSIDENTE :

Par loge?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1445

Pour un espace de...

LA PRÉSIDENTE :

1450

Par loge, par jour?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1455

Oui. Pour un espace de 16 à 20 personnes. Donc, c'est des revenus appréciables. Et, comme vous savez, on tient ces tournois-là pour faire des revenus pour réinvestir dans le développement du sport.

LA PRÉSIDENTE :

1460

Est-ce que ça répond à votre question?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1465

Oui. Revenus impressionnants, on s'en doutait. Maintenant, la superficie des loges, c'est-à-dire de l'espace additionnel? Parce que là, j'ai parlé d'une soumission avec loges ou sans loge. Mais un stade sans loge aurait quelle superficie totale? Puis un stade avec des loges a quelle superficie totale?

LA PRÉSIDENTE :

1470

Si vous avez le chiffre, rapidement. Puis, ensuite, ça va être votre dernière question, madame Poisson.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1475

Oui.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1480

Je n'ai pas très bien saisi la question, c'est-à-dire qu'est-ce que vous voulez dire par superficie totale?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1485 Bien, on le voit bien. Quand on voit une photo aérienne des loges, on voit que ça rajoute 6 mètres point quelque chose. D'ailleurs, monsieur François Beulé l'avait mentionné dans son document à lui. 6 mètres. Donc, 12 mètres latéralement dans les deux sens. Donc, ça va chercher... à l'oeil, c'est ça, est-ce que vous l'avez déjà calculé?

1490 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Je vais demander à monsieur Favreau, la surface de la loge à l'arrière, elle a quelle largeur?

1495 **M. GUY FAVREAU :**

Un instant.

LA PRÉSIDENTE :

1500

Pendant que monsieur Favreau cherche, qu'est-ce qu'il disait l'autre monsieur que vous voulez citer? Que vous citez?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1505

François Beulé.

LA PRÉSIDENTE :

1510

Oui.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1515

Qui a fait une recherche plus sur les loges. Bien, c'est ça. Il disait que c'était 6 point quelque mètres chaque côté. J'aurais deux petites questions.

LA PRÉSIDENTE :

1520 Non. Là, je ne peux pas vous permettre ça. Vous en avez déjà posé plus que deux et il y a des gens qui n'ont pas encore parlé, madame Poisson.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1525 C'est parce que monsieur Lapierre n'a pas été précis. C'est 4 à 12 000 \$ par jour, mais il n'a pas dit combien de jours ces loges-là étaient utilisées.

LA PRÉSIDENTE :

1530 C'est vrai. Si vous avez une réponse là-dessus? Je vous laisse passer ça. Ça compléterait l'opération.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1535 Ça serait du premier samedi pendant sept jours.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Sept jours.

1540 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

Du samedi au vendredi, donc c'est ça. Sept jours.

LA PRÉSIDENTE :

1545 C'est le tournoi. Sept jours. Monsieur Favreau?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1550 Puis, là-dessus, est-ce qu'il y a des loges qui sont données gracieusement à la Ville, comme dans le premier stade ou non? Faites pas semblant de rien. Dans la convention, il y a deux loges corporatives qui sont données à la Ville, dans le stade du Maurier, pendant les périodes de tournoi. Est-ce qu'il y a une loge qui est prévue pour la Ville dans ce stade-là, gratuite?

1555

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Non.

1560 **Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :**

Puis...

LA PRÉSIDENTE :

1565

Là, c'est assez.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

1570

Oui, mais il y a des questions...

LA PRÉSIDENTE :

1575

Non, non, non. Vous revenez. Vous revenez plus tard. Je vous arrête. Monsieur Favreau.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1580

Madame la présidente? J'ai peut-être obtenu... on a vérifié. La largeur de la loge à l'arrière, je l'ai en pieds, c'est 16 pieds.

LA PRÉSIDENTE :

1585

16 pieds? Alors, 16 pieds de chaque côté.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1590

Oui, de chaque côté.

LA PRÉSIDENTE :

Donc, en avant, en arrière, de côté...

M. VIANNEY BÉLANGER :

1595

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1600

... des deux bords. D'accord.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1605 Et, j'ai aussi le coût estimé du projet du stade. C'est 5.2 M\$. Et la proportion pour les loges, l'ascenseur, j'ai des chiffres assez précis: 90 00 \$. Les toiles: 260 000 \$. Puis les escaliers: 160 000 \$. On a pour un total de 660 000 \$ sur... Excusez. J'ai un autre chiffre aussi. Et, 150 000 \$ pour les surfaces de 16 pieds au périmètre du stade.

1610 **Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :**

C'est quoi le dernier chiffre?

LA PRÉSIDENTE :

1615 160 000 \$.

M. VIANNEY BÉLANGER :

1620 150 000 \$ pour la surface des loges. Ce qui fait un total de 660 000 \$ sur 5.2. C'est environ 12 %.

LA PRÉSIDENTE :

1625 12 %. D'accord, madame Poisson?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Juste une suggestion. Ça serait peut-être mieux de garder l'argent, pas faire de loge et...

1630 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est un commentaire.

Madame Goulet. Bonsoir, madame Goulet!

1635 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Bonsoir, madame Roy! Je serais tentée de poursuivre dans la perspective de questions que ma précédente citoyenne a faites, mais il y a d'autres aspects sur lesquels je m'interroge. La nuit porte conseil, dit-on. Je suis retournée ce matin sur le site. Bon, je vais faire bref.

1640 Dans les usages spécifiques que la Ville veut donner à ces nouvelles aires de construction, on voit clairement des aspects comme musée. Étant moi-même dans le domaine des arts visuels, je me pose la question sur quels critères la Ville se base-t-elle pour donner un tel usage à un organisme sportif? Et quelle démonstration Tennis Canada a-t-elle faite antérieurement pour prouver ses capacités à intégrer une telle activité?

LA PRÉSIDENTE :

Bon, alors, donc, c'est vraiment le musée.

1650

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Mais on peut poser la même question par rapport aux bibliothèques, par rapport aux garderies aussi.

1655

LA PRÉSIDENTE :

Bon, bien, alors, écoutez. Allez-y de façon plus générale. Quels sont les critères sur lesquels vous vous appuyez pour décider d'attribuer les usages que vous attribuez à un équipement sportif, finalement.

1660

Mme ROULA HEUBRI :

Bien, musée, ça peut être le musée sportif. Il y a un exemple du musée de Maurice Richard. Donc, ça peut être aussi un musée sportif pour le tennis.

1665

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Maintenant, bibliothèque et compagnie, c'est dans la même veine?

1670

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Est-ce que vous avez consulté, par exemple, la Société des musées québécois, la Société des musées nationaux, à savoir si l'organisme en question avait les capacités? Est-ce que l'organisme en question a approché des sociétés comme celles-là d'État, établies, reconnues, pour savoir s'il avait la capacité de mener à terme un projet comme ça? On donne là un statut à un organisme qui lui ouvre, bien sûr, d'autres portes et d'autres subventions possibles. Mais il ne faut pas non plus dilapider les biens publics comme ça.

1675

C'est trop simple de me répondre par le fait que, oui, on peut faire un musée. Oui, on va accrocher des vieilles raquettes de tennis, des vieilles shorts, puis voilà. Mais je pense qu'au Québec, comme au Canada, il y a des organismes très sérieux qui ont réfléchi sur qu'est-ce qui définit les priorités des musées.

1680

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. C'est clair.

Madame Heubri, voulez-vous répondre? Est-ce que quand vous faites l'attribution de certains usages comme ça, où on donne l'exemple du musée, est-ce qu'il y a des consultations qui sont faites auprès d'organismes spécialisés dans les domaines?

1690

Mme ROULA HEUBRI :

Non. Pas pour le musée. On n'a pas fait de consultation pour l'usage musée.

1695

LA PRÉSIDENTE :

Faites attention de ne pas me passer un commentaire. Avez-vous une deuxième question?

1700

Mme ROSE-MARIE GOULET :

C'est parce qu'il existe, même à la Société des musées québécois...

1705

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1710

... des spécialistes en musée. Mais aussi en parcs. Et je m'étonne que la Ville s'autorise à donner un tel statut à un organisme qui n'a fait aucune preuve de culture.

LA PRÉSIDENTE :

1715

D'accord. Là, c'est un commentaire.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1720

C'est-à-dire qu'on pourrait demander un minimum de consultation de part et d'autre. Et j'aimerais bien entendre la version de Tennis Canada, dans quelle mesure ils considèrent avoir les capacités et les connaissances pour demander un statut de musée.

LA PRÉSIDENTE :

1725

L'avez-vous demandé?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

1730

Écoutez, c'est très simple. Du côté du zonage, tout ce qu'on a demandé à la Ville, on n'a pas la prétention de vouloir faire quoi que ce soit de différent de ce qu'on faisait avant. Alors, on a dit: «Regardez ce qu'on faisait, ce qu'on fait au Centre de tennis du parc Jarry à l'année longue et composez le règlement de zonage pour nous permettre de le faire.» Voilà.

1735

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Est-ce qu'on peut répondre de la même manière parce que, dans ma question, il y avait la question des bibliothèques aussi. Est-ce qu'on va me dire qu'on va faire une bibliothèque sportive, peut-être?

1740

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Allez-y.

1745

Mme ROULA HEUBRI :

Ça, c'est des activités qu'on a ajoutées. Justement, ça peut être quelque chose pour la communauté.

1750

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas uniquement pour Tennis Canada.

1755

Mme ROULA HEUBRI :

Non. C'est pas uniquement.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1760

Non, mais c'est qu'à la limite...

Mme ROULA HEUBRI :

C'est pour permettre des activités à la communauté, aux citoyens de l'arrondissement.

1765

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1770

Oui, mais à la limite, c'est que vous venez presque, en associant à ça la salle d'exposition, on a l'impression que vous êtes en train de créer avec Tennis Canada, pour les sports — c'est vrai que maintenant, culture, sports et loisirs est tout ensemble — mais que vous êtes en train de faire une deuxième Maison de la culture, alors que dans Parc-Extension, dans Rosemont-Petite Patrie, dans Villieray, on fait des tentatives pour faire vivre des maisons de la culture. Je déborde, je suis d'accord.

1775

LA PRÉSIDENTE :

Non, mais je comprends votre préoccupation. Au fond, vous vous dites, jusqu'où dans les usages, en attribuant ces usages-là au Centre de tennis du parc Jarry, on ne va pas nuire à

1780 d'autres organismes qui interviennent dans le quartier et qui ont les mêmes vocations. Ça, ça mérite une réponse.

Mme ROULA HEUBRI :

1785 Je peux répondre après? Je veux juste consulter mon règlement.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Ça, c'était votre deuxième question, madame Goulet?

1790 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Non, non. C'était une seule question.

LA PRÉSIDENTE :

1795 Oui, mais là, il faut que vous m'en fassiez une courte.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1800 La bibliothèque, les musées, les garderies. Parce qu'en fait, même la question de garderies, ça suppose la même chose. Il vient de se créer des nouvelles garderies dans le coin.

LA PRÉSIDENTE :

1805 Mais je pense qu'on vous a répondu. De un, on ne consulte pas les organismes spécialisés. Là, on va avoir une réponse sur le risque de conflit avec d'autres organismes dans le quartier. Mais je voudrais vous dire là, j'ai plusieurs personnes qui ne sont pas intervenues. Par souci de respect et d'équité, il faut que vous soyez bref. Sinon, on va perdre les gens, comme ceux qui voulaient intervenir hier pour donner leur opinion. Et je pense que ça serait incorrect de
1810 donner la possibilité à des personnes de revenir trop souvent, alors que d'autres n'ont pas la possibilité d'intervenir une seule fois.

Non, non, non. Là, on va attendre la réponse de madame Heubri.

1815 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

Ce n'est même pas une question. C'est un dépôt de document que j'aimerais avoir.

LA PRÉSIDENTE :

1820 Certainement.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1825 Parce que, hier, j'ai posé une question à savoir qu'est-ce qui définit le besoin de 12 tennis extérieurs. J'ai fouillé, je vous avais dit, sur le site de la Fédération internationale de tennis à Londres. On m'avait répondu qu'il n'y avait pas de règlement à ce point de vue là. Monsieur Lapierre m'a répondu qu'il y avait à l'Association de tennis professionnel...

1830 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est vrai.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1835 ... un règlement à ce point de vue là. Je n'ai pas eu de confirmation. Alors, je demanderais à ce que monsieur Lapierre dépose le document qui déclare qu'officiellement, on a besoin, pour avoir la tenue de tennis internationaux, de 12 tennis extérieurs incluant les courts numéro 1 et etc.

1840 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez nous déposer ce règlement-là, monsieur Lapierre?

1845 **M. EUGÈNE LAPIERRE :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1850

Merci beaucoup.
Madame Heubri? Vous n'êtes pas prête encore?

Mme ROULA HEUBRI :

1855

Bien, moi, ce que je peux dire, c'est que les usages activités communautaires, bibliothèque et musée ont été ajoutés pour le besoin, en fait, de la communauté, pour pouvoir avoir des activités pour la communauté. Pas plus que ça.

LA PRÉSIDENTE :

1860

Il n'y avait pas d'intention de votre côté de développer un centre...

Mme ROULA HEUBRI :

1865

Pas du tout.

LA PRÉSIDENTE :

1870

... au Centre Jarry, bibliothèque et compagnie...

Mme ROULA HEUBRI :

1875

Non.

LA PRÉSIDENTE :

... qui risquait de créer de la compétition.

1880

Mme ROULA HEUBRI :

Non, non, pas du tout.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1885

Sauf qu'on sait très bien que la spécialité de ce lieu-là, c'est le tennis. Et qui va jouer du tennis? Ce n'est pas vraiment la communauté qui environne ce quartier-là.

LA PRÉSIDENTE :

1890

D'accord. Mais il faudra voir si les usages vont être récupérés.

Mme ROSE-MARIE GOULET :

1895

Et je demande que des organismes officiels concernant les musées, les bibliothèques soient impliqués dans un tel mandat vis-à-vis d'un organisme qui n'a jamais démontré et qui ne demande pas, non plus, d'avoir cet usage-là.

LA PRÉSIDENTE :

1900

Là, il faudrait que vous veniez nous le dire tout à l'heure. Ça, c'est une recommandation. D'accord?

1905

Madame Florence Arès. En commentaire. D'accord. Alors, voulez-vous l'inscrire tout de suite, madame Arès?

Monsieur Michel Lafleur. Est-ce qu'il est là, monsieur Lafleur?

Monsieur Gilles Beaudry. Bonsoir, monsieur Beaudry!

M. GILLES BEAUDRY :

1910

Bonsoir, madame la présidente! Moi, je suis un citoyen de Montréal intéressé par l'urbanisme et la cohérence des règlements d'urbanisme. Je me demande, une première question, ce serait pourquoi on a remis une catégorie E.1(1), qui est la catégorie la plus basse au niveau d'un parc? Normalement, il n'y a pas de bâtiment autre qu'un petit chalet de parc. Alors, qu'on vient implanter beaucoup d'usages pour le tennis, mais on pense même implanter d'autres activités pour lesquelles le besoin n'a même pas été démontré. Pourquoi on passe de E.3 à E.1?

1915

Mme ROULA HEUBRI :

1920

D'abord, la catégorie E.1(1), on ne l'a pas ajoutée, elle était déjà existante. Ici, on parle d'un règlement en vertu de l'article 89. On ne parle pas d'un changement d'usage. Donc, la catégorie d'usage existante déjà au parc, c'est du E.1(1). Elle est telle quelle. On ne la modifie pas. Ce qu'on vient faire, c'est qu'on vient rajouter des usages en plus.

1925

M. GILLES BEAUDRY :

Pour le parc, oui, mais en fait, c'est un espace détaché du parc, en réalité, qui n'a pas du tout la vocation d'un parc.

1930

Mme ROULA HEUBRI :

Mais c'est zoné E.1(1).

M. GILLES BEAUDRY :

1935

Disons qu'à ce moment-là, ça ne répond pas, mais ça fait rien. Mais le point majeur, quand même, madame Goulet tantôt a soulevé des questions intéressantes. Alors, quand on parle de bureau et on parle de salle de réunion, est-ce qu'il y a une clause dans le règlement qui va spécifier que c'est limité à des usages du tennis? Parce que moi, j'ai vécu ailleurs, en fait, où parce qu'on avait pris bureau, on pensait peut-être à 1 000 pieds carrés, et on se retrouve au Village olympique avec 200 000 pieds carrés de bureau, uniquement parce qu'on a mis un règlement de zonage bureau, sans spécifier de limite.

1940

Alors, est-ce qu'il y a des limites qui vont être spécifiées en superficie? Et en usages aussi. Est-ce que c'est limité à des usages réellement reliés au tennis, pas des bureaux de professionnels ou du gouvernement qui voudrait louer des bureaux là, tiens.

1945

LA PRÉSIDENTE :

1950

C'est ça, votre inquiétude?

M. GILLES BEAUDRY :

Oui.

1955

Mme ROULA HEUBRI :

Mais on a bien dit, hier, que c'était des usages qui ne pouvaient pas exister s'il n'y avait pas un centre tennistique.

1960

M. GILLES BEAUDRY :

Oui, mais quand l'espace est là, ça peut être loué à n'importe qui, en fait. S'il n'y a pas une clause qui dit que le bureau, c'est des bureaux pour les tennis, il n'y a rien qui empêche des bureaux de commerces ou des bureaux professionnels ou même du gouvernement, surtout le para-gouvernemental, de louer là parce que c'est marqué bureau. La Ville ne pourra pas l'empêcher.

1965

LA PRÉSIDENTE :

1970

D'accord. On va revirer ça en question, monsieur Beaudry. Est-ce que avec le règlement de zonage qu'on a là, avec l'usage bureau, on pourrait se retrouver au Centre de tennis Jarry avec des bureaux loués à des professionnels ou loués au gouvernement du Québec?

1975

Mme ROULA HEUBRI :

Bien, écoutez, il y a aussi la densité qu'il ne faut pas dépasser aussi. Donc, ça aussi, ça peut en tenir compte. Il y a le PIA aussi qui va contrôler les usages.

1980

M. GILLES BEAUDRY :

On parle de locaux existants, là, qui seraient existants à ce moment-là.

LA PRÉSIDENTE :

1985

Répondez-moi pas par la densité, madame Heubri. Sur la nature de l'usage, on a bureau. Usage: bureau. Est-ce que, effectivement, on pourrait se retrouver avec des gens qui louent au Centre de tennis Jarry, qu'ils soient des professionnels ou des gens du gouvernement du Québec, qui louent des bureaux là? Si vous me dites oui, après ça, vous pouvez nuancer en parlant de votre densité. Ou si vous me dites non, bien, là, c'est une autre affaire.

1990

Mme ROULA HEUBRI :

Mais, bureau, c'est bureau. Ce n'est pas nécessairement bureau pour Tennis Canada ou bureau pour un gouvernement. C'est bureau. Ce n'est pas spécifié plus que ça.

1995

M. GILLES BEAUDRY :

C'est très dangereux, ça.

2000

LA PRÉSIDENTE :

Donc, on pourrait effectivement avoir des professionnels qui louent des bureaux au Centre de tennis.

2005

Mme ROULA HEUBRI :

Oui, mais il y a d'autres paramètres qui pourraient aussi...

2010

LA PRÉSIDENTE :

Donnez-nous un exemple. Quel autre paramètre limiterait la location de bureaux à des professionnels, par exemple? Ou l'empêcherait?

2015 **Mme ROULA HEUBRI :**

Bon, s'il y a un dépassement de densité, s'il y a un dépassement de taux d'implantation. Il y a aussi le PIA, aussi. Toute transformation va être gérée par un PIA aussi.

2020 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais votre PIA, il va concerner -- rappelez-nous ce que ça veut dire PIA.

2025 **Mme ROULA HEUBRI :**

C'est que lors de toute demande de transformation ou de construction, avant l'émission de permis, il y a un comité consultatif d'urbanisme qui est composé de citoyens de l'arrondissement, qui va pouvoir se prononcer et faire ses recommandations au conseil d'arrondissement avant l'émission du permis.

2030

LA PRÉSIDENTE :

Et qui pourrait, à ce moment-là, dire, par exemple: «Quant à nous, on souhaite qu'il n'y ait pas possibilité de louer des bureaux à des professionnels.»

2035

Mme ROULA HEUBRI :

Le comité va se prononcer sur les critères qui sont énoncés, qu'on a énoncés hier dans le règlement.

2040

LA PRÉSIDENTE :

Il me semble que c'est surtout les aménagements paysagers qui sont concernés?

2045 **M. GILLES BEAUDRY :**

Ce n'est pas l'usage. C'est plutôt la construction. Moi, je pense que c'est dangereux. Il devrait y avoir une restriction, je pense bien là.

2050 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, dites-moi pas ça tout de suite.

2055 **M. GILLES BEAUDRY :**

C'est un commentaire, mais disons que...

LA PRÉSIDENTE :

2060 On espère qu'il va nous rester du temps tantôt pour que vous le disiez. Est-ce que vous avez, pendant que madame Heubri regarde, est-ce que vous avez une autre question?

M. GILLES BEAUDRY :

2065 Oui, j'avais une autre question. En réalité, je demanderais en fait, c'est surtout aux représentants de la Ville, ceux de Tennis Canada, dans ce projet-là, c'est encore pire.

2070 Comme citoyens, la Ville ne remet pas de document, alors que dans d'autres organisations, on remet des documents. Or, nous, il faut aller les chercher sur Internet. Alors, là — c'est justement celui-là — essayez d'imprimer ça sur Internet. J'ai vidé ma bouteille d'encre avant de venir ce soir.

2075 On a tout le fond bleu ou mauve avec des lettres blanches, alors que ça serait tellement facile d'avoir du blanc avec des lettres noires, comme on fait normalement. Limiter la couleur à ce qui est nécessairement qu'on a besoin. Mettez les tennis vert. Mettez-les vert, c'est correct. Mais pas le texte.

LA PRÉSIDENTE :

2080 C'est une remarque très pratique.

M. GILLES BEAUDRY :

2085 La Ville, même, ils font un plan et, ensuite, ils font un cadre en foncé autour. Ça fait que là, on imprime ça...

LA PRÉSIDENTE :

2090 Puis, là, vous n'êtes pas capable d'imprimer ça.

M. GILLES BEAUDRY :

... on pogne encore le foncé. Je m'enrage à chaque fois.

2095 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Landreville.

2100 **M. FERNAND LANDREVILLE :**

Une simple petite réponse à ça. Écoutez, c'est pour fins de présentation. Si vous voulez avoir ces choses-là en noir et blanc, il n'y a aucun problème. Mais c'est beaucoup plus visuel de cette façon-là. On va beaucoup plus rapidement sur les questions et sur l'information qu'on a à donner. C'est uniquement dans ce but-là. Je vous comprends, mais c'est ce but-là qu'on vise.

2105

M. GILLES BEAUDRY :

Mais quand on veut l'information, il faut l'imprimer, ou s'il faut faire des photocopies, c'est impossible.

2110

LA PRÉSIDENTE :

Alors, écoutez, je pense qu'il faut comprendre du commentaire de monsieur Beaudry, c'est si vous êtes capable d'avoir une version en noir et blanc pour mettre sur Internet, ça serait peut-être mieux, quitte à conserver la version couleur pour la présentation. En complément donc sur la question de l'usage bureau. Allez-y.

2115

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

2120

Je voudrais expliquer un peu, comment je dirais, l'encadrement général qui est fait de l'ensemble des usages qui sont autorisés. On comprendra que, principalement, on dit: ça doit, ces usages-là, se faire au sein d'un établissement tennistique. Dans ce cas-ci, c'est Tennis Canada. Évidemment, ils ont une activité principale dédiée au tennis.

2125

Et on comprendra donc qu'au sein d'un établissement tennistique, il faut, à tout le moins, de façon principale ou en occupant l'espace de façon prépondérante, tenir donc des activités liées au tennis. Donc, déjà Tennis Canada va occuper pour les fins de terrains, puis après ça petit bureau, etc., tout ce qui est relié ou complémentaire à leurs activités, vont occuper des espaces.

2130

Ces espaces-là des superficies de plancher présentement sont limités à une superficie sur le terrain qui est construit. Il y a un bâtiment de tennis intérieur, il y a des stades. On comprendra que pour ajouter des pieds carrés de plancher, il faudrait donc augmenter la superficie de plancher. Elle est limitée à une densité présentement de ,5 qui est collée, je ne vous dirai pas au pied près, mais qui est relativement collée à ce qu'il y a actuellement sur le site.

2135

Le taux d'implantation, même chose. Il n'est pas au pouce près, mais il est relativement collé sur ce qui existe présentement sur le site. Donc...

LA PRÉSIDENTE :

2140

Je vous arrête. Donc, ça veut dire que, à toutes fins utiles, Tennis Canada ne pourrait pas agrandir sa superficie de bureau sans changer le règlement de zonage.

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

2145

Effectivement. Ou d'enlever des espaces qu'elle aurait, je crois, besoin pour pouvoir faire son établissement de tennis. C'est dans ce sens-là que, ces espaces-là, donc, on croit, tel que le règlement est rédigé, assure...

2150

LA PRÉSIDENTE :

Qu'il n'y aura pas d'expansion.

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

2155

... une garantie.

LA PRÉSIDENTE :

2160

Qu'on ne pourrait pas se retrouver avec un édifice à bureaux.

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

2165

Non. Non. Raisonnablement, ça serait difficile de maintenir le contraire ou de dire, en tout cas, le contraire.

M. GILLES BEAUDRY :

2170 Est-ce que ça ne serait pas plus simple d'inclure une clause à l'effet que c'est réellement
relié aux activités du tennis et non à d'autre chose, en fin de compte? Parce qu'on pourrait
enlever un tennis.

LA PRÉSIDENTE :

2175 Ce n'est pas plus simple de faire ça comme ça?

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

2180 En fait, on a choisi de préciser au départ, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant —
en fait, ce qui ne l'est pas tant que le règlement ne sera pas adopté — de bien préciser que c'est
au sein d'un établissement à vocation donc tennistique.

2185 Parce que présentement, les règlements qui sont adoptés depuis 1994, il y en a trois, le
règlement original et celui qui a été modifié à deux reprises, cette gamme d'activités-là, sauf
quelques-unes qui ont été rajoutées au niveau communautaire, sont présentement autorisées sur
le site. Point. Il y a une limite présentement pour des usages complémentaires qui sont limités, je
crois, à 2 000 mètres carrés.

2190 Mais encore là, le règlement, présentement, est resserré par rapport à la possibilité de
tenir les différents usages partout sur le site, si on veut.

M. GILLES BEAUDRY :

2195 Je ferai un commentaire dans un mémoire, madame la présidente, sinon on n'en finira
pas.

LA PRÉSIDENTE :

2200 D'accord. Merci beaucoup, monsieur Beaudry.
Monsieur Gaston Breton. Bonsoir, monsieur Breton!

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2205 Bonsoir, madame! Bonsoir, monsieur! Je me nomme Camille Gaston Breton. Je suis
résidant du quartier Parc-Extension depuis plusieurs années. J'ai vu la construction du projet de
Centre de tennis en 94-95. Il en a été discuté amplement à cette époque-là. Je suis moi-même
déjà allé faire un peu de tennis. J'ai fréquenté. L'accueil est très bien. Et, bon, tout ça pour un
peu vous situer le pourquoi, qu'est-ce que je fais ici.

2210 J'ai plusieurs questions.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y avec les deux premières.

2215

M. CAMILLE GASTON BRETON :

Est-ce qu'on pourrait avoir l'état actuel?

2220

LA PRÉSIDENTE :

Oui, on a une photo de ça.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2225

Parce que dans les questions que j'ai, madame la présidente, j'ai comme des questions qui portent, j'appellerais ça sur les séquelles du projet initial, aujourd'hui.

LA PRÉSIDENTE :

2230

On l'a. Voilà. Allez-y.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2235

Puis les recommandations qui ont été faites pour accompagner le développement du projet. Et j'ai des questions aussi sur le projet comme tel, c'est-à-dire la construction, le projet de construction. Là, mettons que si...

LA PRÉSIDENTE :

2240

Alors, vous avez le court central au milieu.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2245

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2250

Les installations temporaires un petit peu au-dessus. Vous voyez bien la piscine, la place publique. On vous écoute avec votre première question.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

Écoutez, je lisais dans le Sommaire décisionnel auquel on nous référerait pour le projet:

2255

«L'aménagement projeté des installations excède d'une superficie de 4 270 mètres carrés le terrain correspondant au droit superficiaire du Centre de tennis du parc Jarry. Son droit superficiaire: 84 734 mètres carrés. Une superficie équivalente à cet empiètement sera cédée par le Centre de tennis du parc Jarry à la Ville et ce terrain sera joint au parc Jarry.»

2260

Alors, si je comprends bien, le projet, c'est un peu comme un échange de terrains. C'est un projet d'échange de terrains.

LA PRÉSIDENTE :

2265

Dans le cadre du projet, il y a des échanges de terrains. Est-ce qu'on peut voir? C'est vous qui l'aviez ou si c'est madame Heubri?

M. VIANNEY BÉLANGER :

2270

C'est nous qui l'avons.

LA PRÉSIDENTE :

2275

Vous allez voir, il y a une acétate où on voit ça en couleur.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2280

Madame, actuellement, est-ce que le Centre de tennis occupe son droit superficiaire de 84 000 mètres carrés?

M. VIANNEY BÉLANGER :

2285

Oui.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2290

Alors, si j'ai bien compris, le projet qui est présenté demande une superficie supplémentaire de 4 270 mètres carrés. C'est parce que c'est une phrase, j'ai lu ça dans le Sommaire décisionnel 102089003.

LA PRÉSIDENTE :

2295 Bon, voilà les superficies. La situation actuelle, vous l'avez. La proposition actuelle, c'est
celle de mai 2003. Il y en a eu une entre les deux, qui a fait l'objet d'une première audience.
Alors, donc, situation actuelle: 84 734. Superficie totale. Superficie demandée: 1 928.
Superficie redonnée à la Ville de Montréal: 2 733. Et, après ça, vous avez les totaux. La
situation actuelle, étant la situation de départ, comme vous dites, est à 84; puis ça, celle de la
2300 proposition du mois de mai: 83 000. Et c'est là que vous voyez que dans l'échange de terrains, je
n'oserais pas dire que la Ville y gagne, mais je veux dire en superficie...

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2305 C'est quel terrain qu'on obtient à la Ville en échange?

LA PRÉSIDENTE :

Voulez-vous répondre, monsieur Bélanger. Je ne veux pas répondre à votre place.

2310 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

Peut-être bien expliquer. Vous voyez superficie demandée, elle est illustrée en jaune, qui
est à l'extrémité en haut de la carte. On voit auprès des tennis relocalisés. Et, vous avez aussi
près du court numéro 1, un petit rectangle de superficie qui est demandé pour l'emplacement du
2315 court numéro 1. Alors, ça, c'est les deux. Et, ça, ça totalise, la superficie demandée, à peu
près 1 900 mètres carrés.

Et la superficie cédée, c'est la bande de terrain le long de la piscine de 13 mètres qui se
prolonge à aller jusqu'à la rue Faillon. Et cette superficie cédée est de 2 700 quelques mètres
2320 carrés. Et, une superficie totale du droit superficiaire qui était de 84 000 quelque chose, elle
devait être après le transfert, l'échange de terrains, elle va diminuer à 83 900.

LA PRÉSIDENTE :

2325 Est-ce que ça va?

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2330 Autrement dit, si je comprends bien, la Ville va récupérer du terrain.

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça.

2335 **M. CAMILLE GASTON BRETON :**

Qui a été cédé à l'origine. Pas beaucoup, mais on parle d'un 500 mètres. 700 quelques mètres carrés.

2340 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça.

2345 **M. VIANNEY BÉLANGER :**

C'est ça.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2350 Il y avait un autre commentaire qui était fait par le Comité exécutif du 12 juin 2001. On parlait de l'aplanissement des impacts du projet sur les activités des services municipaux.

LA PRÉSIDENTE :

2355 Là, vous êtes au 12 juin 2001.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

Oui. C'était dans les documents qui étaient disponibles...

2360

LA PRÉSIDENTE :

Sur le site.

2365 **M. CAMILLE GASTON BRETON :**

2370 ... à la bibliothèque de Parc-Extension, notre nouvelle bibliothèque. On avait les documents qui étaient déposés. Je les ai consultés là. Je me suis déplacé, je suis allé là, je les ai consultés. Et, dans un de ces documents, qui était la recommandation du C.E., le Comité exécutif, je suppose, de la Ville, du 12-06-01, il était indiqué une série de critères, je pense, et il y avait celui qui s'appelle l'aplanissement des impacts du projet sur les activités des services municipaux.

2375 Alors, ma question est quels sont les impacts du projet sur les activités des services municipaux? Et comment...

LA PRÉSIDENTE :

Comment ça va être aplani.

2380

M. CAMILLE GASTON BRETON :

Oui. C'est ça. Quelle solution ou quelle mesure.

2385

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Monsieur Masson.

2390

M. MARIO MASSON :

Je n'ai pas de réponse, mais j'aimerais mieux comprendre la question parce que ça, c'est un sommaire qui date -- enfin, vous avez dit 12 juin, 12-06-01.

2395

LA PRÉSIDENTE :

2001.

2400

M. MARIO MASSON :

Donc, 2001. Vous sortez un document hors contexte, puis c'est des documents qui avaient été déposés pour -- dans le fond, tout ce que vous avez vu, j'ai l'impression que vous n'avez pas vu les documents qui ont été déposés pour la consultation de ce soir, parce que les chiffres que vous avez énoncés tantôt, c'était les chiffres qui étaient présentés lors de la consultation de février et mars. Là, ce qu'on vous a remontré tantôt, c'est un dossier qui a évolué.

2405

Donc, qui a pris en considération un certain nombre de commentaires.

2410

Là, ce Sommaire-là, je ne l'ai pas avec moi et c'est difficile de dire exactement à quoi ça correspond. Peut-être qu'on pourrait regarder un peu à la pause, puis essayer de comprendre. Enfin, c'est ce que je peux proposer.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

Non, mais j'excuse de susciter cette confusion...

2415

M. MARIO MASSON :

On veut vous aider, mais il faut...

2420

M. CAMILLE GASTON BRETON :

... madame la présidente. En fait, dans les documents pour le projet actuel, il est conseillé au lecteur ou à la personne qui en prend connaissance de se référer au Sommaire décisionnel. Bon, alors là, c'est sûr que la personne qui prend connaissance des documents

2425 actuels, si elle suit la démarche qui lui est proposée dans les documents, elle va retourner au Sommaire décisionnel.

2430 Cependant, dans ces documents-là qui étaient joints pour le projet original de janvier, février, le premier là, il y avait des recommandations du Comité exécutif datées... je ne sais pas si on peut appeler ça un Sommaire décisionnel, parce qu'il y a plusieurs types de documents qui sont déposés.

LA PRÉSIDENTE :

2435 Oui. Ce n'est pas toujours facile de se retrouver. Mais ce que vous voulez savoir, c'est si les recommandations ont été suivies?

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2440 Non. Mais, moi, je me dis là, si on a fait une recommandation à cet effet, que s'assurer que le projet qui aurait l'aplanissement des impacts du projet sur les activités des services municipaux, c'est qu'on a considéré que le projet avait des impacts sur les activités des services municipaux. Alors, moi, quand même, on n'a pas changé. C'est vrai qu'on a eu la fusion, puis tout. Puis il y a des gens qui viennent travailler à Montréal, puis qui travaillaient dans l'ouest, puis qui travaillaient dans l'est. On accueille des gens de partout là dans nos services municipaux, 2445 maintenant. Mais on reste quand même sur la même planète.

LA PRÉSIDENTE :

2450 Bon, bien, alors écoutez. Si les gens ne peuvent pas répondre maintenant, êtes-vous d'accord, on va leur donner jusqu'à la pause. Après la pause, ils reviendront.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2455 Oui. Selon moi, moi, j'ai pensé, est-ce que c'est le fait -- est-ce qu'on parle du service des sports et loisirs? Est-ce qu'on parle du service des parcs? Est-ce qu'on parle du service des travaux publics, parce que...

LA PRÉSIDENTE :

2460 C'est quoi votre inquiétude au fond?

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2465 Bien, moi, je me dis que je n'ai pas de difficulté... là, c'est peut-être un commentaire, c'est peut-être subjectif, mais j'ai l'impression que ce projet-là a des impacts sur les activités des services municipaux.

LA PRÉSIDENTE :

2470 Puis vous voulez savoir lesquels.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2475 Bien, je veux savoir lesquels. Bien, je veux dire, est-ce que si on n'en trouve pas, est-ce que je vais développer là-dessus? Si les services municipaux n'ont pas vu d'impact sur leurs services...

LA PRÉSIDENTE :

2480 D'après vous, il y en a.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2485 ... moi, je m'informe, d'abord. Je me retourne vers les services municipaux, je leur dis: «Avez-vous eu des impacts sur vos activités?»

LA PRÉSIDENTE :

2490 Peut-être monsieur Landreville a déjà une réponse.

M. FERNAND LANDREVILLE :

2495 Une réponse que je pourrais compléter tout à l'heure. Je vais essayer de trouver les documents auxquels vous faites référence. Mais la première réponse, en fait, actuellement dans l'enceinte de Tennis Canada, la Ville loue à l'arrière, vous avez sûrement vu des tondeuses à gazon, des tracteurs, etc., on loue pour que le Service des parcs entrepose leurs choses, parce qu'on est à côté du parc. Donc, c'est beaucoup plus facile que de transporter ces choses-là qui viendraient de quelque part ailleurs dans la Ville pour faire ça.

2500 Donc ça, si, par exemple, Tennis Canada dans son projet avait dit: «Non. Il faut sortir ça de là, parce qu'on agrandit le court central et on a besoin de ces surfaces-là pour autre chose», c'est un impact qui aurait pu être fait.

2505 L'autre impact, c'est évidemment la fameuse piscine qui a été au début une discussion à l'intérieur de ça, est-ce qu'on la conserve ou non. Si on ne la conserve pas, bien, à ce moment-là, on la construit où? Ça, ça a des impacts sur l'aménagement total du parc qui est différent à l'intérieur de ça.

2510 Donc, au niveau des services municipaux, travaux publics, je pense aussi au Service des incendies qui a des normes à respecter pour faire le tour en fait de l'établissement de Tennis Canada dans le cas d'urgence. Et, ça a un impact. Si on avait restreint la voie d'accès à l'arrière, c'est un impact.

2515 C'est une phrase magique qui est normalement dite dans ces choses-là. Mais ça veut dire aux services municipaux: «Quand vous nous donnerez des suggestions à l'intérieur de ça, faites en sorte de les avoir analysées.» C'est tout ça qu'on prend en cause, parce que ça fait déjà un an et demi qu'on est dans le dossier. Et chaque service municipal, c'est moi qui est responsable du dossier à la Ville, chaque service municipal impliqué à l'intérieur de ça était autour de la table et chacun des sujets a été traité à la pièce. Est-ce que ça vous satisfait comme réponse ou vous
2520 voulez que je creuse un peu plus?

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2525 Non. Je pense que c'est une bonne amorce. Mais est-ce qu'il y a un document au dossier à cet effet?

M. FERNAND LANDREVILLE :

2530 Quand il y a un Sommaire décisionnel, si vous avez regardé sur le site, à l'intérieur de ça, vous avez les services municipaux qui ont été impliqués, qui donnent des avis. Les avis peuvent être favorables, défavorables ou avec réserve. Vous avez des services, comme les immeubles, qui ont dit: «On est favorable avec réserve parce que la piscine, elle a encore 15 ans d'utilité.» Donc, ça veut dire si vous savez lire entre les lignes: «Vous ne détruisez pas cette piscine-là.» C'est ce qu'on a fait. On a décidé que le projet avec Tennis Canada, on laissait la piscine là.
2535

 Donc, il fallait regarder l'implantation du projet en fonction que la piscine demeure là. C'en est une. C'est ça que ça veut dire, en fait, si je traduis.

LA PRÉSIDENTE :

2540

Ça va?

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2545

J'aurais souhaité que ce soit mieux documenté, ça. Comme contribuable, comme citoyen, comme actionnaire de ma ville, si vous voulez, ça me préoccupe un peu le fonctionnement des services municipaux. Je suis content quand on fait bien le nettoyage, quand j'ai des... Je suis content quand les activités de sports et loisirs sont bien organisées, les activités culturelles. Quand les services municipaux fonctionnent bien...

2550

LA PRÉSIDENTE :

Tout va bien.

2555

M. CAMILLE GASTON BRETON :

Non, mais je trouve que c'est un avantage pour tout le monde.

LA PRÉSIDENTE :

2560

D'accord. Vous auriez aimé mieux avoir eu un document.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2565

Je veux bien qu'ils supportent le projet au *boutte* là, mais il faudrait voir un peu aussi, là. En tout cas, j'irai pas là-dessus. Je vous remercie. Je remercie monsieur Landreville. Je pense que, effectivement, il y a des éléments qu'il serait peut-être intéressant de voir ici.

Bon, alors, là...

2570

LA PRÉSIDENTE :

Là, vous avez posé deux questions. Je serais prête à en prendre une troisième.

2575

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2580

C'est que je ne sais pas si j'aborderais... c'est sûr que j'ai parlé de l'échange des terrains, c'est un projet d'échange de terrains. Il y a les questions qui ont été amenées hier, j'y étais hier, j'étais ici. Puis, à un moment donné, je pense que je peux parler de ça parce que ça m'a un peu... La promenade. La promenade, le corridor frontal qui amène l'avancée des terrains. Je ne sais pas si on pourrait aller avec l'illustration de ça. Je pense que c'est un peu, selon moi, cette avancée des terrains, c'est un peu...

LA PRÉSIDENTE :

2585

Oui, c'est un enjeu important.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2590

Oui, c'est un enjeu important.

LA PRÉSIDENTE :

2595

Alors, vous voulez parler de la zone.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2600

Il y a quelqu'un qui a mentionné hier, qui a dit: bon, oui, les gens rentrent, il faut qu'ils sortent parce que des fois il faut évacuer ça. Peut-être qu'on a 15 000 personnes, je sais pas, 20 000, en général les personnes sortent par la porte qu'ils ont rentrée.

LA PRÉSIDENTE :

2605

C'est ça. On a dit qu'on avait besoin d'un dégagement de 20 mètres.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2610

Mais là, moi, ce qui me fait dire — et je reviendrais là-dessus — là, je reviendrais sur les mesures de sécurité.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

2615

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2620

Bon, l'état de la situation sur les mesures de sécurité. En général, les entreprises... je considère un peu le Centre de tennis un peu comme une forme d'entreprise. C'est sûr qu'on peut dire que c'est un peu comme sans but lucratif d'une certaine façon, ils essaient de financer les activités qui servent à la communauté, mais on doit faire montre d'un certain exercice de mesures de sécurité.

LA PRÉSIDENTE :

2625

Oui.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2630 Parce que je suis préoccupé, moi. Je sais que je lisais dans les journaux, je ne me souviens pas quel, en France, une des soeurs William s'était fait huer chaque fois qu'elle frappait la balle. Il y a comme un sentiment anti-Américain qui est un peu planétaire. Il y a des menaces terroristes...

LA PRÉSIDENTE :

2635 Là, là, amenez-nous pas sur les Américains. Ramenez-nous vers votre question. Sinon, les Américains, on va en avoir pour longtemps.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2640 Non, non, mais je me dis qu'il faut être préoccupé par ces choses-là.

LA PRÉSIDENTE :

2645 La sécurité.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2650 On est dans des lieux publics, on a des forts rassemblements de personnes, il peut se passer, il peut y avoir des types de dangers.

LA PRÉSIDENTE :

2655 D'accord.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2660 N'importe quel. Ça peut être des dangers naturels. Ça peut être des incendies, ça peut être du terrorisme, ça peut être de la criminalité, etc.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2665 Alors, moi, avant qu'on fasse déjà le projet, moi, je me dirais, dans l'état actuel du projet, les mesures de sécurité, quelles sont les mesures de sécurité en place pour l'évacuation de ces gens-là qui viennent.

2670

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Ça marche.

2675 **M. CAMILLE GASTON BRETON :**

Pas juste l'évacuation. Une chose, c'est l'évacuation. Pour l'intervention des services. Parce qu'à un moment donné, il y a des gens qui sortent, mais il faut qu'il y ait des gens qui rentrent aussi.

2680

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Alors, donc, pour évacuer et faire intervenir les services, les mesures de sécurité. C'est vous qui répondez à ça, bien sûr.

2685

M. FERNAND LANDREVILLE :

Oui. Je demanderais à monsieur Rémi Gagnon du Service d'incendie de Montréal, qui connaît très bien Tennis Canada et tout ce qui se passe là, de répondre à cette question-là.

2690

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

2695 **M. RÉMI GAGNON :**

Bonsoir! Mon nom est Rémi Gagnon du Service de sécurité incendie de Montréal. Au stade du parc Jarry, dans le moment, on est en train d'étudier avec eux une procédure d'évacuation, qui est là, qui est obligée de changer à cause des années. Mais ils en ont une déjà, qui a été approuvée il y a cinq ans, je crois. Puis on est obligé de changer à cause du changement qu'ils vont apporter.

2700

Mais je peux vous dire qu'il y a un système d'alarme incendie complet. Il y a un système de gicleurs complet dans le bâtiment. Lors d'événement, ils ont une sécurité qui, pour un contrôle de foule, est extraordinaire. Je veux dire, il n'y a pas de problème. Le monde va évacuer, puis leur sécurité évacue le monde dans les endroits comme, je ne sais pas si vous y avez déjà été, mais dans les tentes, il y a des corridors dans le milieu des tentes qui mènent à une issue en dehors des lieux. Donc, il n'y a pas de problème pour la sécurité incendie et l'évacuation des bâtiments.

2705

2710

LA PRÉSIDENTE :

Bon, alors, voilà.

2715 **M. CAMILLE GASTON BRETON :**

Autrement dit, c'est faux de dire que tout le monde sort par la même porte. Il y a des portes pour faire sortir les gens en cas de... puis il y en a plus qu'une. Il y en a à plusieurs endroits, des portes, j'espère.

2720 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

2725 **M. RÉMI GAGNON :**

Il n'y a pas de problème, monsieur. Il y en a énormément. On a fait en sorte que les portes d'issue soient toujours dégagées, les corridors d'issue soient toujours dégagés. On est là régulièrement pendant les événements. S'il y en a ici qui ont été sur les événements, ils m'ont peut-être vu. C'est vrai que je suis un peu petit, je passe inaperçu!

2730 Mais je suis là régulièrement pendant les événements. On vérifie à ce que tout soit conforme. Les évacuations qui se font, comme j'ai dit tout à l'heure, la sécurité sur place, la sécurité qu'ils engagent pour faire la sécurité des lieux, eux ont une formation spéciale pour l'évacuation et le contrôle des foules.

2735 **LA PRÉSIDENTE :**

2740 Monsieur, je pense que c'est monsieur Favreau qui a dit hier qu'il y avait une tendance chez les gens en situation de panique à ressortir par la porte par laquelle ils étaient entrés.

M. RÉMI GAGNON :

2745 C'est exact. C'est exact que ça peut arriver. Sauf que c'est pour ça qu'ils ont un système de sécurité, avec des gardes de sécurité, qui vont diriger le monde vers les issues. C'est sûr que vous entrez en quelque part, vous avez toujours l'idée de ressortir. C'est pour ça qu'on demande d'avoir des luminaires *Sortie* éclairés partout, pour les voir.

2750 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2755 Si je comprends bien, madame la présidente, il est fonctionnel actuellement, leur système, il n'y a pas de problème.

LA PRÉSIDENTE :

2760 De sécurité, oui.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2765 Oui. Il n'y a pas de problème de sécurité pour évacuer.

M. RÉMI GAGNON :

2770 Juste pour rajouter, monsieur, peut-être? Si ce n'est pas fonctionnel, on ferme la place. On est capable de le faire.

LA PRÉSIDENTE :

Là, vous avez posé trois questions.

2775 **M. CAMILLE GASTON BRETON :**

O.K. Là, les gens évacuent. Ceux qui interviennent, ils interviennent comment? Comment vous intervenez si vous avez à intervenir?

2780 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

M. RÉMI GAGNON :

2785 On intervient par où? On intervient par les voies d'accès. Dans le moment, vu que les changements n'ont pas été faits, on intervient par la rue Faillon, on a deux entrées: une vers l'avant du bâtiment et une vers l'arrière où est le stationnement. C'est là qu'on intervient.

2790 On a des bornes d'incendie, on a des canalisations incendie qui sont là, on branche nos camions sur les bornes, on les branche sur les siamoises sur les bâtiments, puis on envoie de l'eau. Il n'y a pas de problème pour l'attaque en cas d'incendie.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2795 Et pour les catastrophes de type terroriste, des choses comme ça?

M. RÉMI GAGNON :

2800 Ça, c'est conjointement entre nous, les pompiers et la police, pour le terrorisme. En cas d'effondrement, on a, au Service d'incendie, un service qui s'appelle les taupes, qui vont dans l'effondrement chercher le monde. On est équipé à Montréal.

LA PRÉSIDENTE :

2805

On va s'arrêter là, monsieur Breton. Merci, infiniment.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

2810

Oui. Si vous permettez, je vais revenir, par exemple, parce que j'aurais d'autres questions.

LA PRÉSIDENTE :

2815

D'accord. Là, j'ai monsieur André Deschamps puis, ensuite, on va prendre une pause.

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

2820

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur Deschamps!

2825

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

Moi, pour me rafraîchir la mémoire, je voudrais demander à Tennis Canada, les tournois, l'agrandissement projeté, puis tout ça, c'est à cause des tournois internationaux ou une association, ou si c'est local?

2830

M. EUGÈNE LAPIERRE :

C'est à cause du succès du tournoi, qui attire de plus en plus de monde. Et il y a de plus en plus de monde qui voudrait assister au tournoi.

2835

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

Donc, c'est une exigence, si vous voulez...

2840

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Non, ce n'est pas une exigence.

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

2845

C'est à cause de local, si on peut dire.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

2850

Oui.

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

2855

Vous avez besoin de plus grand. Exact? O.K. Moi, j'aimerais savoir de Tennis Canada, est-ce que vous avez envisagé d'utiliser d'autres endroits que le parc Jarry? Parce que ce que vous dites, le parc Jarry, c'est plein, ça déborde. Il y a pratiquement plus de place, si vous voulez. Est-ce qu'on a fait des recherches? Auparavant, à la Ville de Montréal, il y avait des tennis qui étaient dans des parcs qui étaient extérieurs, si vous voulez. Le parc Jarry en était un. Parc Lafontaine. Probablement qu'il y en a d'autres qui m'échappent, là. Mais est-ce que ça serait possible pour Tennis Canada...

2860

LA PRÉSIDENTE :

Avez-vous regardé ailleurs?

2865

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

... d'envisager d'avoir, je ne sais pas, peut-être pas nécessairement un Centre Claude-Robillard ou d'autres endroits qui seraient inutilisés, qui pourraient vous être utiles, où vous pourriez vous intégrer ou dire: «On peut faire ça. On peut faire ça.»

2870

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Ce que vous demandez là, dans le fond, c'est de construire un stade ailleurs.

2875

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

Est-ce que c'est possible?

2880

M. EUGÈNE LAPIERRE :

J'ai expliqué, hier, qu'on n'était pas...

LA PRÉSIDENTE :

2885

Je pense que monsieur essaie de voir s'il n'y a pas des parties de vos activités qui pourraient aller ailleurs. Ou si vous avez regardé d'autres. Comme, au fond, vous avez beaucoup de succès et vous avez plus de gens qui veulent participer aux activités et que vous êtes en expansion, finalement, mais vous êtes dans le parc Jarry, ce que monsieur veut savoir, c'est avez-vous regardé ailleurs s'il était possible de loger certaines de vos activités ou la totalité de vos activités.

2890

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

Exact. Exact.

2895

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Non, on n'a pas regardé ailleurs. La raison est assez simple. C'est que le projet vise à faire d'un stade temporaire de 3 000 places, de le monter à des sièges permanents, 5 000 sièges permanents. On pense qu'on peut le faire à cet endroit-là. Et de construire quatre terrains intérieurs additionnels, on pense qu'on peut le faire aussi à cet endroit-là.

2900

C'est la solution, de toute évidence, la moins coûteuse. On n'a pas étudié d'autres scénarios, mais juste d'y penser, c'est clair que ça serait beaucoup, beaucoup plus coûteux et ça serait impossible pour nous de le faire.

2905

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

D'accord. Ça serait suffisant pour vous d'agrandir, si vous voulez. Vous n'auriez pas besoin... vous resteriez au parc Jarry, si vous voulez, mais vous auriez, par exemple, une succursale ou une autre branche, puis dire: «Bien, là, il y aurait peut-être des jeunes de tel âge à tel âge.» Ou d'autres classes ou n'importe quelle classe, si vous voulez, qui pourraient aller à un autre endroit. Pas nécessairement de la grosseur du parc Jarry.

2910

2915

LA PRÉSIDENTE :

2920 Mais la réponse que monsieur Lapierre vous fait, monsieur Deschamps, c'est la solution la plus économique, c'est d'essayer d'exploiter au maximum le site qui est là. Alors, donc, en construisant le court numéro 1, on va remplir le besoin. Si on essayait d'aller ailleurs, ça coûterait beaucoup plus cher.

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

2925 D'accord. Moi, ce qui m'inquiète surtout, c'est les prévisions pour le futur. Parce qu'on dit toujours: plus grand, plus grand, plus grand. Vous allez aller jusqu'où? Je me pose des questions. Allez-vous gruger d'autres espaces verts? Ou allez-vous rester à l'intérieur de votre zone?

2930 **LA PRÉSIDENTE :**

Là-dessus, peut-être qu'on pourrait aller voir madame Heubri. Parce que, effectivement, notre consultation, monsieur Deschamps, elle porte sur le règlement de zonage. Le règlement de zonage, il vous donne certaines garanties quant à l'expansion future.

2935

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

Oui.

2940 **LA PRÉSIDENTE :**

Pouvez-vous répondre à la question dans ce sens-là, madame Heubri? Quelle garantie le règlement de zonage donne-t-il quant à l'expansion future sur le site?

2945 **Mme ROULA HEUBRI :**

2950 On a les marges qui sont délimitées, les cours avant aussi. Comme on avait vu, hier, il y a un pointillé ici qu'on ne peut pas dépasser. Il y a une densité maximale à respecter et un taux d'implantation aussi maximal. Donc, il est très difficile de déroger, de dépasser. En fait, dès qu'on dépasse cette limite-là, c'est tout à fait un autre règlement. On doit recommencer le processus.

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

2955 Si vous sortez de la zone, ça prend une permission, je ne sais pas quoi...

Mme ROULA HEUBRI :

2960 Ça prend un autre règlement.

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

... ou un autre changement de zonage.

2965 **Mme ROULA HEUBRI :**

Oui, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

2970

Il faut recommencer la procédure publique. Donc, au fond, à cause du règlement qui est déposé maintenant, Tennis Canada est autorisé à avoir trois bâtiments sur le site. Vous les avez là: 15 mètres, 18 mètres, 15 mètres. C'est les aires qui peuvent être exploitées pour bâtir.

2975 **Mme ROULA HEUBRI :**

Puis il y a aussi les aires de tennis.

LA PRÉSIDENTE :

2980

Les aires de tennis sont indiquées là. Tout le reste des zones vertes sont sous servitude d'accès public. Donc, le public a le droit d'y aller. Et si on veut changer ça, il faut changer le règlement de zonage et revenir en consultation publique.

2985 **M. ANDRÉ DESCHAMPS :**

O.K. Ça va. Ça va pour ça. D'accord. Moi, je me dis que quand il y a des échanges, habituellement, c'est jamais bien bien en notre faveur. Parce qu'il y a toujours, tu sais, on donne un morceau, puis on prend un autre morceau. Je ne suis pas certain qu'on est favorisé. C'est plutôt fait au détriment des citoyens et des citoyennes dans le quartier qui utilisent le parc Jarry.

2990

Mon autre question, ça serait dans la zone 3.

LA PRÉSIDENTE :

2995

Oui, on l'a.

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

3000 En février dernier, Tennis Canada demandait dans la zone 3, 115 pieds par 250, O.K.?
Mais maintenant, c'est 100 ou 105 pieds par 365 pieds. C'est supposément temporaire, pour la
durée de tournoi. Est-ce que ça, c'est en écrit en quelque part? Tu sais, on dit: «Bien, là, c'est
pour le tournoi. C'est de telle date à telle date, puis après ça c'est fini.» Ou c'est quelque chose
qui est reporté. Ça peut être un mois, deux mois, trois mois. On peut s'étendre.

3005

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Landreville.

3010

M. FERNAND LANDREVILLE :

En fait, on répète un peu ce que vous avez demandé hier.

LA PRÉSIDENTE :

3015

Il n'était pas là, monsieur Deschamps.

M. FERNAND LANDREVILLE :

3020

C'est que cette zone 3 là, c'est, comme je l'expliquais, c'est dans le parc et ça prend une
autorisation du conseil d'arrondissement pour faire l'utilisation du domaine privé-ville pour une
activité, que ce soit Tennis Canada ou que ce soit le Petit Frère des Pauvres qui fait une levée de
fonds, ou le Tour de l'Île ou le Tour des enfants, c'est le conseil d'arrondissement qui autorise. Et
si le conseil d'arrondissement n'autorise pas, il n'y en a pas.

3025

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

Ça retourne éventuellement, si vous voulez. Ça revient une partie dans le parc, vu que
c'est temporaire.

3030

M. FERNAND LANDREVILLE :

Mais c'est une partie dans le parc que pourrait emprunter Tennis Canada pour la tenue
des Internationaux.

3035

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

C'est emprunté, si vous voulez.

3040

M. FERNAND LANDREVILLE :

Oui. C'est quelques jours.

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

3045

Et ça retourne après.

M. FERNAND LANDREVILLE :

3050

C'est cela.

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

3055

D'accord.

LA PRÉSIDENTE :

Là, je vais vous arrêter, monsieur Deschamps, parce que là ça fait quatre questions.

3060

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

Ah! mon Dieu. Déjà dépassé?

LA PRÉSIDENTE :

3065

Déjà. Ça va vite?

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

3070

J'aurai à revenir, d'abord.

LA PRÉSIDENTE :

3075

Mais, là, on va avoir de la difficulté parce que le registre est fermé. Mais on va prendre une pause.

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

3080

J'ai des petits points très courts.

LA PRÉSIDENTE :

3085

Pouvez-vous leur demander, si c'est pour vous aider à préparer votre mémoire, pouvez-vous poser la question aux gens de Tennis Canada pendant la pause? Si c'est à eux que ça s'adresse?

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

3090

Je préfère maintenant, mais j'en ai deux autres, si vous voulez.

LA PRÉSIDENTE :

Non. On va s'arrêter pour la pause, d'accord?

3095

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

J'en ai une, elle va être rapide. Je demande aux gens de Tennis Canada...

LA PRÉSIDENTE :

3100

Non, on va s'arrêter. Allez leur demander. On va s'arrêter pour dix minutes, parce que sinon...

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

3105

Ah! bien, j'aime mieux que les gens l'entendent.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

3110

REPRISE DE LA SÉANCE

LA PRÉSIDENTE :

3115

Je vais vous exposer quelle est la situation actuellement. Il est 9 h 10. Il y a une personne qui veut poser des questions, qui n'a pas encore parlé. Il y a une personne. Ensuite, j'ai des gens qui veulent poser des questions, qui sont déjà intervenus à quelques reprises. Alors, ça, c'est l'état du registre des questions.

3120

On a maintenant seize personnes qui veulent commenter et qui veulent passer leurs commentaires, et plusieurs d'entre elles ne sont pas capables de revenir. Alors, ils veulent passer leurs commentaires ce soir.

3125

Ce que je vous propose, c'est la procédure suivante. On va entendre madame Gaudreault immédiatement en période de questions. Ensuite, je vais demander aux gens qui se sont inscrits, mais qui sont revenus à plusieurs reprises, de passer. Je vais vous offrir la

possibilité de poser des questions, mais vraiment deux questions seulement. D'accord? Deux questions. On va aller chercher les réponses.

3130 Si les réponses ne sont pas disponibles ce soir, les réponses nous seront données rapidement par ceux à qui les questions vont s'adresser, et si elles ne sont pas disponibles ce soir, elles seront mises à la disposition du public sur le site de l'Office, rapidement, pour que vous puissiez bénéficier des réponses avant le 4 juillet qui est la période limite de dépôt des mémoires écrits.

3135 J'aimerais vraiment qu'on puisse entendre les gens qui veulent commenter ce soir, qu'on puisse leur donner la possibilité de commenter ce soir, sinon, on va perdre la richesse des commentaires dans le momentum qui est créé depuis deux soirs par les audiences publiques qu'on tient. Et, ça, je pense que c'est important. C'est une question d'équité d'entendre les gens qui veulent commenter ce soir.

3140 Alors, donc, je demanderais vraiment aux gens qui vont venir poser des questions de ne pas faire de préambule, d'y aller avec deux questions. On va aller chercher les réponses. Pour qu'on puisse passer à la période commentaires et donc, donner le service aux gens qui veulent commenter ce soir, la possibilité au fond de le faire.

Alors, madame Marielle Gaudreault.

Mme MARIELLE GAUDREault :

3150 Je pense que ça serait peut-être le temps de passer aux commentaires, s'il n'y a pas d'autres réunions encore.

LA PRÉSIDENTE :

3155 Vous, vous n'avez pas de question à poser?

Mme MARIELLE GAUDREULT :

3160 J'en aurais une qui me chicote mais, je veux dire, je ne veux pas perdre de temps non plus. Puis, je veux dire, est-ce que j'ai compris qu'il y a encore des questions?

LA PRÉSIDENTE :

3165 Il y a des questions, oui, par monsieur Forget et compagnie, madame Poisson. Le registre des questions, il est fermé. Donc, ceux qui sont inscrits...

Mme MARIELLE GAUDREULT :

3170 Bon, la question qui me chicote, c'est j'aimerais ça savoir pourquoi... ça n'a pas rapport avec le zonage, mais j'aimerais ça savoir pourquoi ils n'ont pas acheté les terrains où est-ce que les condos ont été construits juste en face sur Faillon quand c'était le temps. C'est ça. Ça, ça me chicote depuis février. Il y a bien des gens qui m'en parlent, parce que tout le monde se demande. Il y a des légendes urbaines là-dessus. Ça, j'aimerais ça le savoir.

3175

LA PRÉSIDENTE :

S'il y a une réponse rapide. Avez-vous une réponse rapide là-dessus?

3180

M. EUGÈNE LAPIERRE :

On n'avait pas les sous pour acheter les terrains.

Mme MARIELLE GAUDREULT :

3185

Ah! Vous n'avez pas l'argent pour acheter?

LA PRÉSIDENTE :

3190

C'est ça. C'est une question financière. D'accord?

Mme MARIELLE GAUDREULT :

Parfait. Merci.

3195

LA PRÉSIDENTE :

Merci, madame Gaudreault.

3200

Là, à ce moment-là, j'inviterais le prochaine sur ma liste, c'est monsieur Forget. Deux questions, monsieur Forget. Pas de préambule.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3205 J'aurais une question, j'aurais besoin d'une image, s'il vous plaît, du grand terrain. Ça serait celui relatif à la superficie, dimension, superficie.

LA PRÉSIDENTE :

3210 Dimension, superficie, vous voulez dire quoi?

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3215 Je l'appelle comme je pense. C'était le titre de l'image en haut. Je veux juste voir qu'est-ce que c'était. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

3220 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Le pointeur, il est où, s'il vous plaît?

LA PRÉSIDENTE :

3225 Le pointeur est ici.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3230 Donc, ma question, c'est pour le responsable de la sécurité et service des pompiers.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3235

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3240 En face du court numéro 1, l'espace de dégagement nécessaire, strictement nécessaire pour dégager selon ce qu'il connaît de l'organisation et de la circulation de foule à cet endroit-là, c'est combien?

M. RÉMI GAGNON :

Trois mètres.

3245

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Merci.

3250 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va vite. C'est beau.

3255 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

C'est vite dit, puis c'est parfait. Je suis bien content de l'entendre. Autre point. Là, vous ne voulez pas de préambule. C'est très difficile, vous savez, parce qu'ici, l'image qui est là indique une dérogation. Parce que c'est une information fondamentale pour la commission.

3260 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

3265 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Ici, vous avez la ligne rouge, c'est le droit superficiaire réel, actuel.

LA PRÉSIDENTE :

3270 Oui.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3275 Vous me suivez? Ici, en réalité, si vous allez visiter, il y a une dérogation. Actuellement, il y a une inégalité. Si j'ai tort, j'aimerais ça qu'on me le dise, mais actuellement il y a une clôture de Tennis Canada qui est ici. D'accord? Tantôt, quand on parlait de — c'est assez important — tantôt, on disait que dans ce segment-là, avec le projet, on disait que les citoyens se retrouvent dans une situation semblable. Tantôt, au niveau de la sécurité, madame la présidente...

3280 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3285 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

... on disait que les citoyens se retrouvaient dans une situation semblable, avec le réaménagement, le déplacement qu'ils faisaient, que la situation actuelle. Ce qu'il faut bien saisir, c'est que c'est une situation qui est illégale, la situation actuelle.

3290 Mais ma question, madame la présidente, ce que je veux savoir, j'ai beaucoup de difficulté à concevoir, parce que dans le fond ce qu'on voit, la situation réelle qui est illégale, c'est le prolongement de la ligne rouge en perpendiculaire ici, comme ça. O.K.? Puis là, on me dit que pour les gens en matière de sécurité, c'est la même chose.

3295 Regardez visuellement l'entrée ici. Ce qui est jaune ici, puis le prolongement de la ligne rouge qu'on a ici, c'est clair qu'il y a une réduction de l'espace entre le terrain qui ne bouge pas de soccer, le terrain de soccer ne bouge pas, puis la ligne jaune rentre vers le soccer, puis ce que vous me dites, c'est qu'en matière de sécurité, c'est la même. Parce que tantôt, vous avez dit que c'était la même chose. Pourtant, physiquement, là, est-ce que vous me suivez, madame la
3300 présidente?

LA PRÉSIDENTE :

Bien, continuez, je vais voir.

3305 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Parce que ce que je dis, c'est que la clôture actuelle qui existe sur le coin, là où sont les tennis de Tennis Canada actuellement, c'est la ligne rouge. Il y a une ligne rouge ici. En fait, les
3310 terrains de tennis sont un petit peu plus à l'intérieur. Il y a comme deux clôtures. Il y a une clôture où il n'y a pas de tennis. Mais, en fait, la clôture ici continue comme ça, puis physiquement on a un coin ici.

Ce qui se passe actuellement, c'est qu'on tasse vers la jaune. Donc, il y a une
3315 compression. On avance vers le terrain de soccer. Puis pourtant tantôt, dans son témoignage, on disait que pour les citoyens, il n'y a aucun changement, ça a un impact au niveau de la sécurité. Pourtant, entre le terrain de soccer qui existe présentement, puis qui ne bouge pas, et l'espace où il va y avoir une clôture, la clôture s'approche du terrain de soccer vers le coin. Même s'ils coupent leur coin un petit peu ici... est-ce que vous me suivez, madame la présidente?

3320 Là, je veux savoir, je veux comprendre comment ils peuvent m'expliquer que... parce qu'ils expliquent que ça ne change rien pour les citoyens. J'ai de la difficulté à comprendre.

LA PRÉSIDENTE :

3325

En termes de sécurité.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3330

En termes de sécurité mais aussi physiquement, il y a moins d'espace. Tantôt, il disait: «Ça ne change rien. Il y a le même espacement.» Je ne comprends pas comment on peut me dire qu'il y a le même espacement de dégagement au point de vue de sécurité, tandis que l'espace qu'il y a entre la clôture actuelle qui existe — c'est très difficile de pointer exactement, mais il devrait être ici à peu près — et maintenant, la clôture avance ici. Donc, c'est clair qu'ils rentrent vers le terrain de soccer. Ils disent que ça ne change pas. J'aimerais qu'on comprenne.

3335

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Masson, vous voulez répondre à cette question-là?

3340

M. MARIO MASSON :

Oui.

3345

LA PRÉSIDENTE :

Bon, allez-y.

M. MARIO MASSON :

3350

La coupe qui a été présentée hier soir, et qui montrait la distance entre la clôture tronquée du coin des terrains de tennis qui seraient construits, la bande de dégagement, le sentier, l'autre bande de dégagement, la plantation d'alignement, et finalement le terrain de soccer, ce qu'il faut comprendre, c'est que — et on l'a expliqué hier soir — tous les terrains sont défaits et reconstruits. Il y a un grand glissement du bloc des sept tennis.

3355

Alors, le dessin qui est là, ce n'est pas l'agrandissement des terrains actuels. C'est qu'il y a eu un glissement, qui fait en sorte que globalement on gagne de l'espace parce que, finalement, c'est un jeu de découpage d'angles droits qui sont tronqués à 45°, et tout ça est glissé par rapport à la position actuelle.

3360

Donc, je vous disais que les conditions sont semblables à ce qui était là, mais ça améliore les conditions parce que, à cause du fait qu'on glisse les terrains, bien, la pointe n'arrive pas au même endroit qu'elle arrivait avant. Puis en plus, cette pointe-là, elle est tronquée. Donc, globalement, ils ont un meilleur dégagement qu'il y en avait aux deux positions critiques qui ont été données comme étant à 6 mètres et à 10 mètres, je crois, qui a été donné comme information.

3365

3370 Donc, c'est des zones qui sont plus confortables qu'elles étaient avant dans les endroits critiques de resserrement. C'est ce qu'il faut comprendre.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3375 Madame la présidente, j'aimerais ça qu'il me montre sur une image. Il dit que...

M. MARIO MASSON :

3380 Puis ce qu'il faut comprendre aussi, c'est qu'on travaille avec des plans qui sont tout petits alors que, dans la réalité, on a montré hier que ça faisait 10 mètres, 12 mètres. Alors, c'est plus large que la salle ici. Alors, je trouve que -- enfin, on s'acharne sur des questions qui sont peut-être des questions importantes mais qui sont difficiles à montrer. Je pense que peut-être Sophie devrait montrer la coupe pour bien comprendre.

LA PRÉSIDENTE :

3385 La même image que vous aviez montrée tout à l'heure et où vous indiquez...

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3390 Il y a aussi un complément d'information qu'on aimerait apporter. C'est que actuellement, la façon dont sont construits les terrains de tennis, il y a la clôture qui ceinture le terrain comme tel et il y a aussi une double clôture, surtout dans ce secteur-là, qui borde.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3395 La clôture est juste ici.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3400 C'est ça. Il y a une double clôture. Et ça, dans le projet modifié, on élimine la double clôture. Donc, on restreint encore une fois l'emprise au sol. Ça, c'est un complément d'information.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3405 Juste pour vous montrer, madame la présidente. Le droit superficiaire, ce qu'il prévoyait, madame la présidente, c'est qu'il y avait une coupe ici. Donc, la clôture ici est illégale. Donc, les citoyens, ce qu'ils avaient droit à l'origine, c'était un dégagement qui allait là. Donc, c'est une occupation illégale.

3410

3415 Ce que je veux dire, présentement ce qu'on propose, ce que je veux comprendre de la proposition et visuellement ce que ça donne, c'est que les terrains de tennis qui sont là collent maintenant la clôture. Il n'y a plus de dégagement. Mais il avance vers l'intérieur. Ce n'est pas vrai que ça, ici, ce n'est plus le point. Il avance par ici. Le point limite, même s'il est tronqué, il avance vers le terrain de soccer.

LA PRÉSIDENTE :

3420 Est-ce que vous confirmez ça?

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3425 Et s'il avance vers le terrain de soccer, donc il y a une compression. Ils déplacent le chemin. Je comprends qu'ils déplacent le chemin. Mais pour le citoyen, il y a une réduction d'espace entre le terrain de soccer puis la limite de la clôture, même si elle va être coupée et avoir un certain angle. Vous comprenez ce que je veux dire?

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3430 Actuellement, exactement à cet endroit-là, actuellement, il y a 6 mètres de dégagement. Donc, actuellement, ici, entre le coin de cette clôture-là et le début du sentier, il y a 6 mètres. Peut-être qu'on peut voir la coupe. Donc, dans la coupe, ce qu'on voit, c'est qu'on a 5.23 mètres entre le sentier déplacé et le coin tronqué de la clôture.

3435 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

3440 Parfait. C'est justement là, madame la présidente, que je veux amener mon point. Ce qu'on dit qui n'aurait pas changé, c'est de ce côté-là. Mais le chemin étant déplacé vers les terrains de soccer, la réalité pour les citoyens, c'est qu'ils sont maintenant comprimés vers le terrain de soccer. C'est ça la réalité, madame la présidente.

Ce que vous dites, c'est que le dégagement entre le chemin où qu'il est déplacé par rapport au coin de la clôture est semblable. C'est ce que vous dites?

3445 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

C'est ce que je dis.

3450 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Mais pour le bénéfice de tout le monde, des citoyens et de l'Office, c'est qu'il y a une compression qui se fait vers le terrain de soccer. La clôture, maintenant, elle a avancé vers le terrain de soccer. Et de combien? Pour qu'on puisse apprécier.

3455 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

Bien, ça, on peut le voir en plan.

3460 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

Et je vais ajouter, madame la présidente, le muret de pierre, ça n'existait pas ça non plus. Donc, il y a une compression physique. Même si la clôture est là, où elle est la véritable compression physique pour les citoyens? Est-ce que c'est la clôture ou la grosse pierre maintenant? Moi, je dis que c'est la grosse pierre, la compression physique.

3465
Donc, quand le citoyen va arriver, il est dans une situation de goulot d'étranglement. La réalité juridique du citoyen à l'origine, c'est qu'il y avait beaucoup plus d'espace que même où était la clôture à l'origine. Et comment on peut expliquer que les citoyens se retrouvent dans la même situation? C'est ça que j'aimerais avoir comme réponse.

3470 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

Si vous voulez, on peut aussi parler de l'autre coin. Parce que là, on se concentre sur un coin, mais l'autre coin dans la condition actuelle, on a 3 mètres de dégagement, actuellement. Donc, à l'autre coin, on est encore plus comprimé actuellement que ce dont vous parlez.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

L'autre coin, c'est de quel coin vous parlez?

3480 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

3485 On va être obligé de revenir au plan des conditions existantes. Il faut regarder aussi un peu l'ensemble et non pas seulement... L'autre coin, c'est celui-là, ici. On a exactement 3 mètres entre la clôture et le sentier existant.

Ici, dans ce secteur, on ne déplace pas le sentier. Ce qu'on fait, ce qu'on retrouve dans le projet modifié, comme distance proposée entre le sentier et le nouveau bloc de tennis, on parle maintenant de 8 mètres. Donc, là, on a un gain de 5 mètres de ce côté-là.

3490

LA PRÉSIDENTE :

Il y a un gain de 5 mètres. Remontez-le encore une fois? Ici?

3495

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

C'est parce que les tennis sont tous déplacés.

LA PRÉSIDENTE :

3500

Oui, d'accord.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3505

Donc, ils ne sont pas du tout, du tout placés de cette façon-là dans la nouvelle organisation. Ici, il y a 3 mètres de dégagement.

LA PRÉSIDENTE :

3510

Actuellement.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3515

Actuellement. Physiquement, si vous allez sur les lieux, vous vous positionnez ici sur le sentier, vous allez voir, la clôture ici, elle est à 3 mètres.

LA PRÉSIDENTE :

3520

Oui.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3525

Dans le projet modifié, avec la nouvelle configuration des terrains de tennis, on a aussi tronqué un coin, donc on est plus loin, on est ici. On a maintenant 8 mètres de dégagement dans ce secteur-là. Ici, on a actuellement 6 mètres et on propose 5.2, effectivement, avec un déplacement du sentier. C'est tout ce que je peux répondre.

LA PRÉSIDENTE :

3530

Finissez, là. C'est fini après.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Bien, c'est que...

3535

LA PRÉSIDENTE :

Bien, là, je pense qu'elle a donné la réponse. Elle a dit...

3540

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Oui, oui, mais c'est l'autre espace. Je trouve ça... en tout cas, pour le bénéfice de tout le monde, on devrait avoir l'information, mais vu qu'on va arrêter de poser des questions. Merci, madame la présidente. Je reviendrai si j'ai le droit.

3545

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Madame Goulet.

3550

Mme ROSE-MARIE GOULET :

Je vais laisser ma place, je vais attendre les commentaires.

3555

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

Madame Poisson.

3560

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Rassurez-vous, ça va être très court. En fait, pour faire la démonstration que Tennis Canada est un bon citoyen corporatif, il faudrait peut-être déposer le document suivant. L'acte de cession précise que le superficiaire verra à l'aménagement et à l'entretien des fonds servants, c'est-à-dire, essentiellement, la place publique, pour ce qui nous intéresse.

3565

Existe-t-il un rapport détaillé du Service d'horticulture faisant état des travaux d'entretien, des interventions entreprises par les services d'horticulture, plus particulièrement ce printemps 2003, au niveau de la place publique. Quelle a été la nature de ces travaux? Et quels en ont été les coûts? Et est-ce que la facture a été envoyée à Tennis Canada? Ou est-ce que c'est l'arrondissement qui a dû assumer les coûts. Et depuis quand est-ce qu'un tel travail, émondage des arbres, remise en état des surfaces gazonnées, etc., n'avait pas été fait?

3570

3575 Est-ce que c'est possible qu'on demande au Service d'horticulture de faire ce genre de rapport et qu'il le dépose.

LA PRÉSIDENTE :

3580 Recommencez avec votre première question. L'horaire d'entretien?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Pour que ça aille plus vite, je peux vous remettre ma question écrite.

3585 **LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Puis on vous remettrait les réponses sur le site.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

3590 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

3595 Ça vous va? Merci infiniment, madame Poisson.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

3600 Parfait.

LA PRÉSIDENTE :

Je trouve que vous collaborez bien.

3605 J'ai maintenant monsieur Benoît Lefebvre.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3610 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

3615 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

Disons que, moi, j'aurais deux questions.

LA PRÉSIDENTE :

3620

Allez-y.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3625

J'ai été bref, hier. Je vais l'être encore.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

3630

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3635 Ma première question, c'est ceci. Tennis Canada, dans son plan présenté au mois de mars, avait l'intention d'enterrer des dizaines et des dizaines de pieds de terrain gazonné sous de la petite pierre rouge, de la gravelle rouge, quoi.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

3640

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3645 Dans le plan actuel, j'aimerais savoir combien de mètres carrés de verdure seront ensevelis sous de la petite pierre rouge.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Une belle réponse.

3650 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

Je sors mes chiffres. Je vais donner des chiffres. La seule chose, j'apporte une nuance, parce que je n'ai pas fait le calcul, la poussière de pierre qu'on veut mettre en façade des bâtiments, elle remplace parfois du gazon mais parfois aussi des surfaces dures actuellement.

3655

LA PRÉSIDENTE :

Qui sont en asphalte?

3660 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

Oui. Donc, je vais vous donner la surface de poussière de pierre qu'on prévoit dans le projet, mais il faudra comprendre que ce n'est pas strictement du gazon qu'on remplace. D'accord? Donc, dans le projet présenté, en poussière de pierre, nous avons 2 483 mètres carrés.

3665

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'est dans le projet actuel?

3670

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

Actuel. Dans le projet qui a été présenté en février 2003, nous avons 7 200 mètres carrés en surface de poussière de pierre.

3675

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Puisque vous ne pouvez pas me donner le chiffre, parce que vous dites que vous allez mettre de la pierre rouge sur des surfaces en béton, d'autres places c'est des surfaces avec de l'herbe dessus, c'est quelle proportion que vous voulez mettre sur les surfaces dures, bétonnées et quelle proportion à peu près pour les surfaces gazonnées. Environ.

3680

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

Je ne peux pas vous répondre ce soir. Mais je pourrais verser la réponse sur le site. Je ne peux pas vous répondre ce soir.

3685

M. BENOÎT LEFEBVRE :

O.K. Enfin, quant à moi, c'est scandaleux.

3690

LA PRÉSIDENTE :

3695 Attendez un petit peu, monsieur Lefebvre. Peut-être qu'on va avoir un complément.
Non? C'est parce que monsieur Bélanger avait l'air de vouloir donner...

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3700 Non, non. On ne peut vraiment pas répondre ce soir. Je dois faire une superposition et
des calculs.

LA PRÉSIDENTE :

3705 D'accord.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Donc, c'était 7 000 dans le plan de février.

3710 **Mme SOPHIE BEAUDOIN :**

Oui.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3715 Actuellement, c'est 2 500 à peu près?

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3720 2 483.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3725 C'est ça, 2 500.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

Oui.

3730 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

C'est quand même...

LA PRÉSIDENTE :

3735 Là, ce qu'on va avoir de vous, c'est sur le 2 483, il y a quelle proportion qui va se
retrouver sur une surface asphaltée et quelle proportion sur une surface gazonnée.

Mme SOPHIE BEAUDOIN :

3740

C'est ça.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3745

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

Parfait.

3750

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Merci beaucoup.

3755

LA PRÉSIDENTE :

On l'a sur le site. Allez-y.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3760

Ma deuxième et dernière question, c'est par rapport à l'amphithéâtre qu'on veut construire. J'ai une petite carte avec moi. Elle va être assez utile. C'est le plan actuel du parc. Elle est grosse. Ça fait que je vais la présenter un peu.

3765

Actuellement, sur le site, il y a 3 000 places, on veut bâtir l'amphithéâtre. Où qu'on veut bâtir l'amphithéâtre, c'est le court numéro 1 qui est ici, au bout de la règle. C'est là qu'on veut construire l'amphithéâtre, donc.

3770

Actuellement, il y a donc 3 000 places. Tennis Canada, à long terme, vise 7 000 places. L'amphithéâtre devient tellement important en grosseur qu'il collerait de très près, s'il était construit, au court de tennis actuel devant le site du court numéro 1. Ce que je veux dire, c'est que si vous regardez ici, il y a quatre courts de tennis. Si l'amphithéâtre est construit, ça va coller de très près à ça, ici. C'est-à-dire, vous voyez les quatre courts de tennis sur cette rangée-là, ici. L'amphithéâtre collerait très proche. Est-ce que je peux vous montrer?

3775

LA PRÉSIDENTE :

Oui. J'ai vu à travers, en tout cas.

3780

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Ça, ici.

LA PRÉSIDENTE :

3785

Oui. D'accord.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3790

Donc, il collerait de très près aux courts de tennis actuels s'il était construit devant le site du court numéro 1. Si l'amphithéâtre était construit juste un peu plus petit, il y aurait un espace de dégagement suffisant entre l'amphithéâtre et le site des courts de tennis actuels. Ce qui veut dire, si l'amphithéâtre était juste un peu plus petit, il y aurait suffisamment de dégagement entre ces courts de tennis là et ça ici. Je vais montrer au public.

3795

L'amphithéâtre, donc, s'il est construit, il va être collé là-dessus. S'ils le construisent un peu plus petit, il peut y avoir un espace de dégagement suffisant pour que les gens puissent passer de gauche à droite et donc, c'est réglementaire, sécuritaire, tout ce qu'on veut.

3800

LA PRÉSIDENTE :

Alors, votre question?

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3805

J'y viens. Ce que je veux dire, ainsi Tennis Canada, si l'amphithéâtre est construit plus petit, Tennis Canada n'aurait pas à déplacer ses courts vers le bas, ce qu'ils font avec le projet actuel, et à gruger les espaces verts publics, et on sauverait également les deux arbres qui vont être grugés par le déplacement des courts. Le déplacement, ce que vous voyez sur la carte ici, c'est les carrés rouges. Les carrés rouges qui sont en bas des carrés noirs, c'est les courts qui descendent vers le bas. Avec le projet de Tennis Canada.

3810

Donc, les courts qui sont plus bas ici, c'est le projet de Tennis Canada. Ils sortent de leur zone et avec ça, donc, ils vont gruger de l'espace à l'extérieur de leur zone et ils vont aussi couper deux arbres qui sont dans le chemin, qui sont situés près de la clôture.

3815

Donc, c'est les inconvénients créés par ce déplacement des courts vers le bas au lieu de les laisser là. Ma question est donc celle-ci: en quoi est-ce que ça serait un drame épouvantable pour Tennis Canada d'avoir un amphithéâtre juste un peu plus petit, mettons 6 700 places, 6 500 places, 6 000 places, plutôt que 7 000 places?

3820

LA PRÉSIDENTE :

Pour sauver le dégagement.

3825

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Pour qu'il n'y ait pas ce déplacement de courts qui va gruger des espaces verts et faire couper deux arbres pour rien.

3830

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bélanger.

3835

M. VIANNEY BÉLANGER :

La commande, le programme qui est venu de Tennis Canada pour les professionnels était de faire un court numéro 1 à maturité de 7 000 places, minimum. À maturité. Alors, il y a certainement des raisons pourquoi Tennis Canada demandait 7 000 places plutôt que 6 000, 6 200, qui permettrait de prendre moins d'espace.

3840

M. EUGÈNE LAPIERRE :

Parce qu'on évalue que les besoins vont être de cet ordre à tout le moins dans les années à venir. Même qu'on avait plutôt pensé à 8 000 ou 9 000 et on s'est restreint parce que l'espace n'est pas plus grand que ça à cet endroit-là. Effectivement, qu'on s'est restreint à 7 000 places dans un avenir X, lorsque le besoin s'en fera sentir.

3845

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3850

Donc, si je comprends bien, c'est pour des raisons d'ordre économique strictement? C'est pour avoir plus de clients dans le stade?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3855

Oui.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3860 Je repose ma question. En quoi est-ce que ça serait un drame épouvantable si c'était 6 000 au lieu de 7 000? En quoi vous feriez une dépression nerveuse avec ça?

LA PRÉSIDENTE :

3865 Il ne fera pas de dépression nerveuse. Si je comprends la question de monsieur Lefebvre, il veut comprendre jusqu'à quel point il y a une contrainte réglementaire ou liée à une commande de Tennis Canada qui permettrait donc de garder les Internationaux ici?

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3870 Non. Il n'y a pas de contrainte de cet ordre.

LA PRÉSIDENTE :

3875 Il n'y a pas de contrainte de cette nature-là.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3880 C'est notre souhait de pouvoir répondre à la demande dans l'avenir.

LA PRÉSIDENTE :

3885 Permettez-moi là-dessus une question. Quand vous dites *dans l'avenir*, ça veut dire que les phases pourraient vous amener à dire que ce n'est pas nécessaire de se rendre jusqu'à 7 000.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3890 On ne sait pas quand ça pourrait arriver. Mais avec un stade de 5 000 pour l'instant, on va vouloir vendre ces places-là. On va voir le succès que ça va avoir. Déjà, il y a une assez bonne demande pour ça. Alors, on pense que ça va bien marcher et on verra pour l'avenir.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3895 Juste pour conclure, ce que je veux dire simplement, c'est que si l'amphithéâtre est juste un peu plus petit, il n'y a pas de déplacement de courts qui vont gruger nos espaces verts dans la zone publique et il n'y aura pas -- les deux arbres qui sont près de la clôture vont être épargnés. C'est juste ça.

LA PRÉSIDENTE :

3900 D'accord.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

3905 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3910 Merci, monsieur Lefebvre.

 Là, il reste monsieur Forget encore une fois, mais on est rendu à 9 h 45, monsieur Forget.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

3915 Un instant. Si on veut faire une comparaison avec d'autres tournois semblables à travers le monde, le court central et le court numéro 1 sont de moindre ampleur, disons. Les stades, habituellement, sont de 15 000 et plus, le stade central, et il y en a des stades de 10 000, même 10-12 000 facilement pour le court secondaire d'importance. Alors, on est un petit peu en dessous dans notre catégorie de tournoi.

3920

LA PRÉSIDENTE :

3925 Là, vous êtes conscient, monsieur, je ne veux pas mettre trop de pression sur vous, mais vous êtes conscient qu'on ne peut pas partir d'ici plus tard que 11 h 30. J'ai seize personnes qui veulent intervenir. Normalement, on donne dix minutes par personne. Alors, si vous prenez du temps, on risque de manquer de temps, ce soir, pour les commentaires.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3930 Oui. Madame la présidente, il y a des gens, hier qui... je tiens à vous dire que beaucoup de citoyens n'ont jamais reçu les invitations. Même, moi, je ne l'ai pas reçue dans mon secteur. Il y a bien des choses procédurales qu'il y a des problèmes. Je sais que vous essayez d'atténuer les choses. J'apprécie.

3935

 Moi, j'ai des questions à poser et que je pense que c'est important...

LA PRÉSIDENTE :

3940 Alors, on va respecter ça. Allez-y.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3945 Voilà. Et vous avez établi les règles. Je respecte les règles. Et je ne vois pas pourquoi je subirais aucune pression.

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

3950

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Je pense que c'est vos règles.

3955

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3960

Avec des fois, des bonnes choses, des fois, des mauvaises choses.

LA PRÉSIDENTE :

3965

Allez-y.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3970

Voilà, madame la présidente. Donc, voici. Au niveau du droit superficiaire actuel, il est prévu que selon le contrat superficiaire, que ceci est une place d'accès public et le stationnement est un endroit d'accès public. Et vous trouvez ça à la page 20 ou 21 du contrat. Et, actuellement, Tennis Canada a l'obligation, même en période de sécurité, s'il y a besoin d'une clôture de sécurité... actuellement la clôture temporaire est transformée en clôture — excusez-moi, madame la présidente — la clôture temporaire est transformée en clôture quasi-permanente.

3975

Cependant, même s'il y a une obligation de sécurité, il doit y avoir un accès à la place publique, ici, de 7 h à 11 h le soir, selon le contrat. Si jamais je me trompe, vous me direz que...

LA PRÉSIDENTE :

3980

D'accord.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3985

... j'ai tort.

LA PRÉSIDENTE :

3990

Allez-y.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

3995

Et, est-ce que je me trompe, monsieur Lapierre, que votre interprétation de l'accès, parce que les citoyens qui arrivent par là pour aller ici, sur la place publique, qu'ils arrivent de par ici ou qu'ils arrivent de par là, la seule façon de rentrer ici sur le terrain, l'accès public, la façon que vous le gérez depuis six ans et même depuis la dernière année, c'est qu'il faut passer à travers le building de Tennis Canada.

LA PRÉSIDENTE :

4000

C'est oui.

M. EUGÈNE LAPIERRE :

4005

Oui.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

4010

La Ville de Montréal... en tout cas, je ferai mes constatations ultérieurement. Ma dernière question, madame la présidente, c'est: est-ce que les fonctionnaires ici présents, qui représentent les intérêts de la Ville de Montréal ou même des commissaires ici ont déjà bénéficié de places gratuites de Tennis Canada?

LA PRÉSIDENTE :

4015

En tout cas, moi, je peux vous répondre que non.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

4020

Pour des tournois.

LA PRÉSIDENTE :

4025 Non. Alors, votre question, c'est les fonctionnaires ici présents ont-ils bénéficié de place gratuite? Voulez-vous répondre, s'il vous plaît?

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

4030 Pendant les tournois.

M. FERNAND LANDREVILLE :

4035 Personnellement, l'année passée aux Internationaux de tennis, j'aime le tennis, j'étais responsable des mesures d'urgence sur la rue Pie IX, je travaillais de 6 h le matin à minuit le soir. J'aurais voulu y aller et je n'ai pas eu de billet gratuit. Et, l'année d'avant, je suis allé avec mon copain de tennis et ça m'a coûté l'argent de mes billets, personnellement.

LA PRÉSIDENTE :

4040 D'accord. Là, on va essayer de réduire le temps.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

4045 C'est oui ou non. C'est pas compliqué.

LA PRÉSIDENTE :

Répondez rapidement. Oui ou non.

4050 **Mme ROULA HEUBRI :**

Jamais.

M. CLAUDE DAUPHINAIS :

4055 Jamais.

M. MARIO MASSON :

4060 Jamais.

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. Bon, alors, maintenant, on va passer à la période des commentaires.

4065

M. CAMILLE GASTON BRETON :

Non. J'aurais des questions, madame la présidente.

4070

LA PRÉSIDENTE :

Je le sais, monsieur...

M. CAMILLE GASTON BRETON :

4075

J'espère que c'était clair. Je vous l'ai fait savoir tout à l'heure, lorsque vous m'avez dit deux questions, c'est assez. J'ai dit: «J'ai une autre question.»

LA PRÉSIDENTE :

4080

C'est vrai. Mais ce qui est arrivé, c'est qu'on a ouvert le registre à 7 h, en disant que le registre de questions allait être fermé à 7 h 30.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

4085

Oui, je me suis inscrit à 7 h quand je suis arrivé.

LA PRÉSIDENTE :

4090

Bien, alors, vous aviez le droit de poser deux questions. Je vous en ai laissé même trois. Alors, normalement, c'est fini.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

4095

Autrement dit, il faut que je m'inscrive de façon répétitive. Je me lève, je vais m'inscrire.

LA PRÉSIDENTE :

4100

Oui, c'est ça. C'est ça qu'est la procédure.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

J'en savais rien. Je pensais que s'inscrire une fois, c'était bon.

4105

LA PRÉSIDENTE :

4110 Non. Bien, la procédure, c'est deux questions à chaque fois et, au bout de deux questions, vous devez vous réinscrire pour pouvoir poser vos questions. Mais ce que je vous suggère, c'est que si vous avez des commentaires à faire, traduisez vos questions en commentaires. Et on va continuer avec la période des commentaires. Est-ce que vous pouvez faire ça?

M. CAMILLE GASTON BRETON :

4115 Bien, ça dépend. C'est une procédure? C'est bien écrit que après que tu as posé deux questions, tu dois aller te réinscrire?

LA PRÉSIDENTE :

4120 Oui. Oui.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

4125 C'est dans le document qui est disponible à la porte quand on arrive?

LA PRÉSIDENTE :

4130 Oui. Ça a été annoncé, hier soir en ouverture, la procédure a été annoncée. Et, ce soir en ouverture, la procédure a été répétée.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

4135 D'accord, elle a été répétée, mais est-ce qu'elle est écrite?

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

4140 Elle est déposée à l'entrée. C'est bien écrit que quand tu as posé tes deux questions...

LA PRÉSIDENTE :

4145 Il faut se réinscrire.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

... il faut aller se réinscrire pour poser deux autres questions.

4150

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

4155

M. CAMILLE GASTON BRETON :

Bon, O.K. Vous m'apprenez quelque chose.

4160

LA PRÉSIDENTE :

C'est dommage, je suis désolée.

Alors, on aurait madame Gaudreault en premier. Allez-y, madame Gaudreault. Je pense que ça fait longtemps que vous attendez.

4165

Mme MARIELLE GAUDREULT :

Je vais lire.

4170

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y. On vous écoute.

4175

Mme MARIELLE GAUDREULT :

Les premières consultations publiques ont eu des bons côtés. Elles nous ont donné accès à des informations qu'autrement, nous n'aurions jamais eues. On a su que Tennis Canada n'avait pas de plan d'affaires, qu'ils n'avaient pas fait d'étude d'impact économique indépendante, il n'y avait pas eu d'étude, puis, je veux dire, j'ai ici aussi le rapport de la Vérificatrice générale à propos des OSBL, puis j'aimerais le déposer, parce qu'elle pointe du doigt le principal bailleur de fonds de Tennis Canada, qui était le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. C'est commenté. C'est-à-dire qu'il y a beaucoup d'OSBL qui ont touché leurs subventions sans avoir eu à donner les documents qui allaient avec ça. O.K.? Les sommes, c'est beaucoup là.

4180

4185

Et on a su aussi que les tennis extérieurs, le taux d'occupation était de 30 %. Ça, ça a été dit dans les premières... Les commissaires ont recommandé que les trois courts de tennis soient construits à l'intérieur de leur droit superficiaire, dans leur limite de 95. Parce que c'est implicite. Les commissaires reconnaissaient que ces trois courts de tennis extérieurs n'apportaient rien à la communauté. Puis c'est plus qu'implicite. Ils disent:

4190

«Pour la Commission, le regroupement des tennis extérieurs sur la place publique n'est pas essentiel au développement du sport professionnel ou à la pratique du tennis par le grand public. Il servirait plutôt à la tenue de tournois internationaux de tennis.»

4195 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est à ça que vous faites allusion.

4200 **Mme MARIELLE GAUDREULT :**

Bien oui.

LA PRÉSIDENTE :

4205 D'accord. Dans le rapport.

Mme MARIELLE GAUDREULT :

4210 Le seul reproche que je pourrais adresser, puis encore, je veux dire, c'est de ne pas avoir suffisamment insisté sur l'aspect double mission que s'est donnée Tennis Canada. L'espèce de... il est à deux têtes: il y a le côté communautaire qui a fait que probablement il a pu rentrer dans le parc; ça, c'est tout le côté angélique de Tennis Canada. Puis de l'autre côté, il y a l'aspect entrepreneurship, promoteur, puis prédateur aussi. Parce qu'en quelque part, il y a toujours l'espace qu'il veut venir gruger.

4215 Durant les premières audiences, plusieurs groupes communautaires sont venus réclamer plus de tennis intérieurs. Ça, il y en avait beaucoup, puis ils avaient raison. Je veux dire, ils en ont besoin. Il y a eu des tennis qui ont été fermés, bon, je veux dire, ça a l'air qu'ils en ont besoin.

4220 Il n'y a personne, par exemple, qui est venu réclamer la fameuse promenade des Amis du parc Jarry. Puis ça, le nom, en plus, je veux dire, ils ont dû fumer du bon pot quand ils ont trouvé ce nom-là, parce que, je veux dire, les poussières de roche, toute cette bande de terrain, c'est facile, c'est comme en couture. Quand tu veux agrandir un patron, tu as juste à déplier. 4225 Quand tu prends cet espace-là, puis, je veux dire, même s'il est commun, il est à toi l'espace. Puis, ça, c'est une technique de Go. C'est une belle partie de Go qu'on est en train de jouer, puis c'est toujours pour avoir plus de territoire.

4230 Parce que je vais dire ça, même pour l'OSBL, je ne sais pas, pour le promoteur — je continue à lire parce que je ne suis pas bien bonne — il n'y a pas un qui a réclamé plus de tennis extérieurs. Il n'y en a pas un. Là, quand on nous dit que c'est important, là ils disent que c'est important pour le tennis, le tournoi, tout ça, ils n'ont pas d'affaire à le mettre dans le parc.

4235 Puis finalement, même le tennis extérieur, ça pourrait être situé n'importe où sur l'île de Montréal. Le parc Jarry, c'est une infrastructure qui n'est pas nécessaire à ça.

4240 Puis, là, je vais revenir à l'aspect entrepreneurship de Tennis Canada. Suite à la publication du rapport des premières audiences, Tennis Canada souligne que sur dix recommandations de la commission, huit étaient en faveur de Tennis Canada, mais que les deux recommandations qui nous permettaient en fait de circonscrire le développement futur de Tennis Canada étaient irrecevables, puisqu'elles remettaient en cause la faisabilité du projet.

4245 Malgré un taux d'occupation de 30 %, malgré le fait que tout le monde était en désaccord avec leur promenade, leur avancée dans le parc, malgré une pétition de 4 500 noms demandant que pas un pouce de plus ne soit accordé à Tennis Canada, ils ont réussi à faire de la petite patente que ça a de l'air que... mais, là, il a fait... je vais lire.

4250 Malgré les recommandations de la commission et, ici, j'aimerais citer un extrait du rapport des commissaires. Ici, c'est bien important:

4255 *«Bien que les représentants des services municipaux estiment qu'avec le projet proposé, le plein potentiel de développement du CTPJ aurait été atteint, la Commission est d'avis que le type d'encadrement choisi pourrait ouvrir la porte à un développement beaucoup plus dense qu'actuellement, ce qui n'est certainement pas souhaitable.»*

4260 Malgré tout cela, Tennis Canada n'a eu qu'à se retourner, puis là à crier: Lapin! pour qu'ils rencontrent la Ville, pour qu'ils concoctent un projet modifié qu'on nous a présenté, en alléguant que le partenariat entre Tennis Canada et la Ville de Montréal pourrait être remis en question. Et, monsieur Lapierre parle du projet du CTPJ comme *étant à la mesure des autres grands événements internationaux qui caractérisent désormais Montréal et dont les impacts économiques et touristiques sont majeurs.*

4265 Là-dessus, on aura tous compris que la construction de ces courts de tennis ne vise qu'à satisfaire le côté prédateur, le côté promoteur de Tennis Canada. La promenade dont personne ne veut et les trois courts de tennis dont personne dans la communauté n'a besoin seront exclusivement construits pour les besoins du promoteur.

4270 À ce propos, j'aimerais ouvrir une parenthèse et citer l'article de Mario Brisebois paru dans le *Journal de Montréal* au lendemain de la présentation du premier projet de Tennis Canada, le 20 décembre 2002. C'est:

4275 *«Dans les ligues majeures. Lapierre et son prédécesseur Richard Legendre, qui est depuis devenu ministre, ont visité une multitude de stades. «Je peux dire que Montréal n'aura plus rien à envier aux grandes capitales du tennis dans le monde», de déclarer monsieur Lapierre en faisant allusion à certains endroits réputés comme Indian Wells, Melbourne, les Internationaux d'Australie et Kay Biscayne, Miami.»*

4280 Là, je suis allée chercher sur Internet Indian Wells. Bien, Indian Wells, c'est sur 88 acres. Tennis Canada occupe présentement 20 acres du parc Jarry. Le parc Jarry fait, mettons, 100 acres. Ils ont un stade de 16 100 places, plus 44 suites luxueuses, plus 2 autres stades secondaires, plus 11 courts en contrebas, plus 6 courts de pratique.

Kay Biscayne, il s'étend sur plus de 35 acres, puis ça inclut entre autres 27 courts de tennis.

4285

Je suis aussi allée sur le site tennis.com. Bien simple, ça. C'est le site officiel des joueurs et joueuses de tennis professionnels, l'ATP et la WTA. J'ai tapé: *melbourne*. Puis là, je veux dire, ma règle, c'est que j'ai tapé juste les noms de ville pour voir combien j'avais d'entrées. Puis, ça, ces entrées-là, ça part de janvier 98 jusqu'à juin 2003.

4290

Alors, Melbourne, j'ai 29 entrées; Miami, j'en ai 43; Toronto, ça vous tente-tu de le savoir? Il y en a 10. Montréal, il y en a 6.

J'ai vu qu'il y avait un tournoi de tennis aussi à Québec. Je ne le savais pas. Alors, j'ai tapé: *quebec city*, puis il y en avait 12. Ça, c'est le Bell Challenge, puis ils ont un commanditaire aussi.

4295

J'ai consulté les *TV Listings*, c'est-à-dire les retransmissions. Il y a Roland Garros, Wimbledon en juin. Puis, je veux dire, j'ai regardé au mois d'août, pour le 4 août, ce n'est pas retransmis aux États-Unis. Puis, ça, c'est un... je veux dire, est-ce que vous êtes retransmis aux États-Unis? Parce que, moi, je ne l'ai pas ici. Puis, je veux dire, ça, c'est comme...

4300

Si vous n'êtes pas retransmis aux États-Unis, vous n'êtes pas qui vous êtes. Vous ne dites pas qui vous êtes. Vous êtes placés à peu près comme... je veux dire, j'ai eu des doutes. Ça m'a tellement comme figée, parce que j'ai vu que vous étiez pas là. Alors, j'ai tapé, j'ai été chercher toutes les villes qui n'étaient pas diffusées et j'ai tapé toutes ces villes-là pour voir combien d'entrées, toujours avec le même critère, la ville.

4305

Alors, on a des choses comme Birmingham, 26 entrées; Halle en Allemagne, j'en ai 21; Eastbourne en Grande-Bretagne, j'en ai 25. Là, je vous donne en Suisse, Gstaad, il y en a 9 entrées; Bastad en Suède, il y en a 9. Newport, aux États-Unis évidemment, il y en a 30. Ils ne ont pas diffusés, eux autres. Stuttgart, ils en ont 14. Amersfoort, ils en ont 6, comme Tennis Canada. Ça fait qu'on se compare peut-être aux Pays-Bas. Peut-être aussi à la Croatie qui en ont plus, à Umaz, ils en ont 9. En Autriche, bien, là, on n'est pas tout à fait les derniers, ils en ont 4 entrées. Washington, 40, ils ne sont pas diffusés. Sopot en Pologne, ils en ont 8.

4315

J'ai l'impression que les Internationaux de tennis de Montréal se comparent -- je l'ai dit. Tout ce côté international n'est peut-être pas tout à fait ce que Tennis Canada en dit.

Moi, j'ai l'impression que Tennis Canada est en fort mauvaise posture. Ils n'ont pas de commanditaire. J'ai compté aussi combien qu'il y en avait de commanditaires là-dessus. Ça s'appelle tout la Coupe Open Gaz de France, Adidas International, Uncle Tobbies.

4320

Puis j'ai compris que les joueurs et les joueuses de tennis, ils font le tour du monde. Ils sont sûrement payés par l'ATP. Monsieur doit payer aussi beaucoup pour qu'ils viennent. Il y a les prix. Cet argent-là, ça s'en va. Je ne suis pas sûre qu'il y ait tant de touristes étrangers qu'il

4325

dit. Le 5 %, ça n'a pas d'allure. Ça ferait comme des retombées, avec les chiffres que j'ai calculé ça, c'était comme... ça n'a pas de bon sens.

4330 Je pense vraiment que Tennis Canada a de la misère, puis je pense que son agonie va se mesurer en décibels puis en événements spéciaux de plus en plus grotesques, parce qu'il y en a beaucoup. Je veux dire, de la lutte demain. Les chars, tout ça. C'est à quand le *wet shirt*? Vraiment, il y en a beaucoup. Bien, il va y en avoir plus s'il ne se trouve pas de commanditaire.

4335 S'il se trouve un commanditaire, là, l'expansion va recommencer. Puis le prochain — puis, ça, j'ai compris ça hier — la prochaine cible, c'est la piscine. Parce que là avec le projet, elle est de plus en plus encerclée. Je reviens au jeu de Go, parce que c'est vraiment ça. C'est une partie de Go. Elle est vraiment bien encerclée.

4340 Puis, là, il va y avoir — puis, ça, je me demandais pourquoi qu'il y avait ça — cette espèce de petite chose, l'amphithéâtre bucolique. C'est pour mettre un écran de T.V., écoeurer le monde, puis là les gens, à un moment donné, dans cinq ans, ils vont dire: «Ah! bien, là, la piscine, regarde, de toute façon, ça va être bien mieux dans le parc un peu plus loin» et on va avoir perdu encore de l'espace.

4345 Pourquoi donc Tennis Canada insiste tant pour construire de nouvelles installations? La seule conclusion à laquelle j'arrive, c'est qu'il est facile d'être en affaires quand les infrastructures sont financées par les argents publics, sans que soient exigées des études indépendantes ou n'importe quoi prouvant la rentabilité de ces événements majeurs.

4350 Monsieur Lapierre a un talent certain. Je veux dire, c'est un maître illusionniste. Puis, je veux dire, avec son volet communautaire, il peut se permettre de faire rouler toute la business. Ça ne crée pas tellement d'emplois parce que c'est 900 bénévoles qui travaillent là.

4355 Et puis dans le fond, vraiment, je veux dire, les gens qui assistent, c'est vraiment des Québécois, puis l'argent qu'ils dépensent là, ils ne le dépenseraient pas ailleurs. Il n'y a pas d'argent frais. Il y a de l'argent qui sort plutôt.

LA PRÉSIDENTE :

4360 C'est votre conclusion.

Mme MARIELLE GAUDREULT :

4365 Bien, non. Ma conclusion, c'est autre chose. Ma conclusion, c'est de revenir vraiment... je vous supplie, vous, là, je vous supplie de revenir aux deux recommandations du rapport qui avait été proposées, parce que ça a le mérite vraiment de les tenir en laisse, parce que c'est un cancer en quelque part. Ce n'est pas pour rien. Du Maurier, c'est un cancer de poumon en quelque part. C'est dans le parc, c'est notre poumon, ça.

4370 Puis, je veux dire, s'ils ne sont pas... je veux dire, on ne peut pas empêcher un tigre d'être un tigre, O.K.? Mais on peut quand même le circonscrire, puis il faut le faire. Puis, ça, je

4375 veux dire, en quelque part, toute l'espèce d'affaire que vous autres, je veux dire, je trouve que quand vous parliez de comité conjoint, moi, ce que j'entends, c'est conjoints de fait. Parce qu'en quelque part, vous couchez ensemble. Vous vous consultez assez pour que monsieur Lapierre se prenne pour un élu puis qu'il décrète la fête de l'arrondissement. Je trouve ça d'un paternalisme épouvantable.

LA PRÉSIDENTE :

4380 Madame, je vais être obligée de vous arrêter. Parce que là, vous foncez fort.

Mme MARIELLE GAUDREULT :

4385 C'est correct. Là, l'échange de terrains, il ne faudrait pas. Il faut que ça revienne. Puis, en plus, pour qu'ils construisent, il faut revenir aussi, pour qu'ils construisent leurs tennis intérieurs, il faudrait qu'on ait une pointe justement pour qu'il n'y ait pas cette histoire-là dans cinq ans de la piscine, qu'elle soit tout encerclée. Il faut nous laisser la pointe pour laisser justement le dégagement, si vous voulez, ou laisser respirer.

4390 Puis la Ville, il faudrait qu'elle s'assure bien comme il faut que le second stade soit polyvalent. Parce que ce n'est pas dit qu'il va y en avoir un commanditaire.

LA PRÉSIDENTE :

4395 Là, il va falloir que je vous arrête, madame.

Mme MARIELLE GAUDREULT :

4400 Puis, vous autres, je vous souhaite de ne pas avoir de commanditaire, parce que tout ce qui est bon pour vous autres, c'est mauvais pour nous autres. Puis tout ce qui est mauvais pour nous autres, c'est bon pour vous autres.

LA PRÉSIDENTE :

4405 Bon!

Mme MARIELLE GAUDREULT :

4410 Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

4415 D'accord. J'ai manqué à mes devoirs. Il faudrait que, maintenant qu'on est en deuxième partie d'audience, l'expression de vos commentaires s'adresse à la commission. Alors, si les gens de Tennis Canada et les gens de la Ville de Montréal veulent bouger dans la salle pour que

la communication s'établisse bien avec la commission, je vous demanderais de le faire maintenant. Alors, si vous voulez aller vous asseoir dans la salle.

Maintenant, je vais inviter madame Pascale Malaterre à venir au micro.

4420

Je voudrais vous dire cependant, madame Gaudreault -- en fait, je vais y aller de façon plus générale. On est à une étape où, évidemment, comme citoyen et comme intervenant dans une consultation publique, vous avez droit à vos opinions. Mais il faut rester à l'intérieur des limites du respect mutuel.

4425

Là, madame Gaudreault est allée un peu fort. Je comprends qu'il y a besoin de faire sortir la vapeur, qu'il y a une blessure importante dans le quartier, que vous la vivez depuis longtemps. Ça, ça m'est apparu clair, clairement depuis les deux soirs que nous siégeons ici comme commission. Ça, c'est sûr, on sent cette blessure-là et vous l'exprimez à travers une vapeur qui sort. Et, en ce sens-là, madame Gaudreault vient de l'exprimer très fortement.

4430

Mais je vous demanderais, je demanderais aux autres intervenants d'essayer de garder vos propos à l'intérieur des limites du respect mutuel. Et, c'est aussi très important, parce que les gens qui sont ici, ce soir, que ce soit les fonctionnaires de la Ville, que ce soit les gens de Tennis Canada, sont des intervenants dans le quartier. Quel sera l'avenir? On ne le sait pas. Mais vous pouvez être encore des partenaires, y compris les citoyens du quartier, avec ces gens-là.

4435

Il ne faudrait pas faire en sorte que nos consultations publiques se terminent sur un tel climat de blocage, qu'il n'y ait plus rien de possible entre les gens de Tennis Canada, les gens de la Ville de Montréal et les gens du quartier. Souvent, les paroles, ces paroles dures là restent. Alors, je vous invite à faire attention. D'accord?

4440

Madame Pascale Malaterre. Est-ce qu'elle est là, madame Malaterre? Non?

4445

Monsieur Marc Langlois. On vous écoute.

M. MARC LANGLOIS :

Je vais faire un très, très court préambule, juste pour dire que, d'une part, c'est dommage... enfin, dommage, cette nouvelle consultation publique là est arrivée un peu en catastrophe, pas du tout faite comme l'autre. Les plans n'étaient pas disponibles sur le site Internet. Elle a été beaucoup moins bien annoncée. On n'a pas eu aussi le temps de décanter entre la période des questions et la période pour présenter un mémoire.

4450

Donc, je suis un membre actif de la Coalition pour la protection du parc Jarry qui, malheureusement, n'a pas pu vraiment se rencontrer pour réagir par rapport au nouveau projet. Alors, je vais parler à titre personnel, mais je pense que ça regroupe quand même l'opinion de la centaine de membres actifs, puis probablement même des 5 000 personnes qui ont signé la pétition.

4460

LA PRÉSIDENTE :

4465 Voulez-vous, monsieur Langlois, je vais quand même dire une chose. Je pense que c'est important. L'Office a fait, en termes d'information, exactement le même effort que lors de la première consultation publique.

M. MARC LANGLOIS :

4470 Bien, vous avez été obligés, je pense, de travailler beaucoup plus vite que la dernière fois. Je peux vous dire que dans mon quartier, les pamphlets — et je ne vous accuse pas — mais je les ai vus sur la rue Jarry, sur le trottoir de la rue Jarry. Je ne l'ai pas reçu chez moi.

LA PRÉSIDENTE :

4475 Ils ne se sont pas rendus chez vous. Bon!

M. MARC LANGLOIS :

4480 Ce n'est pas un reproche. Et, la dernière fois, il y a eu trois semaines entre la période de questions ou la période de présentation du projet...

LA PRÉSIDENTE :

4485 Ça, c'est vrai.

M. MARC LANGLOIS :

... et la période où on pouvait présenter le mémoire.

4490 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est vrai.

M. MARC LANGLOIS :

4495 Alors, je faisais juste référence à ça.

LA PRÉSIDENTE :

4500 C'est vrai. Là, vous avez un délai de deux semaines, mais c'est un délai de deux semaines pour présenter des mémoires écrits là-dessus...

M. MARC LANGLOIS :

4505 A posteriori, par après.

LA PRÉSIDENTE :

4510 Vous avez raison.

M. MARC LANGLOIS :

Bon, voilà.

4515 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous écoute.

M. MARC LANGLOIS :

4520

4525 Donc, à titre personnel et même au niveau de la Coalition, on ne s'est jamais vraiment opposé au projet de Tennis Canada. Je veux dire, on n'est pas contre l'idée nécessairement. On n'est pas toujours ravi, mais on ne s'opposait pas d'emblée au projet de Tennis Canada. On s'opposait au développement de grandeur dans le parc et à ce qui menaçait la vie du parc. Et non à l'existence en soi d'un Centre de tennis dans le parc Jarry.

4530 Le préambule, c'était donc, je ne m'oppose pas à l'échange de terrains tel qu'il est proposé, ni non plus nécessairement au développement du stade numéro 1. Que malgré aussi l'expérience qu'on a de mauvais compagnonnage et de mauvais citoyen de Tennis Canada, qui a laissé une clôture pendant six ans et la Ville de Montréal a accepté qu'on laisse une clôture pendant six ans. Qui aussi au départ voulait déplacer la piscine, fermer l'enclos à chien, s'agrandir vraiment honteusement dans le parc.

4535 Malgré donc ce passé-là lourd à gérer, et compte tenu en plus de la recommandation des commissaires de la première consultation publique, moi, je demande trois choses. Et j'en fais même -- en tout cas, pour moi, moi, je vais me battre pour ça, alors si la commission ne reconnaît pas ça, moi, je vais continuer ce débat-là ailleurs, jusqu'à temps que ce soit reconnu.

4540 La première chose, c'est qu'on refuse tout simplement de déplacer le sentier devant la place publique. Déjà, en prenant l'espace libre qui est entre la clôture existante et juste le terrain qui leur appartient, ils peuvent déjà gagner probablement pas loin de 1 000 mètres carrés. 1 000 mètres carrés, c'est neuf fois ma maison.

4545 En prenant maintenant de la clôture jusqu'au sentier, sans toucher au sentier toujours, ils peuvent gagner 2 200 mètres carrés. Ça, ça représente dix-huit fois ma maison. Je pense que ça devrait être assez. Puis si jamais il faut absolument prendre plus de place pour mettre des tentes pour vendre de la bière, des lunettes, puis des T-shirts, bien, il n'y aura qu'à les mettre de l'autre côté du sentier et de nous en convaincre, par exemple, que ça prend absolument ça pour l'existence d'un beau tournoi.

4550 En déplaçant le sentier, le seul signal qu'on donne, finalement, c'est qu'on va permettre de plus en plus souvent l'accaparement de toute la zone entre le sentier et le stade pour servir de salle d'exposition, de foire agricole, de toute activité commerciale. Puis je pense qu'avec l'espace qu'ils ont déjà, c'est déjà plus que suffisant.

4555 Je veux dire, ça allait jusqu'à date. Ils pourraient prendre déjà plus d'espace que ce qu'ils ont là, puisque la clôture, ils auraient le droit de la déplacer et de gagner 1 000 mètres carrés. Ils ne l'ont pas fait encore. Alors pourquoi, là, ouvrir la porte à leur en donner 4 000 aussi généreusement que ça? Moi, je ne comprends pas ça et, moi, je vais me battre pour que ce sentier-là ne bouge pas.

4560 Il y a un anneau qui existe. Il y a une courbe naturelle qui est dans le parc. En déplaçant ce sentier-là, on gruge dans l'espace libre qui est le centre vital de ce parc-là et, selon moi, c'est complètement inacceptable.

4565 Quand les gens de la Ville nous ont présenté ce projet-là, j'ai été extrêmement étonné
qu'ils aient le courage de nous proposer ça. Compte tenu de ce que la première consultation
publique avait donné, de ce que les commissaires avaient dit, qu'ils disaient qu'il faut trouver
absolument un moyen de développer peut-être Tennis Canada sans attaquer le parc, j'ai été très
étonné qu'on nous dise -- parce que, de prime abord, c'était beau. Les tennis reculaient. Tout
4570 reculait. Sauf qu'en filigrane, on s'apercevait que le sentier finalement, par exemple, lui pouvait
avancer de 12 mètres dans le parc. Ça, pour moi, c'est inacceptable. Et je vais vraiment me
battre pour que ça ne se fasse jamais.

 La deuxième chose, on a aussi appris finalement que les nouveaux tennis déplacés
4575 pourraient reculer. Qu'il n'y a pas de besoin strictement légal d'avoir 20 mètres entre la porte de
secours du stade numéro 1 et la clôture des tennis extérieurs.

 Alors pour la même raison, moi, je vais demander que le sentier de bordure, qui existe
présentement, qui est le lien naturel entre Parc-Extension et le parc, qui ouvre aussi la
4580 perspective sur l'étang quand on arrive, plus les tennis vont s'en aller vers l'est -- c'est comme ça
que c'est écrit dans le plan, que les tennis vont bouger de 24 mètres vers l'est -- plus les tennis
vont s'en aller vers l'est, plus on va fermer la perspective du parc aux gens qui arrivent de Parc-
Extension.

4585 Et, je veux dire, puisqu'on peut les faire reculer, que ce n'est pas une raison légale, moi,
j'inviterais, je pense que vous avez le pouvoir pour demander aux architectes de revoir leur plan,
puis de peut-être soumettre quelque chose qui serait plus raisonnable et qui, idéalement, ne
toucherait carrément pas à ce sentier-là. Je pense que c'est possible. J'ai l'impression qu'il
suffirait de reculer de 2, 3 mètres et la chose est faite. Je ne suis pas architecte, mais...

4590 Ma troisième recommandation ou exigence, ça concerne le comité mixte. Parce qu'on
s'aperçoit que ce n'est toujours pas réglé, il n'est pas formé. On ne sait pas vraiment qui est là-
dessus. Quatre à quatre, c'est un petit peu difficile pour décider des fois, parce que ça arrive un
peu juste. Et, on ne propose toujours pas qu'il y ait de citoyen sur ce comité mixte là. La dernière
4595 audience publique, les commissaires ont recommandé qu'il y ait des représentants des citoyens
qui puissent peut-être siéger sur ce comité-là. J'en ferais une recommandation forte.

 Je ferais une deuxième proposition, aussi. C'est que peut-être que le comité mixte
pourrait rencontrer les citoyens une fois par année pour faire avaliser tous les projets et tous les
4600 calendriers de construction de clôture, d'événements, et tout ça. Comme ça, on nous
soumettrait les projets. Si ce n'est pas possible une fois par an, peut-être il faut que ce soit aux six
mois parce que les projets n'arrivent peut-être pas un an d'avance, mais ils n'arrivent pas... tu
sais, Mercedes-Benz n'appelle pas le lundi pour dire: «Je peux-tu faire un événement mardi?»
D'habitude, ça se discute longtemps d'avance, ces choses-là.

4605 Et on pourrait mettre en place une procédure, qui ferait qu'il y aurait une assemblée
publique de temps en temps où Tennis Canada et la Ville, donc le comité conjoint, présenteraient
aux citoyens les projets qui sont sur la table. Autant les projets de Tennis Canada, donc pas juste

4610 le calendrier d'installation des clôtures pour le prochaine International de tennis, mais aussi tous les autres petits projets connexes que la Ville amènerait et que Tennis Canada voudrait accueillir.

4615 Et qu'on soit consulté. Au moins, qu'on nous dise: «Bien, voici ce qu'on a au menu. On vous enlève le parc. Ou on vous enlève cette section-là du parc pendant vingt-deux jours cet été pour faire ceci, ceci, ceci. Si vous n'êtes pas d'accord, bien, appelez vos élus.»

4620 Et si on n'a pas cette possibilité-là d'avoir une réunion où on est informé des choses, bien, on va toujours l'apprendre une journée où on va vouloir aller à la piscine et on va s'apercevoir: «Ah! regarde donc, aujourd'hui, il y a une clôture.» C'est un petit peu embêtant. Puis je ne suis pas sûr que la clôture va pouvoir rester là longtemps.

4625 Donc, je reprends parce que là, ma recommandation, c'est donc, d'une part, qu'il y ait des citoyens qui puissent peut-être siéger sur le comité mixte. Au minimum qu'il y ait des assemblées publiques où le comité mixte doit présenter aux citoyens, avec peut-être la présence des élus, même ça serait bien, comme ça on pourrait leur poser directement des questions, dévoile aux citoyens quels sont les plans d'utilisation du territoire en quelque sorte pour la période qui vient.

4630 Et puis j'inviterais... non, je ne la dirai pas celle-là. Parce que j'étais pour dire j'inviterais les fonctionnaires à être plus...

4635 Donc, je vais terminer. Ma conclusion va être plus positive. Ma conclusion, c'est il y a un très, très beau défi qui ne sera pas évident, parce que les parties sont un petit peu antagonistes, comme on dit. Le défi, c'est d'arriver à faire un projet de cet ordre-là, donc d'installer un tournoi de tennis majeur dans un espace vert et de s'arranger pour que tout le monde en soit heureux, autant les gens qui viennent pour le tournoi de tennis que les gens qui profitent des espaces verts. Et même que les amateurs de tennis s'aperçoivent que c'est l'un aussi un parc.

4640 Et, je trouve dommage que pour l'instant, ça ne semble pas aller vers ça. C'est plus la vision normale. Je mets des tentes. Je m'installe. Je mets des clôtures. Je barricade. Je pense que ça serait très intéressant que tout le monde essaie de voir comment est-ce qu'on peut profiter au contraire du fait que le Centre de tennis du parc Jarry est installé dans un espace vert, pour peut-être moins le cloisonner que d'autres événements.

4645 Je comprends qu'à un moment donné, il faut que les gens paient un billet pour aller voir les matches, mais il n'y a rien qui empêcherait que les gens qui s'achètent une bière dans l'espace cloisonné du tournoi puissent, après ça, aller s'asseoir sous un arbre dans le parc pour la boire peut-être leur bière. Il y a peut-être des échanges comme ça qui peuvent se faire.

4650 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je peux vous poser une question?

M. MARC LANGLOIS :

4655 Oui

LA PRÉSIDENTE :

4660 Et c'est en regard du déplacement du sentier. Est-ce que, finalement, si vous résistez au déplacement du sentier, est-ce que c'est parce que surtout vous avez peur que dans l'avenir, Tennis Canada s'approprie le terrain et qu'il le clôture? Est-ce que c'est surtout pour ça? Ou si, finalement, c'est parce que vous voyez aucun avantage réel au sentier proposé, tel qu'il est proposé là?

4665 Ce que j'essaie de comprendre au fond, est-ce que c'est l'histoire de la relation entre les citoyens du quartier et Tennis Canada qui fait en sorte que vous réagissez comme ça? Ou si c'est parce que vous trouvez le projet qui vous est proposé sans intérêt?

M. MARC LANGLOIS :

4670

Je trouve que le projet qui est proposé de prendre de l'espace de parc pour installer des tentes est sans intérêt. Et je pense que le promoteur devrait plutôt revoir sa vision et se dire: comment puis-je profiter du fait qu'il y ait un parc, pour faire un tournoi différent de ce qui se fait ailleurs?

4675

Il existe présentement un genre d'écosystème. Il y a un sentier en rond qui entoure un rond et que, là, on veut modifier cet espace-là pour permettre de mettre plus de produits dérivés, des choses comme ça. Et je trouve ça fort dommage.

4680

Et, c'est évident qu'en déplaçant le sentier, le signal qu'on donne, comme société et comme ce que la Ville donne comme signal au promoteur, c'est: oui, on déplace le sentier, tu te fais une grande place publique et tu peux donc t'en servir, pas juste pour ton tournoi. Même si c'était juste pour le tournoi, je ne comprends pas l'utilité de donner ce signal-là. Ce n'est pas intéressant, parce qu'à partir du moment où on fait ça, bien, il n'y a rien. Dans deux ans, on peut se revoir, parce là on se dit: il faut bouger encore le sentier, il faut mettre plus de tentes.

4685

Il faut à un moment donné dire: c'est un parc. Donc, si vous voulez continuer à rester dans ce parc-là, il va falloir apprendre à vivre avec cet écosystème-là de parc. Et faites-en un atout au lieu d'en faire une entorse.

4690

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci infiniment, monsieur Langlois.
Monsieur Christian Lambert.

4695

M. CHRISTIAN LAMBERT :

Bonsoir!

4700 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir! Allez-y, on vous écoute.

4705 **M. CHRISTIAN LAMBERT :**

Mon nom est Christian Lambert, résidant du quartier. Je demeure juste ici en face au coin de Jules-Verne. Et, comme j'ai dit hier, malheureusement, on ne répétera pas là-dessus, Tennis Canada nous a mis dans une situation où on est un peu frustré aujourd'hui.

4710 Je vais raccourcir. Je m'étais préparé peut-être quinze pages de notes, ce n'est pas nécessaire. Les gens avant moi et les gens qui vont me suivre vont le faire probablement même mieux que moi.

4715 Par contre, j'aimerais juste resituer tout ça dans un contexte peut-être un petit peu plus global que d'autres n'amèneront pas. Il y a six projets menés actuellement par des promoteurs, dans la Ville de Montréal, de tout acabit. Dans des parcs. Que ce soit pour des morts, des bals, des bouts de condos ou des ci ou des ça, il y a six terrains qui appartiennent aux citoyens, qui sont menacés d'une façon ou d'une autre.

4720 À un moment donné, il faut tirer la ligne. Ça a été très bien dit par mon prédécesseur, et j'abonde dans son sens. Effectivement, hier soir, on a eu une discussion d'une heure, une heure et demie après la réunion. Je suis retourné ce matin sur le terrain. On ne bouge pas, madame, s'il vous plaît, le sentier en avant. O.K.? Point à la ligne.

4725 Et ceci sera un message clair à Tennis Canada: vous avez vos jouets, occupez-vous-en, puis remettez-nous les dans l'état après vos activités annuelles. Durant la saison, on pourra établir de nouveaux rapports de bons citoyens, de bons voisins. Je pense que c'est possible dans ce contexte.

4730 Mais moi, qui ai applaudi à l'avènement de Tennis Canada dans les deux phases qu'ils ont eues dans les vingt dernières années, je suis aujourd'hui extrêmement déçu de ce qui se passe. Je comprends maintenant qu'est-ce qui arrive. Je viens juste d'en parler avec monsieur Lapierre. Ils n'ont pas de plan de communication. Ils n'ont pas de plan d'affaires. Il faut le faire. Il faut le faire, gérer des dizaines de millions de dollars de biens publics finalement, et ne pas avoir
4735 de planification plus grande que ça.

4740 Moi, je suis un communicateur qui provient du privé, qui a créé des entreprises de communication, qui faisais affaires tout le temps avec des entreprises d'État: Radio-Canada, Radio-Québec. Vous n'avez aucune idée des comptes qu'on avait à rendre sur le moindre bout de papier qu'on dépensait au nom de l'État.

4745 Des réunions comme ce soir, je l'ai dit à monsieur Lapierre, j'en ai vécu avec Radio-Québec une fois par mois pendant toutes les saisons de production, parce que les réunions de conseil d'administration des locaux en région étaient publiques. Donc, à chaque mois, le petit producteur et fournisseur de services que j'étais, j'étais obligé de me présenter au point *Varia: les comptes*. Comment vous avez dépensé l'argent de l'État, cette semaine?

4750 C'est ça que j'ai à dire. Puis c'est ça qui va aller aussi comme fondement dans mon document. Pour le reste, je vais reprendre ce qui est en train de se dire. On ne bouge pas. Il faut apprendre à dire non. C'est le mot le plus puissant de la langue française et c'est avec ça qu'on établit des choses.

4755 En finissant, je voudrais juste rappeler ici -- on m'a donné un texte qui est intéressant, finalement, et qui, en gros, répète ce que je suis en train de dire. Et je suggérerais à Tennis Canada, effectivement, ils ne sont pas obligés de bouger les tennis. Un réaménagement simple du chemin qui les contourne actuellement pourrait satisfaire leur affaire, j'en suis à peu près certain.

4760 Je trouve juste qu'on arrive avec un projet un peu comme un gros bulldozer, alors que peut-être dans le fond, ça aurait été juste un petit pousse-pousse qu'ils auraient pu faire pour en arriver au même résultat. Personnellement, parce que j'aime bien ce genre d'activité-là, mon Dieu, j'ai été au Grand Prix en fin de semaine, je n'ai pas peur de ce genre d'affaire-là, que le court numéro 1 existe dans sa forme ultime de 7 000 places, je n'ai rien contre ça. Je n'ai vraiment rien contre ça.

4765 Mais qu'on me parle d'une bonne gestion, d'un bon contact avec les citoyens du quartier, puis, mon Dieu, on va avoir du plaisir dans l'avenir. C'est tout, madame.

4770 **LA PRÉSIDENTE :**

Attendez un petit peu. Monsieur Hogue, avez-vous une question?

4775 **M. BERNARD HOGUE, commissaire :**

Oui. Quand je vous écoute, vous seriez donc favorable à des aménagements mineurs.

M. CHRISTIAN LAMBERT :

Oui.

4780 **M. BERNARD HOGUE, commissaire :**

4785 Mais vous êtes quand même favorable au développement du tennis dans le parc, tel qu'actuellement.

M. CHRISTIAN LAMBERT :

Oui.

4790 **M. BERNARD HOGUE, commissaire :**

Ça, ça ne vous ennuie pas.

M. CHRISTIAN LAMBERT :

4795

Ça ne m'ennuie pas. Si c'est balisé pour ne pas banaliser la récupération des terrains.

M. BERNARD HOGUE, commissaire :

4800

D'accord. J'en retiens, de ce que vous m'avez dit, que ce sont les relations entre les citoyens et Tennis Canada qui sont à raffiner.

M. CHRISTIAN LAMBERT :

4805

Oui. Je vais vous donner un exemple. Monsieur Landreville, hier, a eu une fausse réponse quand il a dit qu'il n'y a pas eu de plainte. J'ai porté deux plaintes l'année passée contre Tennis Canada pour des agissements dans le parc. J'ai vérifié aujourd'hui avec Accès Montréal le cheminement de mes plaintes, et c'est assez simple pourquoi qu'il ne les a pas reçues, c'est qu'on les *dispatche* un peu partout à l'intérieur du Service.

4810

J'avais une plainte contre la circulation piétonnière, la façon dont c'était dirigé par les policiers, d'une façon extrêmement arrogante et déplaisante. Je vais dans le parc à tous les jours, deux fois par jour. Je reste ici. Je vais écrire là-bas. Je vais prendre mes notes là-bas. Je lis mes documents dans le parc, même quand il pleut. Et, là, tu es pogné avec des policiers agressifs.

4815

L'autre affaire qui nous arrive, c'est que la dernière fin de semaine du tournoi de tennis l'année dernière, il y a une boîte, je l'ai laissée là, de St-Hubert Barbecue, qui a passé le samedi, le dimanche, le lundi matin avant d'être ramassée en fin d'après-midi vers les 5 h ou 6 h. J'avais évidemment pris note du cheminement de la boîte, comment les oiseaux la déplaçaient, tout ça. Et, ça a fait partie d'une plainte formelle qui a été envoyée. Mais, là, on m'a dit: «Téléphone à Tennis Canada.»

4820

Dans mes notes, on peut y venir, moi, je suggérerais à Tennis Canada de faire comme le Grand Prix ou le Festival de jazz, ils ramassent leurs vidanges. Et, là, bon sens, on va avoir un début de relation correcte. Ils ne seront pas juste dans leur terrain avec leurs petites *games* de balle. Ils vont faire quelque chose dans le parc qui va être positif, puisqu'il y a une surcharge pendant à peu près une quinzaine de jours de gens qui passent dans le parc, qui amènent un

4825

4830 paquet de vidanges de toutes sortes et le parc est dégueulasse, je veux dire, pendant cette période-là. C'est dans ce sens-là que j'ai des irritants.

4835 L'autre irritant, c'est au niveau du bruit. Il y a strictement aucune conformité aux règlements municipaux actuellement par Tennis Canada, que ce soit dans leur propre activité quand ils utilisent les haut-parleurs ou, encore, lorsqu'ils font de la sous-traitance avec les fameux party de chars. On en a vécu deux en un an. C'est assez terrible, merci, ça là.

4840 Là, cette fois-là, j'étais vraiment choqué parce que les jeunes le soir, à 11 h, certains ont sorti avec leur voiture dans le parc. Carrément. Comme il n'y avait pas de policier — à cette heure-là, il n'y a pas de policier, c'est connu — et comme il n'y avait pas de surveillance adéquate, bien, les jeunes se sont payé une traite. Ça, c'est ce genre de truc-là qui est, quant à moi, tout à fait inacceptable.

4845 Quand on nous dit que c'est un bon citoyen corporatif, je ne dirais pas que c'est un mauvais citoyen corporatif. Je dirais que c'est un citoyen absent, puis tout à fait irresponsable. Puis il est encadré par des administrateurs municipaux qui sont tout aussi irresponsables parce qu'ils n'ont pas fait appliquer les règlements qui sont là.

4850 Ça fait que devant une nouvelle réglementation qui s'en vient, comment voulez-vous que, nous, comme citoyens, on se sente?

Je voulais vous demander en début de soirée, je vous ai évité ce travail-là parce que je ne voulais pas qu'on perde trop de temps, combien d'élus ont participé aux travaux depuis deux jours, ne serait-ce que pour venir voir? Comprenez-vous mon désarroi?

4855 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, je peux souligner la présence de monsieur Lincourt.

4860 **M. CHRISTIAN LAMBERT :**

Bon, c'est déjà pas si mal. Ça fait que notre désarroi est dans ce cadre-là.

LA PRÉSIDENTE :

4865 Bonsoir, monsieur Lincourt!

M. CHRISTIAN LAMBERT :

4870 Il est dans ce cadre-là. Je veux dire, il n'est pas ailleurs. Ça fait que Tennis Canada, dans un plan de communication, c'est les mots que j'ai donnés tout à l'heure à monsieur Lapierre, dans un plan de communication, en tout cas, dans notre jargon, on parle de la psychosociologie

de communication des masses. C'est faisable. Il faut juste prendre soin du monde à un moment donné, puis surtout accepter ce qu'on se fait dire.

4875 Parce que ça a été dit, je le sais pertinemment, puis je le sais réellement de première source, qu'il y a eu des recommandations qui vous ont été faites à l'interne à Tennis Canada, qui feraient en sorte qu'aujourd'hui on ne serait pas là, si elles avaient été écoutées.

M. BERNARD HOGUE, commissaire :

4880 Juste une petite précision. Peut-être pas que vous élaboriez beaucoup, mais juste une petite précision. Est-ce que vous avez eu connaissance ou est-ce que vous-même, vous avez eu l'occasion dans toute cette problématique-là, parce que ce que j'en conclus en écoutant les commentaires généraux, en tout cas, un peu autour, les gens vont s'adresser à Tennis Canada, vont parler aux gens de la Ville, mais est-ce que vous avez parlé à vos élus aussi? Ou avez-vous
4885 communiqué avec vos élus pour leur dire: «Regardez. On vit une problématique. Vous êtes mon élu. J'ai voté ou pas voté pour vous. Vous êtes mon élu.» Est-ce que vous avez fait ça?

M. CHRISTIAN LAMBERT :

4890

La réponse vient de vous être donnée, monsieur.

M. BERNARD HOGUE, commissaire :

4895

C'est oui ou non?

LA PRÉSIDENTE :

4900

C'est oui ou non?

M. CHRISTIAN LAMBERT :

La réponse, c'est, dans mon cas, oui, O.K., mais ça a été ridicule.

4905

LA PRÉSIDENTE :

C'est resté là?

M. CHRISTIAN LAMBERT :

4910

Ça a été ridicule. Ça a été carrément ridicule.

M. BERNARD HOGUE, commissaire :

4915

Il y a eu des tentatives de contact quand même.

M. CHRISTIAN LAMBERT :

4920

On ne nommera pas la personne en question. Elle était en visite ici dans le parc. J'en ai profité pour aller la voir, comme j'ai fait avec vous d'ailleurs, comme j'ai fait une fois avec monsieur Legendre, et dernièrement avec monsieur Lapierre. Mais c'est ridicule. C'est des gens qui n'ont aucune espèce de sensibilité à la démarche que nous sommes en train de vivre.

M. BERNARD HOGUE, commissaire :

4925

Ça répond à ma question. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4930

Merci, infiniment, monsieur Lambert.

M. CHRISTIAN LAMBERT :

Au revoir!

4935

LA PRÉSIDENTE :

Madame Poisson.

4940

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Bon, comme madame Dumas me l'avait indiqué, je vais essayer de tracer les grandes lignes, de souligner ce que j'aimerais que les commissaires ici présents retiennent surtout.

4945

LA PRÉSIDENTE :

Excellent. Vous allez nous aider.

4950

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Je vais essayer de garder toutes les références et tout pour mon document que je vous ferai parvenir.

4955

Je reviens sur la question du transport, qui n'a pas été adressée ce soir, mais qui est l'irritant majeur, à mon avis. Il y avait la firme CIMA + lors des premières audiences qui avait dû produire une étude. Et je vous souligne, et je vous invite à relire les transcriptions là-dessus, à peu près aucune des solutions proposées pour solutionner les graves problèmes d'accessibilité au site, parce qu'il y a une seule voie d'accès, c'est la rue Faillon, directe aux installations du CTJP, des problèmes de circulation, congestion dans tout le secteur, et une pénurie chronique très bien démontrée lors des premières audiences de stationnement, à la fois sur le site, mais en périphérie du site. Donc, tout ça avait été démontré.

4960

4965

Et, maintenant, aucun effort n'a été fait, en tout cas, la question n'a pas pu être posée, j'aurais aimé ça la poser, ça faisait partie de ma liste, sur quelles sont les nouvelles solutions pour régler ces problèmes-là qui restent entiers. Le problème de circulation, parking, reste entier. Et certaines personnes ont fait allusion à ça aussi pendant les questions. Le transport en commun, on n'est pas sûr que ça marche avec le style de clientèle qui vient.

4970

D'ailleurs, il y a eu un beau paradoxe d'énoncé par la personne spécialiste de CIMA +, qui soulignait que le parc, en lui-même, constituait un incitatif — je la cite de mémoire, mais je pourrais retrouver dans la transcription la citation exacte — le parc en lui-même constitue un incitatif pour se présenter aux événements en voiture. Parce que les métros, les autobus, etc., sont tous un petit peu trop loin. Donc, les gens, quand ils partent de chez eux, disent: «On essaye quand même d'y aller en voiture.»

4975

Donc, le paradoxe avait été énoncé par la spécialiste en circulation. Et je vous dirais que le plus gros problème de Tennis Canada, outre peut-être le financement qui semble être une crise majeure chez eux, c'est l'accessibilité au site. Ça, pour ce qui est du zonage, je trouve que c'est un problème majeur.

4980

D'ailleurs, je veux souligner le faible... mon Dieu, il y a un monsieur qui m'a précédée tantôt, qui a dit: «Il n'y a pas d'impact sur les services qui ont été mentionnés», et les avis, et les commentaires dans les sommaires décisionnels sont d'une pauvreté navrante. Pour ce qui est de la circulation, aucun avis n'a été sollicité auprès du service central de circulation de la Ville. Et ça serait important, puisque l'axe Saint-Laurent/Jean-Talon, c'est un axe majeur qui ne relève pas de l'arrondissement.

4985

Donc, il aurait fallu qu'il y ait, en annexe à ce projet-là, une étude quand même assez sérieuse, vu les impacts. On les constate, nous, les impacts sur la circulation pendant ces événements-là et il n'y a eu rien de fait là-dessus. Tout est beau. Avis, commentaires... Voilà.

4990

Pour ce qui est de la sécurité, je vous ai remis un document. Il faut regarder précisément ce document-là. Probablement qu'il y aura une intervention des gens qui ont contribué à la préparation de ce document-là, mais, moi, je vous dirais que monsieur Masson n'a pas raison quand il dit que c'est le même dégagement. On a discuté longtemps avec monsieur Forget. Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas les mêmes angles et ce n'est pas les mêmes distances de circulation.

4995

Et je ne voudrais pas circuler derrière un but de soccer, sans protection d'une clôture efficace. J'ai déjà un collègue qui a été presque aveuglé par un moineau de badminton, parce qu'il a circulé sur un plateau de sport à un moment où il ne fallait pas circuler.

5000

LA PRÉSIDENTE :

5005

Ça arrive.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

Imaginez qu'on circule, qu'il y ait des familles avec une poussette, des jeunes enfants circulent sur ce chemin-là avec, à côté, des jeunes bien constitués, en très bonne santé, qui tentent des buts vers le soccer et qui font un poteau ou quelque chose dans le genre. Je ne veux même pas imaginer les conséquences de ça. C'est un danger majeur. Ça prend une clôture. Ça ne prend pas une haie de... comment on a dit ça? Des arbres colonnaires. Non. Ça prend une clôture. C'est sérieux.

5010

5015

Bon, ensuite de ça, au niveau de la sécurité, donc, j'attire votre attention sur ces critères-là qui existent. Il y a deux endroits où on fait circuler les gens entre deux clôtures. Quand on installe la clôture zone 1 versus les tennis extérieurs, ça nous fait un passage assez étroit, passage obligé, dénoncé dans le document, où les gens seraient appelés à circuler à toute heure du jour et de la nuit, et on le sait, c'est un piège. C'est caché de la vue. D'ailleurs, les tennis ont

5020

des bases opaques et les gens qui circulent dans le parc ne pourraient pas voir un incident grave qui se produirait à cet endroit-là.

5025 Môme chose pour les abords de la piscine. On fait circuler les gens entre deux clôtures dans le secteur de la piscine quand on est en zone 2. Ça, aussi, ça ne se fait pas. Il faut comprendre le contexte d'un parc. C'est un parc qui n'a pas de délinquance mais, quand même, des petits gars qui auraient une vengeance à accomplir, ça serait l'endroit rêvé pour tenter une espèce d'embuscade, des choses comme celle-là. On ne fait pas ça dans un parc. On les voit agir, nos jeunes, puis ce n'est pas le genre d'environnement qu'on souhaite. Il faut quand même
5030 des espaces de dégagement. Donc, je ne m'étends pas là-dessus.

Là, c'est au niveau des sommaires décisionnels, par contre, que j'aurais aimé que ce soit plus étoffé là-dessus. Quand on me dit: «Aménagement? Pas de problème. Avis favorable. Pas de commentaire.» Il y en a des très gros commentaires à la lumière de ce document-là. J'espère
5035 que... en tout cas, moi, je vais essayer d'en faire quelques-uns dans mon document, mais j'espère que vous serez à même, vous, de faire les examens qu'il faut.

Pour ce qui est du développement économique et du Service des loisirs et parcs, j'ai une grosse critique. Au niveau des tennis intérieurs, j'avais une question et j'ai ma réponse
5040 personnelle. J'aurais aimé ça qu'on me réponde des deux côtés là-dessus.

Monsieur Massé ou monsieur Lapierre, êtes-vous capable d'expliquer pourquoi depuis l'ouverture du CTJP, le centre des tennis intérieurs particulièrement, au moins trois clubs de tennis privé du secteur, soit Ville Saint-Laurent, Rockland et Laval ont dû fermer leurs portes?
5045 Ça, je réfère à un extrait des audiences, un transcript que je vais vous citer. Peut-on voir un lien de cause à effet entre les deux phénomènes?

Moi, je le vois, le lien de cause à effet. Ils ont cassé les prix. Ils ont ouvert avec de très bonnes intentions un centre accessible à la moitié du prix des clubs privés du secteur qui offraient
5050 le même service pour deux fois. La moitié des prix.

Moi, mon hypothèse, c'est que ça a entraîné rien de moins que la faillite de ces gens-là ou, en tout cas, des difficultés financières qui ont nécessité de fermer. Qui crée artificiellement une demande pour le CTPJ en retour. Effet pervers. Et, là, on se retrouve avec, c'est vrai, un
5055 achalandage très intensif l'hiver seulement — l'hiver seulement — et on voudrait construire quatre autres tennis intérieurs, et le bal est reparti. Parce qu'on va avoir quatre nouveaux tennis intérieurs à un prix inférieur du marché et peut-être que ce sera un autre club privé qui fermera. Et, là, on est dans la spirale infernale de la création artificielle de demande pour du tennis intérieur.

J'aimerais qu'on vérifie cette hypothèse. Je ne suis pas économiste. Je ne suis pas agent de développement économique. Je ne suis pas promoteur de sport, rien de ça. Moi, je suis
5060 professeur de philosophie au collège. Mais c'est une sérieuse question que je me pose.

Et, ensuite de ça, une fois que cette demande créée pour des tennis intérieurs, est-ce
5065 qu'on est obligé de tous les construire dans le parc Jarry? Parce que, un coup parti, c'est quatre

cette année. Ça va être quatre encore dans trois, quatre ans. Et, ainsi de suite. C'est l'effet du trou noir, par une espèce de...

5070 Il va y avoir tous les tennis intérieurs qui vont être attirés vers le CTPJ. Ça n'empêche pas qu'ils peuvent donner un excellent service. Ça n'empêche pas que c'est louable de rendre ce sport accessible. Mais voyons donc l'impact réel. Puis peut-être qu'on est en train de gaspiller des équipements qu'on a déjà par ailleurs dans la grande Ville de Montréal. C'est-à-dire, si on crée une demande artificielle pour le CTPJ, on va désaffecter d'autres équipements encore très bons ailleurs.

5075 Puis, moi, j'aurais aimé ça qu'on dépose en document une carte bien répertoriée de toute l'offre de service de tennis intérieur sur l'île de Montréal. On aurait pu avoir déjà une idée de la topographie de l'offre et de la demande.

5080 Même chose pour les tennis extérieurs. Et, ça, je peux vous le dire, il y a énormément d'offres de tennis extérieurs partout dans des petits parcs, dans des gros parcs, dans les anciennes villes, dans l'ancienne Ville de Montréal, dans les anciennes banlieues qui vont peut-être redevenir des banlieues, etc. C'est une offre de très bons services à proximité. Il faut essayer de l'expliquer le 30 % d'utilisation des tennis extérieurs. C'est que les gens, l'été, 5085 préfèrent jouer, c'est plus pratique, proche de chez eux. Point à la ligne. Ils sont bien servis. Puis ils ne sont peut-être pas nécessairement à Montréal aussi. Ils sont peut-être à l'extérieur.

5090 Donc, moi, le blâme que j'adresse, c'est: est-ce que nos gestionnaires, au moins du bord de la Ville, ont bien évalué l'impact des installations qu'on s'apprête à faire ou à défaire et à refaire dans le cas des tennis extérieurs, dans le parc Jarry? Parce que, moi, je paye des taxes, puis je veux savoir en bon citoyen qu'est-ce qu'on en fait. Et je veux que ce soit bien géré. Je ne veux surtout pas que ça entraîne un effet pervers. Voilà. Je pense que je me suis assez expliquée là-dessus, à ces grandes lignes.

5095 Maintenant, ce qui justifie tous ces efforts de la Ville, qu'on n'a jamais comptabilisés monétairement, il y a beaucoup de fonctionnaires qui donnent beaucoup de temps pour le projet privé de Tennis Canada, et la seule justification qu'on a donnée pour les audiences qu'on a ici présentement pour changement de zonage, c'est le *branding* de Montréal. L'image de marque. Bon, soi-disant parce qu'au sommet, on a demandé de travailler ça.

5100 Bon, ça fait cher pour avoir une image de marque à l'étranger, je trouve. Je n'ai pas pu avoir la copie de l'étude économique anciennement remise, je ne sais pas si ça existe toujours, l'étude de KPMG qu'on ne pouvait pas déposer aux premières audiences. Par contre, j'ai fait ma petite recherche personnelle et les économistes, les experts sont formels: il n'y a pas 5105 nécessairement de retombées économiques faramineuses quand on construit un stade dans une ville.

D'abord, les études économiques faites par des gens qui sont souvent commandités par les promoteurs ne sont pas tellement crédibles. Ils comptabilisent toutes sortes de choses qui ne

5110 devraient pas être comptabilisées. En fait, la seule chose qu'ils devraient comptabiliser, c'est les touristes étrangers. C'est l'argent neuf.

5115 Sinon, tous les experts s'entendent — je pourrai vous donner les citations — comme quoi, si c'est des Québécois ou des Canadiens, c'est juste de l'argent brassé. Ces gens-là auraient dépensé leur argent ailleurs, dans une autre municipalité, puis au niveau des taxes provinciale et fédérale, ça aurait été la même chose au bout de la ligne. L'exercice financier aurait été le même.

5120 Donc, les seules retombées économiques vraiment positives, c'est les touristes étrangers. Est-ce que les chiffres qu'on a sont fiables?

Deuxième chose. Les coûts municipaux dans les études économiques ne sont jamais comptabilisés. Les impacts sont réels. Je voulais faire sortir les chiffres d'horticulture, oui. Les chiffres sur les services de loisirs, ils sont dans les transcripts des premières audiences.

5125 On n'utilise pas les soccers, par exemple, pendant les Internationaux. Un équipement spécialisé, de bonne qualité, qui ne peut pas être utilisé parce qu'il y a trop de congestion autour, les joueurs ne peuvent pas se rendre au soccer. Monsieur Morin l'a confirmé. Toutes sortes de coûts comme ça qu'on pourrait accumuler. Sécurité policière, effectifs policiers, et, ainsi de suite, ainsi de suite. Ça, c'est jamais comptabilisé dans ces études-là.

5130 Donc, quelles sont les réelles retombées économiques d'un événement comme celui-là pour la Ville de Montréal? D'après les études que j'ai suivies, il n'y en a pas. Et même, elles peuvent être négatives si on fait une étude assez sérieuse. Ça, je vous fournirai ça.

5135 Et, même chose, si c'est pour le *branding*, c'est qu'on veut avoir une visibilité. Donc, quand je vous demandais: combien de touristes viennent? Et, surtout, est-ce que c'est diffusé à l'étranger? Madame Gaudreault l'a demandé. Bien, c'est important. Parce que là, Montréal est en train de payer le gros prix pour avoir son image à l'étranger. Est-ce que, effectivement, il y a son image à l'étranger?

5140 Ce que je dis, moi, c'est que la Ville devrait prendre une fraction de ce qu'elle investit chez Tennis Canada, le confier à une bonne firme de communication et cibler les touristes qu'elle veut amener à Montréal de façon conséquente. Et je pense que là on aurait de l'argent bien investi. Mais les économistes sont formels, si on veut mousser une image de marque, investir dans un stade, c'est le pire investissement.

5145 Même chose, si on veut créer des emplois, les experts sont formels. Le pire investissement, c'est un stade. N'importe quel autre investissement, que ce soit dans le logement social ou quoi que ce soit d'autre, c'est meilleur. Et, ainsi de suite. Et, ainsi de suite.

5150 Maintenant, les loges. J'espère que j'ai le temps de finir là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

5155 Oui. Ça va être votre dernière.

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

5160 Bon, les loges. Je ne suis pas sûre que les chiffres qu'on nous a donnés, pas plus que j'étais sûre que le chiffre qu'on nous donnait au début pour le déplacement de la clôture était bon. O.K.? Le coût réel des loges en proportion de la construction totale du court numéro 1, je pense que c'est beaucoup plus que ça.

5165 Les loges m'inquiètent à plusieurs points de vue. D'abord, elles prennent trop d'espace. Je soupçonne qu'elles coûtent beaucoup plus cher. Et, moi, ce que je propose et les économistes que j'ai étudiés — mais ce n'était pas le même genre de stade, c'était des stades de hockey, de baseball, mais je pense qu'on peut transposer — disent que la municipalité est toujours mieux avisée — et c'est leur conclusion, je vais vous la fournir, je vais vous la citer — de donner l'équivalent des revenus escomptés par les loges en titre de subvention plutôt que de
5170 construire ce type d'équipement-là et de se retrouver avec sur les bras.

Parce que vous comprenez bien que les loges ne servent que pour le besoin de Tennis Canada, sept jours, et le reste du temps, ça ne sert pas. Autrement dit, la Ville prend l'argent, dit à Tennis Canada: «Comment tu penses que ça va te rapporter? Je te le donne. On construit
5175 rien.» Et si jamais, si jamais Tennis Canada n'a plus le tournoi dans un an ou deux, ce qui est encore très possible, on ne se retrouve pas, comme je l'ai dit, avec un éléphant blanc de plus. Ça, c'est sérieux. Je vais vous le documenter, ça.

5180 Les loges, je vais vous le dire, j'en veux pas, parce que ça va nous faire une autre cour à scrap en hauteur. Tennis Canada a pris la mauvaise habitude — je ne suis pas d'accord avec monsieur Landreville que c'est un bon voisin, un bon citoyen corporatif — là vous avez vu le parc avec des bâches, mais l'hiver, ils nous enlèvent les bâches et tout ce qu'on voit, c'est leur scrap. Des roulottes entreposées à proximité des clôtures, des bancs démontés, etc., etc.

5185 Tout leur équipement vient s'entreposer à proximité du parc, loin de leurs installations à eux. Très mauvais voisin. Un voisin ferait ça à côté de chez nous, je le trouverais bien gibbon, passez-moi l'expression. Ce n'est pas une insulte, là. C'est juste que c'est l'image qui me vient tout le temps.

5190 Les loges. Les loges sont supposées de recevoir des traiteurs. Qui dit traiteur dit réfrigération, dit peut-être électricité et eau courante. Elles sont belles, les loges, sur la maquette virtuelle. Est-ce que ça va ressembler à... bon, ça ne nous tentera pas peut-être de démonter toute la tuyauterie, l'électricité, etc. quand va venir le temps de tout démonter tout ça. Peut-être qu'on va laisser ça en plan. De quoi ça va avoir l'air, l'hiver? De quoi ça avoir l'air l'été, quand ils
5195 ne seront plus là?

Je me pose des questions, parce que jusqu'à maintenant, c'est vrai, vous avez raison d'insister que l'historique, ça nous fait mal, nous. Mais on a vu comment ils se comportaient. On a vu les efforts qu'ils sont prêts à faire pour l'entretien de la place publique, pour le déneigement

5200 l'hiver, etc. Ils n'en font pas beaucoup. Ils n'en feront peut-être pas plus dans les loges. Alors, voilà.

5205 Et, finalement, moi, ce que je voudrais, c'est un moratoire en ce qui concerne l'aménagement du parc Jarry. Ils feront, comme on l'a déjà dit précédemment, peut-être bien ce qu'ils voudront, après tout, dans leur droit superficiaire. Mais, de grâce, qu'ils ne déterminent pas avec la zone 3 le déplacement de chemins, ce qui se passe dans le parc. Attendons le plan d'aménagement du parc.

5210 Tennis Canada sera invité comme n'importe quel utilisateur du parc à exprimer ses besoins. Et si ses besoins semblent plus importants pour X raisons que les grands besoins variés, non pas saisonniers, mais annuels des utilisateurs du parc semblent moins importants que les besoins ponctuels de Tennis Canada, on avisera. On aménagera en conséquence.

5215 Mais, de grâce, convions-les, à ce moment-là, à faire les représentations qu'ils veulent, mais n'anticipons pas sur le plan d'aménagement du parc.

LA PRÉSIDENTE :

5220 Je vous remercie infiniment, madame Poisson. Évidemment, votre intervention est très substantielle. Moi, j'ai des questions, je me retiens, parce que je voudrais permettre aux autres personnes de s'exprimer. Mais je vais vous les adresser et puis on verra vos réponses sur le *mail*. D'accord? Alors, je vous annonce des questions.

5225 **Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :**

Mes réponses sur? Dans le document?

LA PRÉSIDENTE :

5230 Sur le site. Oui. En fait, votre présentation suscite des questions chez moi. Je ne voudrais pas les poser ce soir parce que j'ai peur qu'on n'ait pas le temps d'entendre tout le monde. Mais, je vais le faire en vous adressant les questions. Et les réponses que vous donnerez seront rendues publiques sur le site. C'est ça que je veux dire.

5235 **Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :**

Donc, vous m'adressez les questions par *email* et je vous réponds...

LA PRÉSIDENTE :

5240 Et on met ça sur le site. Ça va?

Mme MARIE-MICHÈLE POISSON :

5245 D'accord. C'est très bien.

LA PRÉSIDENTE :

Merci infiniment.

5250 Monsieur Jean Poirier. Il est parti. Monsieur Michel Ménard. Dommage. Monsieur
André Gariépy. Voyez-vous, c'est ça qui est dommage.
Monsieur Dominique Comtois.

M. DOMINIQUE COMTOIS :

5255

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

5260

Bonjour!

M. DOMINIQUE COMTOIS :

5265 C'est ça que j'allais dire. Je vais laisser ma place, si vous voulez prendre le temps de poser des questions à madame. Ça pourrait être très intéressant. Je veux juste dire que, moi, je suis nouveau dans le quartier. Je ne prends pas part, disons, à cette relation tumultueuse qui est exprimée.

5270 Par contre, je vais un peu dans le sens de madame Poisson, en me demandant quelle sorte de message on est en train de donner, si la Ville laisse un événement ponctuel profiter à quelques amateurs de tennis, en quelque part venir empiéter sur la jouissance des lieux de tout un voisinage qui ne semble pas vraiment bénéficier de ce... Peut-être qu'il y a des amateurs de tennis dans le coin aussi mais, moi, je prévois déjà un petit peu l'irritation peut-être, je pense à l'écran géant et tout. Je pense aussi aux verres de bière qui traînent dans le parc.

5275 Puis je sourcille aussi quand on parle de déplacer une clôture, je ne sais pas si c'était de 17 mètres ou c'est le chemin. Clôture ou chemin, je ne suis pas certain d'avoir bien compris hier. C'est ça. Puis surtout que la démonstration avait été comme plus ou moins claire. Oui, je sourcille un peu.

5280 L'autre question que je me posais, c'est par rapport justement aux permis qui sont accordés: traiteur, bar, vendeurs de toutes sortes de babioles. Est-ce qu'on a réfléchi à de quoi on prive les commerçants locaux en donnant tous ces permis-là aussi. Je ne sais pas si c'est pertinent ici de le nommer, mais je me posais la question.

5285 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien sûr. C'est votre opinion.

5290 **M. DOMINIQUE COMTOIS :**

Voilà.

5295 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci infiniment d'être venu. Est-ce que vous avez une question, monsieur Hogue? Non. Merci beaucoup d'être venu donner votre opinion comme jeune citoyen aussi du quartier. Et puis, ça nous donne un regard qui est à la fois le résultat de vos contacts avec vos concitoyens, mais qui est un peu neuf aussi. Alors, on l'apprécie. Merci beaucoup.

5300 **M. DOMINIQUE COMTOIS :**

Merci à vous.

5305 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Réjean-Paul Forget. Vous voulez plus tard.

Monsieur Benoît Lefebvre. Allons-y, monsieur Lefebvre. On vous écoute. Là, vous allez nous montrer la carte juste à nous.

5310

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Si c'est nécessaire. Je l'ai amenée en cas. Grosso modo, une grosse partie de ce que je vais dire ce soir, ça a été reproduit dans un mémoire qui a sorti en mars dernier. Vous l'avez sur votre site Internet à l'OPCM. Il s'appelle: «Des espaces verts pour tous et Tennis Canada bien sage dans son carré de sable».

5315

Voici. C'est que bien que le nouveau projet de Tennis Canada constitue une certaine amélioration, enfin, une petite amélioration, disons, par rapport au projet de février dernier, il demeure tout de même à rejeter.

5320

Pourquoi? Voici. D'abord, il y a la question de ce qu'on appelle la zone 3, c'est-à-dire, je vais pouvoir le montrer avec la carte, je vais vous le montrer à vous aussi, toute la zone qu'on voit en rouge foncé, c'est une zone qui n'appartient pas à Tennis Canada. Et si le projet passe, ils vont aller l'occuper.

5325

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Ça, vous en aviez fait mention tout à l'heure. D'accord.

5330

M. BENOÎT LEFEBVRE :

C'est ça. Donc, cette zone-là, elle va être occupée de façon soi-disant temporaire, pour devenir permanente. Ça, c'est un premier point.

5335

Il y a divers empiétements que veut faire Tennis Canada avec son projet, qui sont ailleurs. Ce sont les autres espaces rouge foncé qu'on voit dans le bas, ici, à droite de la carte. Ce sont des endroits où Tennis Canada sort.

5340

Enfin, il y a aussi le fait qu'ils veulent mettre de la gravelle rouge sur des surfaces assez importantes, notamment comme mademoiselle Sophie Beaudoin disait tout à l'heure, il allait y en avoir sur du béton, ce qui est, disons, quelque chose qu'on peut vivre avec, quoique ça ne m'enthousiasme pas, mais sur des espaces verts, je trouve ça inacceptable. Même si c'est dans la zone Tennis Canada, c'est quand même un parc. Ce n'est pas un parc industriel.

5345

Enfin, il y a aussi quatre arbres qui sont dans le colimateur de Tennis Canada. Il y en a deux qui sont situés dans cette zone-là, où qu'ils prennent de l'expansion, à droite, dans le bas. Et, il y en a deux qui sont dans le parking. Mais excepté que comme ils agrandissent leur centre, le centre actuel, c'est ça, ils vont donc l'agrandir à peu près de moitié en allant dans le parking,

5350 ce qui est correct en soi parce que c'est du béton sur du béton, mais le problème, c'est qu'il y a deux arbres qui sont dans le chemin, puis ils pourraient les replanter ailleurs.

Voilà. Ça, c'est donc les grandes lignes de ce que je veux vous dire, mais je vais passer maintenant, disons, plus en détail. Ça, c'était mon introduction, si vous voulez.

5355

Donc, le gros premier point négatif à souligner en rouge dans ce projet-là, c'est ceci: c'est leur expansion inutile et injustifiée, notamment avec la fameuse zone 3 qui est de 100 pieds par 365 pieds. Faut-il le rappeler que Tennis Canada, lors du projet qui était présenté au mois de février, ils voulaient cette zone-là 3 qui était en face de la grande clôture, ce n'est pas loin de la piscine, c'est la zone, comme je vous dis, foncée en rouge ici, le rectangle rouge que vous voyez en bas, au centre, donc cette zone-là qu'ils demandaient était de 115 pieds par 250 pieds.

5360

Maintenant, ils sont devenus plus gourmands. Cette zone-là passe maintenant de 100 pieds par 365 pieds. Ça fait que ça devient pas mal plus large. Ils avancent un petit peu moins par en avant, mais sur le côté, ils avancent pas mal plus. Ça, ce sont des espaces verts qui appartiennent au public et Tennis Canada veut les prendre. Ils disent: «Bon, bien, faites-vous-en pas. C'est temporaire. C'est juste le temps du tournoi.» Mais regardez bien l'attrape-nigaud là-dedans.

5365

Tennis Canada ont le droit de par une entente signée avec la Ville de mettre une grande clôture autour de toute la zone qu'ils vont occuper pendant le tournoi de tennis. Ça veut dire, s'ils prennent cet espace-là soi-disant temporaire, ils vont avoir le droit de mettre leur clôture autour et, donc, en principe, ils sont censés l'enlever quand le tournoi de tennis est terminé. Mais voilà, Tennis Canada a une clôture au parc Jarry qui est installée là depuis 1997. C'est-à-dire, depuis le dernier tournoi de 97, ils ne l'ont pas ôtée.

5370

5375

Donc, le passé étant garant de l'avenir, je m'attends donc que si cette affaire-là passe, ça signifie que Tennis Canada... probablement la première année, mettons que le projet passe, la première année pendant le tournoi de tennis, ils vont dire: «Vous voyez, on met la clôture, on l'ôte.» Pour donner une bonne image. «Vous voyez, on tient parole.» Mais qui ne dit pas que dans deux ans, trois ans, si le projet passe, qu'ils ne laisseront pas là leur clôture et, de cette façon-là, ils vont s'accaparer d'un espace supplémentaire de 100 pieds par 365 pieds. Et qui appartient au public. Ça ne leur appartient pas à eux. Ce n'est pas encore à eux. Voilà.

5380

Pour ce qui est du reste des autres expansions, c'est carrément inutile. Parce que Tennis Canada, ils disent: «Oui, mais il nous faut un espace de dégagement sécuritaire.» D'abord, monsieur Vianney Bélanger de Tennis Canada, il parlait de 20 mètres, c'est-à-dire, 65 pieds de dégagement entre l'amphithéâtre qu'ils veulent construire et les courts de tennis.

5385

Après ça, apparemment, si j'ai bien compris, plus tard il a baissé à 10 mètres. Ça veut dire une trentaine de pieds. Ça fait que là, ça a l'air assez élastique comme patente.

5390

LA PRÉSIDENTE :

5395 Non, ce n'est pas lui qui a dit ça.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

5400 Ah! ce n'est pas lui qui a dit ça?

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est pas lui qui a donné le 10 mètres.

5405 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

5410 D'accord. Mais ce que je veux en venir, c'est que moi je l'ai vérifié à la Ville de Montréal, et je vous invite à vérifier vous-même au 1415, Jarry Est, c'est le Service d'aménagement urbain de la Ville de Montréal. Eux ne sont pas là pour prendre parti d'un côté ou de l'autre. Ils sont juste là pour dire: «Voici ce que la loi dit en matière d'urbanisme.»

5415 Et, pour ce qui est de l'amphithéâtre, c'est fort simple. S'ils en construisent un, il faut juste un petit espace entre les courts de tennis et l'amphithéâtre. Pourquoi? C'est fort simple. C'est qu'un amphithéâtre à côté de courts de tennis, si le feu pogne dans l'amphithéâtre, les courts de tennis qui sont à côté, ils ne pognent pas en feu. Ce qui fait que les courts de tennis peuvent être assez proches de la bâtisse.

5420 Par contre, évidemment, il y a le stade qui est à côté de l'amphithéâtre. Là, il faut qu'il y ait un plus grand espace de dégagement. Mais je ferais remarquer que dans le plan actuel de Tennis Canada, ils construisent leur amphithéâtre donc ainsi. Ils font disparaître un court de tennis et, comme par hasard, les trois courts de tennis qu'il reste, qui sont dans le haut, ils sont tout à fait collés sur l'amphithéâtre et, là, il n'y a plus de problème de sécurité, comme par magie. Vous voyez la passe? Autrement dit, d'un côté: oui, oui, c'est la sécurité. De l'autre côté: il n'y a pas de problème. C'est un peu incohérent.

5425 Donc, ce que je veux dire simplement, c'est que Tennis Canada, à cause de ce soi-disant espace de sécurité entre le nouvel amphithéâtre qu'ils veulent construire et les courts de tennis où est-ce qu'ils sont situés actuellement, l'amphithéâtre, bon, irait à peu près comme ça. Les courts de tennis sont habituellement ici. Si le projet passe, c'est les carrés rouges que vous voyez un peu plus bas, c'est-à-dire, les courts de tennis descendent vers le bas, en diagonale, et s'avancent ainsi et vont empiéter à l'extérieur de leur terrain.

5435 Je vais vous montrer. Je crois que vous voyez les carrés noirs? C'est la situation actuelle. Les carrés rouges qui sont en diagonale vers le bas, c'est là qu'ils veulent descendre leurs courts de tennis. Et, voilà, c'est ça. Sous prétexte de quoi? De sécurité.

Et, comme je vous dis, d'après le Code de construction du Québec, rien ne les oblige à mettre un 50 pieds, un 60 pieds, la distance des courts de tennis. Il faut juste un espace de

5440 dégagement suffisant, d'après ce que m'a dit le type de la Ville. Il m'a dit: «Il faut un espace de dégagement suffisant pour que les gens puissent sortir des escaliers et circuler de gauche à droite sur le site.» Ça peut être 8 pieds, 10 pieds, 12 pieds, 15 pieds. Ça dépend de la grosseur de l'amphithéâtre et du nombre de places qu'il y a dedans. Donc, c'est ça qu'il faut retenir.

5445 Bref, moi, la solution que je propose là-dedans, c'est simple. Je ne milite pas pour l'amphithéâtre, mais s'ils en construisent un, qu'ils le fassent juste une petite coche plus petit. Au lieu de 7 000 places, qu'ils prennent 6 700 places, 6 500, 6 000 places. Autrement dit, qu'ils mettent leur amphithéâtre juste un petit peu plus petit. De cette façon-là, les courts de tennis qui sont situés à la place actuelle vont pouvoir rester là. Ils vont économiser sur le fait de détruire ces courts de tennis là pour les mettre plus loin, parce que c'est 150 000 \$ scraper un seul court de tennis. Donc, comme il y en a six, c'est pas mal de bidous comme économie.

5450 Et, il y a aussi le fait simplement que si l'amphithéâtre est un petit peu plus petit, l'espace de dégagement entre l'amphithéâtre et les courts de tennis, il va falloir que ça reste sécuritaire, sans problème.

5455 Donc, de cette façon-là, si les courts de tennis restent à leur place, l'amphithéâtre un peu plus petit, qu'est-ce qui se passe? Ils n'ont pas besoin de sortir à l'extérieur. Ça, c'est comme je vous dis. C'est les espaces rouge, que vous voyez ici, foncé, c'est les espaces à droite que vous voyez sur la carte à partir d'à peu près ici. Et de cette façon-là, ils n'ont pas besoin de sortir, de prendre des espaces verts qui appartiennent aux citoyens, même si c'est des espaces moins importants, c'est 25 pieds par en avant, 20 pieds sur le côté et il y a un carré également de 60 pieds par 80 pieds.

5460 Mais qu'est-ce qu'il y a aussi d'inconvénient, même si ce n'est pas des distances à tout casser, il faut savoir qu'il y a deux beaux arbres là-dedans de grosseur moyenne, qu'ils vont aller *chopper* au passage. Et si les courts de tennis restent en plein là où ils sont, avec un amphithéâtre un peu plus petit qui va le permettre, non seulement ils ne vont pas nous gruger des espaces à l'extérieur inutilement, et en même temps les deux arbres de grosseur moyenne, qui sont dans cette région-là, vont être sauvés. Voilà.

5470 Pour ce qui est de ce qu'on appelle la gravelle rouge, enfin, la petite pierre rouge qu'ils veulent mettre un peu partout, je suis très content que madame Beaudoin, tout à l'heure, de l'aménagement paysager ait dit que ça passe de 7 000 mètres carrés à 2 500. C'est une amélioration par rapport au dernier plan.

5475 Mais, d'après ce que j'ai compris, c'est qu'il allait y en avoir une partie sur du béton, puis une partie sur du gazon. Moi, je pense qu'ils devraient, s'ils sont raisonnables, ils vont se contenter de mettre ça sur du béton plutôt qu'aller mettre ça sur de l'herbe. Parce que, je le répète, le parc Jarry, c'est un parc. Et qu'est-ce qu'on retrouve principalement dans un parc? C'est de l'herbe. Pas du béton. Ce n'est pas un parc industriel.

5480 Autre point à ajouter. Pour ce qui concerne les deux arbres qui sont dans le parking, qu'ils prennent de l'expansion dans le parking, en soi, ce n'est pas un problème. Je sais que la

5485 Coalition pour la protection du parc Jarry, on dit depuis le début: «Si vous voulez développer sur du béton, ce n'est pas un problème.» J'endosse cette position.

5490 Toutefois, il y a deux arbres également de grosseur moyenne dans cette zone-là. Donc, la solution pour ces arbres-là, puisqu'ils veulent développer leur centre dans le parking, qu'ils prennent les machines nécessaires pour les prendre et les transplanter ailleurs. C'est tout à fait faisable. Les machines, aujourd'hui, même des arbres de grosseur moyenne, ils peuvent être plantés ailleurs. C'est-à-dire, on enlève l'arbre avec les racines et, aussi, même la grosse motte de terre. On va creuser un trou ailleurs et on met les arbres dedans.

5495 **LA PRÉSIDENTE :**

5500 Monsieur Lefebvre, est-ce que je pourrais vous demander de conclure parce qu'il reste encore plusieurs personnes, puis ça pourrait me permettre aussi peut-être d'offrir la possibilité aux gens qui n'ont pas eu la chance de poser des questions, de venir au moins les poser et en faire des commentaires.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

5505 D'accord. Pour conclure, en termes de crédibilité, Tennis Canada en a perdu beaucoup à mes yeux. Ils ont dit, par exemple, l'été dernier, ils ont dit: «Faites-vous en pas avec le projet qu'on va vous présenter, on ne sortira pas de notre zone.» Ils sortent le projet au mois de décembre et, là, effectivement, ils sortaient de leur zone. C'est à peu près le même plan qu'ils ont présenté en février.

5510 Et, là, le nouveau plan qu'ils nous amènent encore, votre commission, l'OCPM leur a dit dans leur rapport d'avril: «Restez donc dans votre zone si vous voulez développer.» Qu'est-ce qu'ils font les petits coquins? Ils recommencent. Ils disent: «On va prendre une zone 3 extérieure», soi-disant de façon temporaire et, en fait, en mettant une grosse clôture autour après un tournoi de tennis, ils vont la récupérer et se faire ainsi 100 pieds par 365 pieds. Plus la petite expansion qu'ils mettent sur le côté, comme je vous dis, le bloc de 60 pieds par 80 pieds, etc.

5515

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

5520 **M. BENOÎT LEFEBVRE :**

5525 Grosso modo, à mes yeux, ils ont perdu de la crédibilité à ce niveau-là. Il y a aussi le fait que... attendez un peu. Il y a un fait très important, ça va peut-être me revenir. Mais, en gros, c'est que j'aurais espéré qu'on puisse leur faire confiance. Là, ils disent: «On ne sort pas de notre zone.» En fait, ils sortent de leur zone. Les plans qu'ils ont dévoilés le démontrent très clairement. Même s'ils l'avaient dit publiquement qu'ils n'allaient pas sortir.

5530 Attendez, je suis tout près de la conclusion. Patientez, ça va être très court. Donc, les solutions sont très claires quant à moi. C'est très simple. Pas besoin de déménager les saprés courts de tennis. Ils ont juste à rester là. Et c'est tout à fait faisable s'ils font l'amphithéâtre juste un peu moins grand. De cette façon-là, ils ont leur agrandissement. Actuellement, c'est 3 000 places. S'ils font un amphithéâtre de 6 000 places ou 6 500 au lieu de 7 000, ils font quand même une belle expansion. Ils ont leur développement. Les courts de tennis n'ont pas besoin d'être déménagés. Donc, les citoyens ne perdent pas des espaces verts à l'extérieur. Les arbres qui
5535 sont en avant, à droite, sur le plan...

LA PRÉSIDENTE :

5540 Sont conservés.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

5545 ... bon, il y en a deux, ils n'ont pas besoin d'être coupés. Ça fait que de cette façon-là, tout le monde est content. Ils ont leur développement. Nous autres, on a nos espaces verts, puis nos arbres.

LA PRÉSIDENTE :

5550 Merci beaucoup, monsieur Lefebvre. Merci infiniment.

M. BENOÎT LEFEBVRE :

Merci.

5555 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que madame Florence Arès est là?

5560 **Mme FLORENCE ARÈS :**

Je n'ai rien à ajouter de supplémentaire. Tout a été dit.

LA PRÉSIDENTE :

5565 Ce que vous vouliez dire. Merci beaucoup. Bon, alors, il me reste monsieur Réjean-Paul Forget sur ma liste.

Ah! Il y en a une autre? Ah! bien, là, il en reste quelques-uns. Monsieur Martin Jalbert. Est-ce qu'il est là, monsieur Jalbert? Bonsoir, monsieur Jalbert!

5570 **M. MARTIN JALBERT :**

5575 Bonsoir! À titre de citoyen plus que de résidant du quartier, de citoyen, je tiens à ajouter ma voix à celle des opposants qui sont ici présents, mais dont plusieurs n'y sont pas. Par ailleurs, vous direz, madame la présidente, à la Ville qui cafouille et m'inquiète, qu'il existe aussi des voix médiatiques qui s'opposent à l'adoption du projet. Je pense en l'occurrence au journaliste Roland King qui écrit à *La Presse* quand même.

5580 Je tiens donc, dis-je, à m'opposer à l'adoption du règlement en question, au nom de trois principes.

Le premier: le principe au nom duquel un espace public et collectif doit demeurer tel et ne peut être cédé à des intérêts commerciaux.

5585 Le deuxième principe au nom duquel je m'oppose est celui suivant lequel la communauté montréalaise choisit de développer, de protéger des espaces verts. Un espace vert doit demeurer un espace vert. D'autant plus que l'arrondissement en question est de tous les arrondissements de Montréal celui dont le taux d'espace vert par habitant est le plus faible.

5590 Troisième principe au nom duquel je m'oppose est tout simplement le droit à la tranquillité, à la conservation de la vocation familiale d'un parc et à la tranquillité de quartier résidentiel limitrophe.

Je crois, et avec plusieurs, que la tenue d'événements tennnistiques et non tennnistiques d'envergure, à caractère spectaculaire et commercial, augmenterait l'achalandage du parc par

5595 des chalands peu ou prou respectueux de l'espace, ainsi que la circulation automobile aux abords
du parc et dans les quartiers limitrophes. Que l'atmosphère paisible et familiale du parc serait
considérablement altérée.

5600 En conséquence, je propose que la zone 3 ne soit pas touchée du tout, ni le chemin.
Que la clôture maintenue en place depuis 96 soit retirée de façon à rendre publique la place
publique, dite zone 2. Qu'aucune poussière de pierre rouge ou de quelque autre couleur ne soit
étendue à cet endroit, à la zone 2. Que la limite d'événements non tennnistiques à caractère
commercial fasse l'objet d'un libellé au sein du règlement. En quoi consisterait la limite? Je
5605 proposerais peut-être une limite non pas de nombre d'événements, mais de jours. Peut-être dix,
douze jours maximal par année.

Dans l'éventualité où le règlement serait adopté, que des voix citoyennes puissent se faire
entendre, ou bien en comptant au sein d'un comité ou d'une coalition composé des représentants
de la Ville et des représentants de Tennis Canada et donc, en l'occurrence, des voix citoyennes.
5610 Ou par le processus par lequel tout projet, toute décision serait soumise à la publicité, à la
population par voie de consultation publique. Je rejoins l'idée de monsieur Langlois à cet égard.

En conclusion, je tiens à me solidariser avec les 4 800 signataires de la pétition — mon
nom ne figurait pas — de cet automne, en affirmant qu'aucun pouce supplémentaire ne doit être
5615 cédé aux installations tennnistiques.

LA PRÉSIDENTE :

5620 Je vous remercie infiniment. Vous venez de nous exposer une position de manière très
claire et en la rattachant à des principes, ce qui me semble extrêmement intéressant aussi.
J'aimerais savoir si vous êtes résidant du quartier depuis longtemps?

M. MARTIN JALBERT :

5625 Oui, oui, je suis résidant du quartier. Depuis sept ans.

LA PRÉSIDENTE :

5630 Et, à votre avis à vous, est-ce que la réaction que vous avez, elle est due à l'histoire? Au
fond, est-ce qu'on a un problème de lien de confiance, d'abord — je reviens avec la même
question que j'ai posée, je pense, à monsieur Langlois — ou est-ce qu'on a un problème relié à la
qualité du projet qui vous est présenté? Si vous réagissez comme ça, là, est-ce que c'est parce
que finalement vous n'avez pas confiance?

5635 Et je rajouterai une question de plus. Qu'est-ce qu'il faudrait qu'on vous offre pour que
vous ayez confiance? Ou si vous avez un problème relié à la qualité du projet.

M. MARTIN JALBERT :

5640 Bien, c'est les deux. D'abord, la Ville, quand je disais qu'elle m'inquiétait puisqu'elle cafouillait, c'est quand il est question de points dans les services où elle ne semble pas être consciente qu'on peut l'interpréter de façon telle que ça donne lieu à différents projets. Et, ça, ça m'inquiète énormément.

5645 Hier, quand on leur posait des questions, ils n'étaient pas sûrs des réponses à donner. Ça, ça m'inquiète. Que Tennis Canada m'inquiète, ça va de soi. Ça, ça va de soi. C'est une compagnie qui veut faire de l'argent, c'est ça le but principal, et de le réintroduire dans la communauté, pour moi, ça me semble être un prétexte, un miroir aux alouettes. Voilà. L'historique. Et, c'est tout un contexte, madame, un contexte néo-libéral dans lequel on est.

5650

LA PRÉSIDENTE :

Et, est-ce qu'on pourrait vous offrir des garanties qui feraient que vous ayez confiance. Et, si oui, lesquelles?

5655

M. MARTIN JALBERT :

Bien, un règlement qui comporterait des clauses très claires. Et, ensuite, comme je disais à mon point 5, que le règlement et toute décision dans l'application du règlement soit régulièrement soumis à la publicité. Soit soumis, c'est-à-dire, à la consultation publique.

5660

LA PRÉSIDENTE :

D'accord.

5665

M. MARTIN JALBERT :

Que le citoyen ait un droit de regard.

5670

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. D'accord.

M. MARTIN JALBERT :

5675

Qu'on continue. C'est ce que je répondrais.

LA PRÉSIDENTE :

5680

Ça a été clair. Merci infiniment.

Monsieur Gaston Breton. Bon, j'avais peur qu'on ne réussisse pas à vous donner une chance de revenir, monsieur Breton. Allez, on vous écoute.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5685

Oui, parce que j'étais pour revenir, madame la présidente. De toute façon, j'aurais soulevé un point d'ordre parce que je me suis senti lésé...

LA PRÉSIDENTE :

5690

Oui, j'ai senti ça tout à l'heure.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5695

... lorsque vous n'avez pas voulu accueillir mes questions.

LA PRÉSIDENTE :

5700

Je l'ai senti.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5705

Je n'avais pas lu votre document à l'entrée. Je suis allé. J'ai bien vu qu'un participant peut intervenir plusieurs fois à condition de se réinscrire. C'est bien ça. Mais il est aussi dit:

«Le président s'assure que toute question reçoit une réponse.»

Il est aussi dit:

«Lorsque la liste des personnes inscrites est épuisée et qu'il n'y a pas d'information supplémentaire à obtenir...».

5710

On ne m'a pas demandé si les questions que j'avais à poser allaient générer des informations supplémentaires. Alors, moi, il m'a semblé que... c'est sûr que les règles que vous aviez établies, que 7 h 30, la liste est fermée. Mais moi, à 7 h 30, on m'a aussi dit: «La liste des commentaires ferme à 9 h. Inscrivez-vous tout de suite.» C'est bien dit que la liste des commentaires est ouverte quand la liste des questions est terminée. Alors, peut-être que vous êtes pressée. Vous avez votre agenda. Il faut que vous vous dépêchiez.

5715

LA PRÉSIDENTE :

5720 Non, mais je vais vous expliquer.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5725 On attend des résultats de vous. J'en serais pas surpris.

LA PRÉSIDENTE :

5730 Je ne veux surtout pas que vous partiez avec cette idée-là. Alors, je vais vous expliquer le problème dans lequel je me suis située. On a créé un momentum pour essayer de comprendre le nouveau projet qui était soumis par Tennis Canada et le contexte réglementaire dans lequel on s'est situé depuis deux jours. On est très proche de la période de vacances. Et on a entrepris donc la procédure normale de l'Office, d'exposer des projets, poser des questions et d'épuiser les questions.

5735 Et, on s'est rendu compte qu'il y avait un certain nombre de gens qui voulaient intervenir et on a perdu des intervenants qui voulaient faire des commentaires, hier. Les gens sont venus dire à nos gens à l'accueil: «Nous, on voulait faire des commentaires. On ne peut pas revenir demain, on n'a pas eu l'occasion de faire des commentaires.»

5740 Alors, ce soir, j'étais comme prise dans un contexte où j'avais un problème d'équité entre ceux qui voulaient faire passer des commentaires et qui nous disaient, depuis hier, finalement: «On ne peut pas, parce qu'on ne peut pas revenir demain.» La proximité des vacances qui fait en sorte que si on étire, on va encore perdre des gens et perdre un momentum. Et, le fait de pousser un petit peu la machine. J'ai poussé un peu la machine. C'est ma décision.

5745 J'espère que vous ne m'en voudrez pas trop pour ça et je suis obligée de vivre avec, c'est vrai. Puis je reconnais que les points que vous apportez, ils sont réels. Mais j'espère que vous comprendrez un peu le contexte dans lequel j'étais située. Puis, là maintenant, si vous voulez prendre tout le temps qui est nécessaire, allez-y. On vous écoute.

5750

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5755 Ça va. Mais ce que je vous suggérerais, madame la présidente, c'est que ces dilemmes-là que vous avez, ça porte peut-être sur la formule que l'Office de consultation publique de Montréal utilise. Peut-être que cette formule-là...

LA PRÉSIDENTE :

5760 Est trop restrictive.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

Bien, je ne sais pas, là. Elle pose des dilemmes. Vous venez de le dire, là.

5765 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Ce soir, il y en a eu.

5770 **M. CAMILLE GASTON BRETON :**

Ça veut dire qu'il y a du travail à faire là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

5775 Peut-être. Pourquoi pas.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

Je vais en venir à mes commentaires.

5780

LA PRÉSIDENTE :

Allez-y.

5785 **M. CAMILLE GASTON BRETON :**

Je vais en venir à mes commentaires. Je ne peux pas dire que j'ai étudié le projet à fond. Je ne peux pas dire que je peux fournir des commentaires très pointus, mais je me rappelle qu'avec le parc Jarry, on avait toujours eu des réticences avec les projets de construction.

5790

Lorsque le conseiller Berthelet avait fait des débats concernant la construction du chalet, qui est aujourd'hui le poste de police, qui était, à une étape, qui logeait les services de la Ville, qui a servi pour des organismes communautaires, en tout cas, on en avait débattu longuement. Et, il y a toujours eu des réticences à ce qu'on fasse des constructions dans le parc Jarry. Et je pense que c'était justifié. Les arguments qui avaient été amenés lors de ces développements-là étaient, en général, justifiés.

5795

Puis c'est un peu les mêmes réticences que j'ai avec le projet de Tennis Canada, Tennis Canada qui est établi depuis un certain temps. On a fait une réglementation spéciale, spécifique pour Tennis Canada. Il y a des règlements qui s'appliquaient à Tennis Canada en 94, en 95. Il y a eu des modifications. Ils ont reçu un traitement...

5800

Il faut peut-être se mettre dans un contexte à Montréal de récession, de difficulté, de stagnation au niveau des évaluations foncières. On sait qu'en 94-95, peut-être que ce n'était pas des très, très belles années. C'était des années difficiles. Le projet a été mis de l'avant.

5805

5810 C'est un projet de fonds publics, en majeure partie, comme aujourd'hui. C'est un projet de fonds publics. Il y a 3,5 M\$ de la Ville. Il y a 3,1 M\$ de Tennis Canada, qui est un organisme qui va chercher des bailleurs de fonds. Il y a 6 M\$ du projet d'infrastructure, les travaux pour remplacer les égouts, pour réparer les routes, pour investir dans des bibliothèques, et tout. Il y a 6 M\$ qui est pris dans ces ententes-là pour aller pour le projet de Tennis Canada. Alors, c'est un projet de fonds publics, je pense, essentiellement.

5815 C'est pour ça que je pense que c'est bon que vous entendiez les gens s'exprimer là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

5820 Absolument. Absolument.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5825 Moi, ce que je voyais, c'est un peu les séquelles de ce qu'on avait consenti. Je suis sous l'impression qu'on a trop consenti à Tennis Canada à l'origine. Bon, peut-être à cause du contexte. Même, aujourd'hui, ils sont prêts à faire un échange de terrains avec la Ville. C'est-à-dire qu'on sait que c'est cyclique. Appelons ça aussi, on a dit saisonnier. Il y en a qui ont mentionné saisonnier. Ils ont les grands tournois. Le reste de l'année, ils ont une activité assez linéaire. C'est assez stable. Les gens du quartier vont jouer au tennis. Ceux qui ont la carte Accès Montréal, dans l'ancienne ville, on avait un tarif préférentiel. Il y a des équipements qui sont disponibles pour les citoyens.

5835 Cependant, ils font des activités intensives à quelques reprises durant l'année. Et c'est les grands tournois, des activités qui génèrent, bon, des besoins en stationnement, parce que c'est vrai qu'on n'en a pas beaucoup. Madame Poisson a bien raison, on n'a pas encore parlé de transport, mais tout ça, la question du transport, selon moi, elle est comme un peu éludée.

C'est sûr que les représentants de Tennis Canada ont promis qu'ils inciteraient les gens à prendre le transport en commun. Mais, j'ai pas vu encore la liste des mesures incitatives.

5840 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, ça existe, par exemple.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5845 Bon! Peut-être.

LA PRÉSIDENTE :

5850 Oui.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

Je sais que ça existe...

5855

LA PRÉSIDENTE :

Sur le site.

5860 **M. CAMILLE GASTON BRETON :**

... qu'on va inciter les gens à prendre le transport en commun, mais concrètement, là... les mesures incitatives, ça existe, bon!

5865 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est-à-dire, il y a des propositions.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5870

Oui, oui. Mais, alors, ça serait bon qu'on regarde ça un peu, parce qu'on a à proximité, on a fait un passage à niveau...

LA PRÉSIDENTE :

5875

Êtes-vous d'accord avec madame Poisson pour dire que c'est un des problèmes les plus importants.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5880

Oui, c'est dans l'intensité. Parce que, en fait, si j'ai bien compris, il y a 600 places, il y a 6 à 800 places sur le site. Il y a les 300 dans leur stationnement, il y a les 300 qui peuvent faire sur le gazon. Puis il y a le bloc qu'on a là-bas. Ça fait comme à peu près 800 places. Le bloc en arrière.

5885

85 %, on disait dans l'étude, des amateurs viennent en auto. Alors, il manque de stationnement. On en cherche jusqu'à 4-5 kilomètres. On a une navette. Il y a un passage à niveau qui a été construit. Je ne sais pas si Tennis Canada a contribué à la construction du passage à niveau, qui est-ce qui a payé ça. Je sais que la Ville a contribué, en tout cas.

5890

Et, ça, ce terrain-là qu'on ne voit pas sur le projet mais, en fait, moi, je voulais le demander, est-ce que les espaces de stationnement qu'on a là-bas, est-ce qu'ils sont considérés comme à l'utilisation de Tennis Canada quand c'est le grand tournoi? Tout à l'heure, quelqu'un a mentionné que les gens ne pouvaient pas venir jouer au soccer durant le temps des grands tournois parce qu'il y avait trop de monde. On ne pouvait pas exercer une activité. Il y a quelqu'un qui a mentionné ça. Je ne sais pas si c'est madame Poisson ou quelqu'un, mais en tout cas. Est-ce que le terrain de stationnement qui est là, c'est comme une annexe?

5895

LA PRÉSIDENTE :

5900

Au fond, si je vous comprends bien, si c'était le cas, vous diriez que c'est encore trop donné à Tennis Canada?

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5905

Non, non.

LA PRÉSIDENTE :

5910

Non? Pas nécessairement.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5915

Non. Je ne pense pas. Je ne leur donnerais pas ça, mais je dirais que c'est de le reconnaître. Comme, par exemple, les services d'urgence qu'il faut s'assurer qui sont disponibles, il faut que ces gens-là soient localisés en quelque part durant le temps d'un événement.

5920

Quand on fait le Festival de jazz, puis qu'on ferme les rues dans le centre-ville, il y a des équipements qui viennent occuper des espaces publics, là. Ils ne sont pas disponibles. Alors, c'est normal. Ça va avec les événements qui sont organisés.

5925 C'est tout simplement qu'on n'a pas un portrait assez réaliste de l'apport de Tennis
Canada. C'est pour ça que, moi, je pense que déjà dans l'état actuel, le plein potentiel du site tel
que disponible actuellement, du droit superficiaire que Tennis Canada a en main, il n'est pas
exploité à fond. Alors, j'ai l'impression que c'est comme une espèce de fuite en avant:
excavation, dynamitage, transport, nuisances, combien de mois ça va faire pour... Est-ce que
les gens savent, qui restent en face, qu'il va y avoir des camions qui vont se mettre à voyager,
puis qu'ils vont sortir de la terre de là pendant tant de semaines, qu'il va y avoir des travaux.

5930 Alors, vous voyez, un terrain sur des toits. Un terrain de tennis sur des toits. Moi, je les
voyais très bien dans le stationnement, les terrains de tennis. Les stationnements sont vides 80-
90 % de l'année. Parce que le stationnement qu'ils ont, il est plein quand ils font des
événements, mais le reste du temps, il y a beaucoup de places dans ce stationnement-là. On
5935 peut faire des tennis. Ils vont en avoir. Ils peuvent en mettre. Ils vont être à l'abri du vent. Ils
pourraient les adosser avec déjà le centre qu'ils ont construit pour les tennis intérieurs. Ils feraient
des économies d'aménagement pour mettre ces tennis-là, ces quatre terrains-là.

5940 Sur le toit, on va monter. Comment on a accès sur le toit? Est-ce que les tennis sur le toit
vont être avec une clôture pour empêcher les balles?

LA PRÉSIDENTE :

5945 Sûrement.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5950 D'abord, pour empêcher les gens; ensuite, pour empêcher les balles de tomber? Est-ce
que la hauteur qui nous est proposée, est-ce la hauteur avec ou sans la clôture, la limite de
hauteur, le 12 mètres? Je ne sais pas. En tout cas, on a bien des questions à se poser.

5955 Est-ce que c'est trois? Parce qu'il y a un potentiel de faire des tennis. Ils pourraient en
faire douze, sur le toit, des tennis. Est-ce qu'à force de voir une clôture fermée, dans trois ans,
on ne se dira pas: «Bien, peut-être un autre étage. On est habitué de voir un volume là.» Bon,
bien, O.K. Qu'ils fassent leur deuxième étage.

5960 Alors, vous voyez? Selon moi, c'est toutes des choses qui peut-être pourraient être
débattues dans le cadre de la consultation sur le plan d'urbanisme. Madame Poisson a mentionné
qu'il va y avoir une consultation sur le plan d'aménagement du parc. C'est toutes des choses que,
selon moi...

LA PRÉSIDENTE :

5965 Donc, vous êtes d'accord avec madame Poisson. On devrait attendre le plan
d'aménagement du parc avant de...

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5970 Tout à fait. Il n'y a pas d'urgence. Selon moi, il n'y a pas d'urgence pour aller de l'avant avec le projet actuellement.

5975 La piscine. La piscine, c'est indiqué en quelque part que, bon, la Ville s'engage à investir 3.5 M\$. Déjà, la Ville est partenaire de Tennis Canada parce qu'on paye un loyer. Il y a des ententes de locataire jusqu'en 2015. On contribue déjà. C'est pour ça, quand on parlait des espaces à bureaux, il y a peut-être des espaces à bureaux qui sont occupés par des services de la Ville. C'est peut-être des impacts. C'est pour ça que je me demandais, est-ce qu'il y a des impacts des services municipaux qui occupent le terrain.

LA PRÉSIDENTE :

5980 Je ne pense pas.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

5985 Bon, alors, les 3.3 M\$ que la Ville met, j'ai lu en quelque part que là-dessus, il était entendu qu'il y avait 1.5 M\$ qui devait aller pour la relocalisation de la piscine, parce que la piscine, elle est pleine l'été. Il y a du monde dans cette piscine-là, par exemple. Parce que le taux de fréquentation au mètre carré de la piscine, l'été, selon moi, il est peut-être aussi important que le taux de fréquentation du tournoi. Il y a beaucoup de monde dans cette piscine-là.
5990 C'est important de voir.

5995 Alors, cette piscine-là dont peut-être la durée de vie, je ne suis pas sûr qu'elle n'est pas terminée, déjà, là. Elle est construite à l'époque... quand même, ça fait un bon moment. On parlait de relocalisation, mais ça voulait dire aussi la reconstruction. On reconstruisait une nouvelle piscine avec le 1.5 M\$ qu'on mettait dans le 3.3 M\$ qu'on mettait dans le projet de Tennis Canada.

6000 Mais il semblerait qu'il y aurait eu des ententes à l'effet que, non, on laisse tomber la piscine. On va plutôt utiliser l'argent pour faire un aménagement paysager. Alors, là, je ne sais pas, selon moi, il y a eu des négociations. Il y a quelqu'un qui a lâché quelque chose à quelque part. Il y a eu des échanges, il y a eu des tractations.

6005 Là, je ne sais pas si les gens sont vraiment au courant de tout ça. Et, je pense que c'est un peu le but de la consultation. C'est un peu de montrer qu'il y a une grande ouverture pour Tennis Canada auprès de la Ville, auprès des services. Il y a une grande ouverture. Et, je pense qu'on est tous fiers de Tennis Canada. On veut que leur projet réussisse mais, là, il faut garder les deux pieds sur terre aussi. Ou bien, donc, il faut, je ne sais pas, là...

6010 Moi, c'est pour ça que l'esplanade qui est proposée, moi, selon moi, elle est hors de proportion, compte tenu du fait que le parc Jarry est un des grands parcs de Montréal et compte

6015 tenu déjà que... à moins que cette aire-là soit rétrocédée. Moi, ce que je verrais, c'est que, oui, O.K., on fait l'esplanade en avant, mais qu'on la rétrocède à la Ville. Comme au parc. Qu'on contribue là, qui serait à mon sens... et on obtiendrait... on pourrait leur dire: «Bon, bien, O.K. Vous voulez qu'il y ait...», comme disait... que l'architecture ait un peu d'envergure, l'architecture du Centre de tennis. Qu'on arrive, qu'on ait l'impression d'être dans un lieu qui a un certain prestige. Alors, c'est un peu l'objectif de l'architecte.

6020 Le corridor frontal, ça, je trouve que tout simplement, ça a pour effet d'amener l'avancée des terrains. Si on veut faire un corridor frontal, j'aimerais mieux qu'on aille mettre les terrains dans le stationnement. Les tennis dans le stationnement.

LA PRÉSIDENTE :

6025 Est-ce que je peux vous demander de conclure? Il me reste encore trois intervenants.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

6030 J'ai presque fini. J'ai presque fini. Même, je pense que je peux m'arrêter là.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

6035 Je vais vous laisser avec ça...

LA PRÉSIDENTE :

6040 Je vous remercie infiniment.

M. CAMILLE GASTON BRETON :

6045 ... parce que j'ai peut-être autre chose, mais il y a beaucoup de choses intéressantes qui se sont dites. Je suis sûr que vous en avez assez. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

6050 On va en parler encore pendant quelques semaines, mon collègues et moi. Merci infiniment, monsieur Breton. Encore toutes mes excuses pour vous avoir coupé la parole ou vous avoir frustré.

6055 Monsieur Deschamps. Un autre monsieur qui n'a pas pu poser toutes ses questions. Allez, venez. Rebonsoir!

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

Je vais être, comme on dit en bons termes, *short and sweet*.

6060 **LA PRÉSIDENTE :**

Allez-y.

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

6065 Ma première question, ça concerne le stationnement. Je me demande, je pense en particulier à la rue Faillon, où il y a des vignettes avec restriction, est-ce que ces vignettes-là vont être respectées ou ça va être placardé comme ils font d'habitude pour les autres signalisations de stationnement sur la rue.

6070

LA PRÉSIDENTE :

6075 Monsieur Deschamps, on va aller chercher la réponse, puis on va vous la donner. Parce que là, ce soir, je ne suis pas sûre qu'on ait les gens qui soient capables de répondre à ça. Non, monsieur Landreville? On va aller chercher la réponse. On a vos coordonnées. On va vous appeler pour la donner. D'accord?

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

6080 J'ai pas de problème. J'en ai déjà eu une réponse, mais je veux avoir la réponse officielle. Tu sais, je me dis, écoutez...

LA PRÉSIDENTE :

6085 Comptez sur nous.

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

6090 ... les gens me disent... Ça, c'est une question. Ma deuxième, si vous voulez. Vu que du Maurier n'est plus le commanditaire de Tennis Canada, comment se fait-il, quand on va au parc, le nom est encore là, le stade du Maurier. Est-ce qu'il y a eu une entente ou quelque chose ou un contrat? Je ne sais pas quoi. Pourquoi le nom est toujours là? Est-ce qu'il doit être enlevé quand il va y en avoir un autre? Ou si c'est des ententes signées préalablement.

6095 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon, là-dessus aussi, parce que les gens de Tennis Canada sont partis. Alors, on va aller vous chercher la réponse, puis on va vous la donner.

6100 **M. ANDRÉ DESCHAMPS :**

C'est bien beau. C'est à peu près ça.

LA PRÉSIDENTE :

6105 Je vous remercie infiniment.

M. ANDRÉ DESCHAMPS :

6110 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

6115 Au revoir!
Madame Rose-Marie Goulet. Bonsoir, madame Goulet!

Mme ROSE-MARIE GOULET :

6120 Bonsoir! J'espère que vous ne nous trouvez pas trop harcelants.

LA PRÉSIDENTE :

Au contraire. Allez-y. On est là pour ça.

6125 **Mme ROSE-MARIE GOULET :**

6130 D'abord, je voudrais profiter de cette dernière occasion pour tout de même souligner l'importance du professionnalisme des gens dans le domaine de l'architecture, de l'architecture du paysage. Je pense qu'on a été très prompt à réagir parfois, mais je pense qu'il y a un grand professionnalisme dans le travail que ces gens-là font. Puis je pense qu'il faut respecter et apprécier ce travail.

6135 Je vais parler de trois points, parce que les personnes antérieures à moi ont parlé d'aspects que je ne voudrais pas retoucher et que j'appuie entièrement.

6140 Je voudrais simplement partir de ma propre expérience, lors de la première rencontre qui a eu lieu pour l'Association, la Fondation, en tout cas, le groupe qui s'est progressivement créé autour de la protection du parc Jarry. À ce moment-là — moi, je suis une résidante depuis une douzaine d'années dans le quartier Saint-Roch, ce qui est Rosemont-Petite Patrie — et mon intérêt, quand j'étais venue à cette première rencontre-là, c'est de savoir que Tennis Canada allait avancer dans ce parc, et que je ne sais pas si vous vous y êtes promenés, mais la beauté de ce parc-là, pour moi, c'est le vide qu'il y a dans le milieu de ce parc.

6145 C'est-à-dire que tout l'espace paysager, construit, se trouve en périphérie. Ce qui fait que quand on se promène à 5 h, 7 h du matin avec son chien, en hiver comme en été, ce qui est agréable et exceptionnel dans une ville, c'est-à-dire de se retrouver sous une voûte céleste et non pas bâtiment à droite, à gauche, et avoir un 360° de vue.

6150 Alors, cet aspect de vide central au parc, pour moi, est comme le moment de répit que je peux avoir quand je quitte mon travail et, donc, c'était la raison pour laquelle je me suis investie dans cette association-là. Et je pense que ce sont divers organismes, divers points de vue, mais je pense qu'il serait déplorable de penser que la beauté de ce vide serait occupée en permanence par des structures, peu importe le type de structure et peu importe l'usage.

6155 Parce que l'usage qu'on en fait actuellement, c'est continuellement en changement. Les gens viennent faire du cerf-volant l'automne. Des gens viennent jouer au croquet. Il faut voir le dimanche après-midi les groupes d'Indiens habillés en tenue blanche, venir jouer au croquet dans le milieu du parc. On se croirait aux Indes. Enfin, il y a comme plein d'aspects fort intéressants. Et, donc, j'insiste sur la beauté, le coeur de ce parc-là.

6160 Ceci dit, je voudrais ramener des points que monsieur Lapierre a soulevés ce soir et qui me posent de grandes inquiétudes. Il a parlé, entre autres quand on élaborait des questions sur le court numéro 1 et que madame Poisson posait des questions sur les loges, il nous a comme indiqué que le projet de stade, parce qu'il s'agit d'un projet, n'allait probablement pas atteindre d'un seul coup le statut, la volumétrie souhaitée.

6170 C'est donc dire que le principal des travaux en première étape allait faire l'étape de sous-sol, de travail en sous-sol et donc, monter un certain nombre de gradins pour 3 000 quelque chose comme personnes. Ça pourrait aller à 7 000. Et, la Ville, dans ses usages, parle de 12 500.

Bref, je me pose la question, parce que quand on posait la question à monsieur Lapierre, la somme des entrées d'argent que ces loges allaient susciter, si elles ne sont pas existantes au moment où le stade s'ouvre, ça veut dire qu'il y a une grande entrée d'argent qui est perdue. Comment, en étape, cela va se faire? Et quelles sont les garanties financières, à ce moment-là, si on ne peut pas dire à l'heure actuelle à quel stade va se rendre le stade, parce qu'on ne sait pas quels sont les argents disponibles, parce qu'on ne sait pas non plus le nombre de loges qu'on aura ou pas vendues. Parce que. Parce que.

Et, lors de la première audience, on avait demandé s'il y avait un plan d'affaires de Tennis Canada. On nous avait dit qu'il serait déposé. Il n'y a jamais eu ce plan d'affaires accessible. Et je trouve étonnant qu'on ne puisse pas savoir comment se planifie, s'organise concrètement une construction de cette ampleur-là dans un parc, alors qu'il y a des incidences, et vous le comprenez très clairement, pour un ensemble des résidents immédiats très claires.

Ce qui m'amène aussi à me poser la question sur le rôle de... Tennis Canada, c'est un sport d'élite. On le sait bien. Ce n'est pas un sport pratiqué par monsieur et madame Tout-le-monde. Et, la présence de ce type de structure, parce que c'est une structure sportive, Montréal devrait peut-être revoir à la vue d'expériences antérieures ce qui s'est passé, par exemple, avec le Stade olympique.

On avait un enthousiasme fou pour ce bâtiment-là. On en avait besoin pour les sports, pour les Olympiques, etc. Et on s'est rendu compte à long terme que c'est devenu un éléphant blanc parce que, bon, le baseball, ça ne marche plus comme ça marchait et là, on est en train de faire la même chose avec le hockey. On ne sait plus si on va garder les Canadiens. Québec a vendu son club.

L'engouement qui semble justifier la construction d'un stade de tennis, qui est peut-être actuel, on devrait aussi le projeter dans un futur un peu plus loin et se poser la question si on ne se retrouvera pas, là encore, avec un stade vide qui ne sert plus, parce qu'on pensait qu'il allait y avoir 12 000 personnes qui allaient venir voir le tennis et, progressivement, l'enthousiasme s'est amoindri.

Alors, j'aimerais ça qu'on mette en perspective, dans les études qui sont possibles, la situation et l'usage d'autres stades.

Ceci dit, je reviendrai sur un seul aspect par rapport au plan comme tel et à cet échange de terrain pour lequel le comité avait revendiqué pas un pouce de plus. C'était le slogan un peu avec lequel on a parti notre branle-bas de combat, si on peut dire ainsi.

Et je voudrais porter à votre attention le fait que les terrains qui ont été échangés et qui étaient identifiés — on prenait les terrains marqués en jaune et on donnait les terrains rouges — qu'il y a une grande différence entre donner à son voisin un morceau de son parterre avant et donner un morceau le long de son garage sur le côté ouest. Je veux dire, la valeur de ces deux choses-là n'a aucune commune mesure. L'allée que donne Tennis Canada le long du parc à chien

et de la piscine n'a aucune commune mesure de valeur comparativement à celle qu'ils prennent dans l'espace dans le coeur du parc.

6220 Et, ceci dit, je pense qu'il faut... enfin, j'aimerais énormément que le statut d'usage de ce parc-là demeure un parc public. Et je m'étonne que le plan d'urbanisme permette à une entreprise privée de changer le statut d'un espace vert. Je ne comprends pas qu'on puisse comme ça, sous prétexte de besoins communautaires, d'avancement international, changer le statut d'un espace vert aussi important.

6225 Alors, je demanderais aussi qu'on retire les usages de musée, de salle d'exposition, de bibliothèque, et que si l'organisme en arrive un jour à prouver le besoin et la nécessité d'un tel mandat, il sera toujours possible de modifier les usages au plan d'urbanisme et d'ajouter ces usages-là, puisque monsieur Lapierre a lui-même signifié qu'ils n'avaient jamais fait de telle demande.

6230 Et, je pense que c'est une façon de s'assurer que la vocation sportive que veut se donner cet organisme doit se limiter à ça. Parce que quand on a des doutes sur l'espace de financement, on se dit qu'est-ce qui va financer l'événement, s'ils n'ont pas de loges, s'ils ne peuvent pas construire le stade aussi grand, ça va être toutes les petites activités périphériques, tous les partys qu'ils vont devoir faire, tout le bruit, tout le vacarme et ça n'a plus rien à voir avec le tennis.

6235 Oui, un certain nombre de personnes peuvent décider que c'est valable de faire telle activité de char dans un parc, mais ça n'a plus à voir avec le tennis et encore moins avec le sport.

6240 Pour terminer, je pense que je vous implore, madame la présidente, du plus profond de mes plaisirs de promeneur dans ce parc avec son chien, j'implore la Ville de Montréal de ne pas abandonner le coeur de ce parc. Merci.

6245 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci infiniment. On sent que vous y êtes très attachée et on reçoit le message très clairement. Merci beaucoup.

6250 Allez, monsieur Forget. Vous allez être notre dernier intervenant.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

Madame la présidente...

6255

LA PRÉSIDENTE :

On vous écoute.

6260 **M. RÉJEAN-PAUL FORGET :**

6265 ... je veux juste, au niveau procédural, je veux juste rappeler quand même que je regrette le choix de la commission. Je sais qu'il y avait des problèmes de contingence, mais je regrette le choix de l'Office de n'avoir pas fixé une date spécifique pour que les citoyens puissent exprimer oralement leurs commentaires à part. Et je pense que c'est d'abord là la raison fondamentale. Ce n'est pas le fait que les gens posent des questions, que les gens ont quitté. Si le monde avait su que les commentaires étaient à telle date, ils auraient pris les dispositions pour venir. Mais, là, ils sont restés les pieds dans les airs.

6270 Je comprends toute la pression que vous pouvez subir, absolument, puis le contexte bien particulier, et j'ai beaucoup de respect pour vous. Mais, de ce point de vue là, je pense qu'il y a un *debriefing* à faire au niveau de l'Office.

6275 Je n'irai pas faire de commentaire problématique — je suis avocat — sur la réalisation du mandat, mais je vous dis: faites un *debriefing* là-dessus. L'ampleur de ce dossier — moi, comme je viens de vous dire, je suis avocat — l'ampleur de ce dossier, les volumes, vous avez vu, j'ai au moins cinq à six autres, sept autres questions que je n'ai pas posées et je n'étais pas dans une position pour les poser. Je n'étais pas à l'aise de les poser. Et c'est particulier. Je veux amener des choses, des hypothèses à certains cas, mais je peux vous dire que compte tenu de l'ampleur du dossier, c'est problématique.

6280

Maintenant, ceci étant dit, je sais que ce n'est pas agréable d'entendre ces choses-là...

LA PRÉSIDENTE :

6285

Non, mais quand il faut, il faut.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

6290 Puis, vous faites de la consultation pour voir ce que les autres font. Ça fait que, des fois, il faut accueillir ce qu'on dit de vous.

LA PRÉSIDENTE :

6295 Tout à fait. Allez-y.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

6300 Voilà. J'ai déjà déposé un mémoire. Je vais vous présenter un amendement pour ce qui va rester pertinent. Donc, j'ai déjà déposé un mémoire. Particulièrement, je vais aussi ajouter une annexe *Volet sécurité* en tenant compte de la politique de la Ville de Montréal en matière d'aménagement sécuritaire. Je vais essayer de faire un exercice que la Ville n'a pas fait en matière de voir avec des spécialistes des milieux femmes, côté sécuritaire, entre un ou des scénarios que je pourrais proposer et ce qu'eux proposent.

6305 Et, je tiens à dire qu'à cet égard, en matière de sécurité, c'est extrêmement grave. Là, actuellement, la Ville a un niveau de conscience sur les obligations de créer des aménagements sécuritaires qu'elle n'a jamais eu auparavant. Et je pense aussi que le promoteur également va avoir ce niveau de conscience là, parce que, de toute façon, moi, je vais me charger d'essayer d'obtenir des informations, d'aller chercher des gens qui ont une expertise. Cet exercice-là aurait dû être fait par la Ville.

6310 Mais ce que je veux dire tout simplement, c'est que si la Ville a le choix, et le promoteur a le choix de faire un aménagement qui peut éviter une situation qui entraîne une agression, si un jour arrive une agression, il y a non seulement une responsabilité politique qui pourrait arriver mais, ultimement, il pourrait y avoir une responsabilité juridique qui pourrait atteindre jusqu'aux administrateurs des corporations. Ici, il n'y a pas l'aspect de voile de protection lié aux élus, mais s'il n'y avait pas une protection à ce niveau-là, ça pourrait les atteindre, parce qu'ils ont la conscience qu'ils avaient une alternative qui pouvait atténuer la dangerosité et qu'ils ont quand même fait le geste pour des raisons strictement économiques.

6315 Et, là, j'apprécierais d'avoir le plan pour identifier, s'il vous plaît. L'alternative que j'amène quant à moi, il faudrait explorer ce secteur-là pour aménager les terrains de tennis qui sont ici, dans un secteur qui ferait qu'il n'y aurait aucun coin, aucun corridor, pour sécuriser au maximum la circulation des citoyens autour.

6320 Et, en plus, il y a toutes sortes d'autres avantages. Ça dégagerait totalement la façade. Ça permet d'installer leurs tentes où ils veulent. Au lieu d'aller vers le parc, pourquoi ils n'installent pas leurs tentes en face du court numéro 1. Vous voyez le potentiel de cette solution-là? Ça nous protège notre parc et ça règle des problèmes de sécurité au niveau du corridor. Parce que comme nous a dit le responsable de la sécurité de la Ville, 3 mètres c'est suffisant en face, ici. Donc, s'il y a 3 mètres, on oublie l'existence d'un corridor, par contre. Quand il va y avoir les événements,

6330

c'est une clôture. Ça va être réglé. Et même presque en permanence, on va pouvoir empêcher les gens de rentrer.

6335

Mais si on enlève l'installation qui est ici, puis on la déplace dans ce secteur-là, et bien, on vient de régler le problème. Et, quand on a posé la question: «Pourquoi vous ne le faites pas?» vous regarderez avec mon nom, vous ferez une recherche, vous verrez que j'ai posé la question, la réponse qu'on m'a dite, c'était: «300 places de stationnement.» Pour 300 places de stationnement pour neuf jours, la durée du tournoi.

6340

Parce qu'à ce moment-là, il n'y avait pas la possibilité de -- ce terrain-là, je tiens à vous dire, je ne pense pas qu'avec le contrat superficiaire actuel, ils ont la possibilité pour autre chose que leur tournoi de le faire. Mais, en tout cas, oubliez cet aspect-là, ça devient trop compliqué. Je ne voudrais pas vous nuire. Mais c'était pour 300 places de stationnement.

6345

À un moment donné, il y a eu un petit commentaire supplémentaire qui a été amené par Tennis Canada. «Si on met les terrains de tennis dans ce secteur-là, il va y avoir des lumières.» Je tiens à dire que les condos sont dans ce secteur-là. Ils sont de l'autre côté, en majorité, de Faillon. Et, en plus, ils ont un projet de mettre des terrains de tennis sur l'édifice qui est ici. Donc, il y en aurait des lumières quand même.

6350

À un moment donné, il y a possibilité de faire des aménagements. Je tiens à vous dire que les citoyens ont tous dit ça aux élus. Les élus ne nous ont jamais rencontrés formellement. Jamais, ils ont rencontré les citoyens ni la Coalition. Jamais autrement que dans les corridors.

6355

J'ai été attaché politique au gouvernement. J'étais là, malheureusement, en 95, au gouvernement du Québec, auprès du ministre des Finances. J'étais en lien avec Camille Laurin, le délégué régional. On a laissé passer ça, le projet était beau. Parce qu'on pensait que les gens allaient le respecter. Excusez-moi. Quand on fait de la politique, on se demande toujours: «Qu'est-ce que ça donne?» J'étais fier de ça en 95.

6360

Je tiens à dire qu'il faudrait prévoir une limitation de la possibilité... parce que, actuellement, pour tout l'espace qu'on appelle droit d'accès public, ici, ici, tout ce qui est en dehors, il y a un droit d'accès public. La façon que c'est organisé, actuellement, on s'oriente pour qu'ils puissent limiter l'accès public lors des événements organisés par Tennis Canada. On dit: organisés par Tennis Canada.

6365

J'ai fait une démarche juridique envers Tennis Canada par rapport à l'événement *Montréal sur sable* qui a eu lieu l'été passé, où ils ont fermé l'espace public. C'était organisé par Montréal sur sable. C'était l'organisateur. Et quand j'ai parlé avec l'avocat de Tennis Canada, il a dit: «Écoutez, on a juste à mettre le mot *Tennis Canada* à côté.» Et, là, l'affaire a arrêté parce que Montréal sur sable a fait techniquement faillite. Donc, j'ai arrêté la procédure sur le jugement déclaratoire, ce n'est plus les mêmes procédures qu'aujourd'hui. Donc, j'ai tout arrêté le processus. On perdait de l'argent dans cette affaire-là, parce que ça devenait académique.

6375

Ce que je veux vous dire, c'est qu'il faudrait avoir comme libellé au contrat et au règlement de zonage, article 5, que c'est les événements organisés principalement par Tennis Canada. Qu'ils ne puissent pas par association devenir l'organisateur et pouvoir ouvrir les portes.

6380

L'autre aspect qui est important, c'est que le précédent comité d'Office, vos prédécesseurs ont très bien vu que le comité mis en place est un comité facilitateur des événements de Tennis Canada et non pas de contrôleur. Je pense qu'un des premiers intervenants l'a bien identifié. Il y a un texte exactement et, dans mon mémoire, je vais essayer de le retrouver pour vous le préciser. Mais ils ont très bien vu que ce n'est pas un comité pour limiter, ils vont faciliter l'accroissement des événements sur le site.

6385

Donc, pour nous, les citoyens, c'est un comité qui est contre les citoyens. Ça nous rassure d'aucune manière. Voilà.

6390

Il faudrait aussi prévoir au contrat, limiter le type d'activités de financement. Parce que là, ils peuvent faire à peu près n'importe quoi pour se financer. Il faudrait que ça soit des activités qui respectent le voisinage, puis qui ne briment pas l'accès à la place publique. Ils peuvent très bien, avec les espaces qu'ils ont, intérieurs, sur le stade, faire des concerts, des spectacles à des heures raisonnables.

6395

Il faudrait aussi par règlement prévoir que les activités dans ce parc-là, vu que maintenant, il y a des condos... puis ça, nulle part c'est écrit, ils nous disent, savez-vous qu'est-ce qu'ils nous disent, les élus? «S'il y a du bruit, vous appelez la police.» La police, il prend le papier, il l'envoie, puis ça ne se rend même pas aux gens de la Ville, puis ils nous disent qu'il n'y a jamais eu de plainte. C'est extraordinaire!

6400

Savez-vous quand ils ont dit la première qu'ils ont eue? C'est quand j'ai envoyé une mise en demeure, puis j'ai été en Cour. Puis, là, en plus, il y a un fonctionnaire qui a eu quand même l'idée de dire qu'il n'y avait jamais eu de plainte, même, encore devant vous, à cette date-ci. Mais, ce qu'on me disait: «Il n'y en avait jamais.» Là, je rencontre plein de gens, ils en ont fait des plaintes. Ça ne se rend pas à eux.

6405

Il faut aussi que dans leur règlement et dans leur contrat, soient limitées les activités à une certaine heure. 11 h, minuit. Il faut s'assurer que ça ne sera pas possible de le faire parce que, maintenant, il y a des condos à côté. Puis les gens des condos, je les ai rencontrés, il en ont... bon, excusez.

6410

Une de mes recommandations, ce que je souhaiterais avoir comme recommandation, c'est que vous demandiez à la Ville de faire un amendement de changer le règlement pour limiter à ce qui est strictement nécessaire à court terme, en regard du fait qu'il y a un plan d'aménagement du parc qui doit venir.

6415

Donc, qu'ils fassent un règlement de zonage. Parce que l'idée de base, c'est que si, dans la mesure du possible, ils pouvaient faire, quitte à faire temporairement juste ici dans le secteur en face, si pour les travaux, il faut qu'ils détruisent des courts temporairement, bien,

6420

qu'ils en construisent des temporaires. C'est des coûts qui sont assumables. D'autant plus qu'ils n'ont plus à déplacer la foutue piscine qui coûtait quoi, 9 M\$?

6425 Les citoyens, ils n'auront pas une piscine neuve. Ils ont choisi de garder leur vieille. Puis c'était prévu dans le budget. Bien, cet argent-là qu'ils ont économisé, qu'ils fassent donc des tennis temporaires dans ce secteur-là, puis qu'ils ne touchent pas le reste, qu'ils ne changent pas, qu'ils n'affectent pas le devant, qu'ils laissent ça tel quel en attendant qu'on ait le plan d'aménagement.

6430 Qu'ils se limitent à faire strictement du point de vue réglementaire, quelque chose de temporaire, puis qu'on revienne plus tard devant la collectivité, après qu'on a fait le plan d'aménagement. Ça, c'est des choses pour atténuer l'impact sur la population. Impliquer la population. Nous rassurer.

6435 Et aussi au niveau de la sécurité, je l'ai dit tantôt. On a des gens qui sont spécialisés dans la sécurité. Vous ne pouvez pas croire, depuis qu'on est au dossier, les citoyens qui couraillons pour avoir des informations. C'est incroyable depuis l'année passée. Et, le nombre de fonctionnaires qui travaillaient avec Tennis Canada pour rendre possible leur projet. C'était vraiment extraordinaire.

6440 Et, ce qui est formidable là-dedans, dans un parc, on n'a pas demandé un comité de la sécurité. Là aussi, c'est prématuré. Donc, il faudrait attendre un rapport officiel d'un comité avec des citoyens spécialisés dans la sécurité avant de faire les aménagements définitifs, si on ne peut pas adopter une solution qui serait la moins dommageable, celle que je vous propose.

6445 Tantôt, j'ai eu de l'émotion parce que, pour moi, on est fatigué, d'une part...

LA PRÉSIDENTE :

6450 Mais, c'est bon d'avoir de l'émotion.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

6455 Oui, oui. Mais, en 95, c'est un contrat social qui s'est fait auprès de la population. On a trouvé une solution pour revitaliser. Maintenant, la vision des parcs, je pense, est en train d'évoluer et on demande la protection totale des parcs. Mais, à l'époque, on avait une infrastructure déficiente et on a fait un genre de contrat social de dire: la population a accepté qu'ils viennent dans notre cour moyennant des conditions. Des conditions qui n'ont pas été respectées.

6460 Parce que quand on a dit six ans avec une clôture de 12 pieds de haut pour protéger une centrale électrique qui est déjà protégée par une clôture, pourquoi la Ville... il n'y a personne qui s'est occupé, ni à la Ville, ni à Tennis Canada, de chercher des petites clôtures. C'est assez effarant.

6465

6470 Quand on voit que Tennis Canada, sa façon de gérer, c'est une gestion... Ils ont dit: «Ils ont le droit à l'accès public? On va les faire passer dans nos bureaux pour aller à la place publique.» C'est vraiment formidable! Ils consultent un avocat, ils donnent le strict minimum, puis la Ville de Montréal dit: «C'est parfait.» Puis ils disent que c'est des bons citoyens corporatifs.

6475 Donc, ce que je veux vous dire, qu'est-ce que je veux vous donner, puis, là, je ne veux pas m'égarer dans mon propos, on avait un contrat social. Il faut que la Ville, avec enthousiasme, veille à l'exécuter. Il faut aussi que Tennis Canada y adhère avec enthousiasme. Il ne faut pas qu'on ait comme citoyens à être des gens qui quêtent le respect de nos enfants, de nos espaces.

6480 Regardez, moi, je vais vous donner un exemple. Moi, je suis un utilisateur. Moi, j'ai besoin du stationnement l'été. Ce stationnement-là, pourquoi est-ce que c'est une place publique? Parce que c'est le stationnement qui est le plus proche de la piscine. Il y a des gens qui ont des limitations de mouvement. C'est fondamental. Ce n'est pas rien, ça.

6485 Et, à l'origine, le contrat qu'on avait, ce qu'on s'est fait dire, la population, c'est: «24 heures avant, 24 heures après les événements, psst! ça part.» Ce n'est pas ça. Là, on nous dit que ça ne sera plus jamais ça. Il dit: «Oubliez ça. Faites votre deuil avec ce qu'on vous a dit. Faites votre deuil. C'est fini. C'est terminé.» C'est spécial.

6490 Et je peux vous dire, moi, je n'utilise pas cette piscine-là depuis que je suis dans le quartier, ça fait bientôt cinq, six ans, je n'utilise plus cette piscine-là depuis que — je l'utilise surtout depuis que j'ai des enfants — je ne l'utilise plus pendant les tournois. C'est carrément ça. Et on nous dit que la Ville va faciliter les événements. En tout cas.

6495 Donc, je vais vous envoyer mon mémoire. Je vais travailler sur la section de la sécurité. Je vous invite à ne pas avoir de langue de bois dans votre rapport. Je vous invite d'être extrêmement clair, parce que le dernier rapport, je trouve qu'il était clair, mais je pense qu'il y a des gens à la Ville qui ne l'ont pas vu assez clair.

6500 Donc, si vous faites des recommandations, puis vous voulez que ça passe, je vous conjure d'être très clair pour que, nous, citoyens... parce que techniquement, on essaie de nous priver du droit référendaire, il y a 10 000 personnes qui perdent leur droit de référendum. Il y a des gens qui pensent à contester la procédure. Ça ne sera pas vous qui serez contestée personnellement. Ce n'est pas personnel. Mais il y a des gens qui songent à contester la procédure parce qu'ils disent que l'article 89, est-ce qu'on peut associer ce qui est décrit à ce qu'on a là, pour permettre la perte du droit référendaire?

6505 Il y a des gens — ça, vous pouvez le noter — il y a des gens qui songent à le contester. Est-ce que ça va se faire? On verra. Ça coûte de l'argent. L'argent des citoyens. On n'est pas subventionné par la Ville de Montréal, ni par le gouvernement du Québec, ni par Tennis Canada. Mais dans le processus qu'on a actuellement, on doit absolument permettre aux citoyens d'avoir quelque chose pour s'appuyer. Et là-dessus, je vous invite à être très clair dans les
6510 recommandations pour défendre les citoyens. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

6515 Monsieur Forget, je vais vous dire à la fin de cette deuxième partie d'audience, que j'ai eu de la difficulté parfois à vous suivre. Mais pas maintenant. Vous avez fait un plaidoyer extrêmement clair et, effectivement, touchant à plusieurs égards.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

6520 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

6525 Et, quant à moi, je l'apprécie bien. Je suis certaine que mon collègue l'apprécie aussi. Et il y a plusieurs de vos interventions déjà qui seront sûrement très utiles. Alors, j'espère que vous n'oublierez pas de nous envoyer votre mémoire.

M. RÉJEAN-PAUL FORGET :

6530 Quand je vous dis qu'on va travailler fort d'ici le 5. Si jamais vous aviez l'idée de reporter d'une semaine, j'apprécierais.

LA PRÉSIDENTE :

6535 Merci infiniment.

Alors, ça complète notre deuxième partie d'audience. Merci beaucoup d'être venus. Je pense qu'on en tire énormément profit, quant à nous, de toutes ces présentations. Merci beaucoup.

6540

6545

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

6550

LISE MAISONNEUVE, s.o.